



COMMUNE DE  
**COLLONGE-BELLERIVE**



## **RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER**

EXERCICE 2020  
REFLETS DE LA LÉGISLATURE 2015 - 2020

# Introduction

Madame la Présidente  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2020 de la commune de Collonge-Bellerive, du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI), du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (Orpc Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ainsi que ceux de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie.

## Un regard sur les cinq dernières années

Ce rapport est également l'occasion de revenir sur la législature 2015-2020, qui s'est achevée le 31 mai 2020, au terme d'une période de cinq ans, comme le prévoit désormais la nouvelle Constitution adoptée en 2012 par le peuple genevois. Les pages suivantes vous permettront de revenir en détail sur les activités déployées par le Conseil administratif, le Conseil municipal et l'administration communale. Permettez-moi cependant de revenir sur quelques événements et projets particulièrement significatifs qui ont jalonné ce dernier lustre.

A l'heure où j'ai écrit ces lignes (le 17 février 2021), Alan Roura vient de franchir la ligne d'arrivée des Sables d'Olonne, après avoir navigué autour du monde pendant plus de 95 jours lors du Vendée Globe Challenge 2020, une course en solitaire, sans escale et sans assistance. Ce même jour, le Conseil fédéral présente l'adaptation du dispositif sanitaire fédéral destiné à lutter contre le Covid-19.

Florence Arthaud, navigatrice de haute mer renommée, disait de son métier que « *le navigateur solitaire jongle avec le hasard et la technique, le savoir et l'inconnu, l'inné et l'acquis* ». De manière générale, sous la plupart des latitudes, les autorités politiques évoluent dans un cadre assez similaire, même si le temps ne s'y déroule pas à la même vitesse. Le rythme politique obéit à d'autres règles, celles de la démocratie et des consultations. Deux des dossiers évoqués dans les pages qui suivent - le plan directeur communal (PDcom) et le développement de la zone industrielle de La Pallanterie - étaient ainsi déjà présents dans le précédent bilan de législature.



## Une évolution régulière et satisfaisante

Vous constaterez cependant que, depuis 2015, de nombreux projets et démarches ont abouti, notamment les suivants :

- l'offre de **logements** progresse dans la commune : l'immeuble du Quadrilatère 1 est habité depuis plus d'une année et le Quadrilatère 2 accueillera ses locataires dès le début 2021. Ces deux immeubles seront cédés à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ;
- la **culture** se porte bien à Collonge-Bellerive : la commune est, chaque année, l'hôte de plusieurs festivals (Antigel, Bellerive, Chopin, les Créatives), la ferme de Saint-Maurice a accueilli le théâtre de Carouge hors murs à Saint-Maurice, le **Festival du Livre à Collonge** créé en 2020 mais qui verra sa première édition se tenir en 2021, tout comme la célébration des 20 ans du centre culturel de l'épi-centre ;
- le **développement durable et l'environnement** font leur chemin dans la commune via l'encouragement à la mobilité douce (subventions aux abonnements de transports publics, achats de vélo), l'incitation au tri des déchets via le lancement de Mobilitri ou l'installation du service de la voirie dans des locaux plus adaptés à l'accroissement de ses activités ;
- essentielles à la poursuite de ces démarches, les **finances communales** font l'objet de toutes les attentions. Les comptes 2020 – dont vous trouverez les détails en fin de fascicule – se sont clos sur un résultat satisfaisant, avec des revenus s'élevant 51'519'665 F et des charges à 46'025'667 F, d'où un boni de 5'493'938 F, ce qui atteste de l'attention soutenue portée à leur évolution.

L'année 2020 a enfin vu la transition entre deux législatures, avec le départ et l'arrivée de nombreux élus. Au nom du Conseil administratif, j'en profite pour

## Introduction (suite)

adresser nos chaleureux remerciements pour leur engagement envers la commune à Mmes Alexandra de Coulon et Claude Viquerat, ainsi qu'à MM. Marc Falquet, Denis Mazouer, Jérôme Ponti et Michel Starwarz, arrivés au terme de leur mandat. Last but not least, Mme Francine de Planta a quitté sa fonction de Conseillère administrative après 13 ans. C'est Mme Carole Lapaire, précédemment Conseillère municipale qui lui a succédé. Cordiale bienvenue à elle, pour une entente qui l'est tout autant !

L'évocation de ce dernier exercice ne serait évidemment pas complète sans un certain virus couronné et sa cour de variants. Tout comme la météo influe sur le trajet des concurrents du Vendée Globe Challenge, il a tout bouleversé, à l'image des phénomènes météorologiques que rencontrent les skippers autour de la planète. De la tempête tropicale du premier confinement aux vents dignes des 40e rugissants du second « lock down », les repères usuels ont été balayés comme des fétus de paille. Mais, de ces épreuves, nous avons pu tirer des enseignements, dont deux particulièrement significatifs :

- le premier a permis à toutes et tous de se recentrer sur **l'essentiel**. Pour la commune, l'essentiel consiste avant tout à fournir les prestations attendues par la population. Des exemples ? Un service social communal a été mis sur pied en 2020 et 2021 verra l'ouverture d'une nouvelle crèche pour répondre aux besoins d'accueil pour les tout-petits ;
- le second a pour nom **solidarité**, rapidement mise en place, grâce à des collectivités publiques et des bénévoles bien décidés à soutenir les personnes fragilisées, en premier lieu les seniors. L'opération mise en place par la commune (contacts téléphoniques, courses alimentaires, démarches administratives, etc.) a été une belle réussite collective. Les commerces et entreprises de la commune ont également été soutenus par le biais de plusieurs démarches, menées conjointement par un Conseil administratif et un Conseil municipal très impliqués et constructifs: les bons d'achat à dépenser dans les commerces locaux pour la population et l'annuaire des entreprises sont deux d'entre elles.

Quelques mots encore pour saluer et dire tout le respect du Conseil administratif pour toutes celles et tous ceux qui se battent au quotidien pour maintenir leur activité. Je pense aux entreprises et aux commerçants cités quelques lignes plus haut, mais aussi aux associations communales, qui ont témoigné d'une vitalité hors du commun, tous domaines d'activités confondus. Elles aussi mises à mal par le Covid-19, se

battent farouchement pour maintenir ou réinventer leurs actions, dans l'attente du moment où, enfin, elles pourront reprendre un cours plus normal pour leurs activités.

En guise de conclusion, permettez-moi de citer Edgar Morin qui, dans « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », disait que « La connaissance est une navigation dans un océan d'incertitudes et à travers des archipels de certitudes ». Vos autorités communales sont bien décidées à faire en sorte que la connaissance acquise dans ces temps troublés leur permettra de maintenir le cap fixé pour la marche de la commune, quand bien même cela impliquera certainement de trouver de nouveaux itinéraires.

Prenez soin de vous !

Marcel Goehring  
Maire



## *Hommage à Madame Francine de Planta*

Le millésime 2020 restera dans toutes les mémoires comme une année à part, pour les raisons que l'on sait. A Collonge-Bellerive, cette année-là revêtira en outre une dimension particulière, teintée de gratitude, de respect et d'émotion. 2020 est en effet l'année au cours de laquelle Mme Francine de Planta a quitté ses fonctions à l'Exécutif de la commune de Collonge-Bellerive.

Entrée au Conseil municipal en 2003, Francine de Planta a été élue au Conseil administratif en 2007, une fonction qu'elle occupera avec brio du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2020. Entre ces deux dates, quelques chiffres permettent de mesurer le temps qu'elle aura consacré à sa passion de toujours, Collonge-Bellerive : 13 ans au sein de l'Exécutif communal, soit 156 mois. Pendant ces 4'749 jours, elle aura occupé à 5 reprises la fonction de maire. En termes de réunions, cela correspond à 520 séances du Conseil administratif, 169 séances du Conseil municipal et 237 séances de commissions !

En charge des dicastères de l'aménagement du territoire, des routes et infrastructures, du scolaire, du juridique et naturalisations, elle aura traité des dossiers locaux comme régionaux : de la voirie au Grand Genève, de la formation comme des zones industrielles, de la vie quotidienne comme de l'avenir de la commune. En dresser la liste exhaustive occuperait une bonne partie de ce rapport administratif, il faut donc se résoudre à ne citer que les plus significatifs : la Tranchée couverte de Vézenaz, le plan directeur communal, la préservation de la zone villas face aux velléités cantonales de densification ou encore le développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (elle fut membre du Conseil de sa fondation jusqu'à fin 2020)

Dans chacun de ces projets, dans toutes les thématiques abordées, Francine de Planta aura eu à cœur de défendre avec passion et pugnacité les intérêts des habitants de la commune, pour en maintenir la qualité de vie tout en la dotant des moyens propres à lui construire un avenir serein avec, toujours, le souci d'une gestion sage et saine des finances publiques.

Fine stratège, déterminée et très impliquée, elle n'hésitera pas à s'engager en faveur de Collonge-Bellerive



jusque sur le plan cantonal, en siégeant au Comité de l'Association des communes genevoises, dans la Commission consultative sur la traversée du lac ou, depuis 2018, au Grand Conseil genevois.

Pendant toutes ces années, Francine de Planta aura durablement marqué par sa forte personnalité, sa capacité de travail et sa maîtrise des dossiers. Son charisme et son inépuisable énergie auront fait d'elle une de ces « premières de cordée » qui montre la voie et que l'on suit volontiers, avec un sens affirmé de la loyauté et du respect envers ses collègues de l'Exécutif.

Au-delà de la politicienne, celles et ceux qui l'ont côtoyée au quotidien garderont une mosaïque de souvenirs : un solide caractère et un grand cœur, une loyauté et un dévouement sans borne pour Collonge-Bellerive, une recherche permanente de LA solution la plus proche possible de la perfection, un solide sens de l'humour... et une belle voix (avec une orthographe différente, cette fois-ci) pour entraîner l'assistance à chanter l'hymne national, à chaque célébration « fédérale » du 1<sup>er</sup> août !

A Francine de Planta vont donc toute notre gratitude, notre respect et notre amitié pour son action en faveur de Collonge-Bellerive et de ses habitants.

Bonne continuation à toi, Francine, et bonne route vers d'autres sommets !

**Le Conseil administratif**

Crédits photographiques : Antoine Tardy, Anagramme, Ophélie Selz (Festival de Bellerive), Flavio Lucchesi (épicentre)

**Imprimé à 700 exemplaires en juillet 2021**

**Conception graphique :** Anagramme - [www.anagramme.ch](http://www.anagramme.ch)



**Impression :** Atar Roto Presse SA - Genève

# Contenu

## Rapport administratif

|   |           |
|---|-----------|
| Introduction  | 1         |
| Hommage à Madame Francine de Planta                     | 3         |
| Contenu   | 5         |
| <b>Le Conseil administratif</b>                         | <b>6</b>  |
| <b>Le Conseil municipal</b>                             | <b>7</b>  |
| Commissions du Conseil municipal                        | 8         |
| <b>Activités du Conseil municipal</b>                   | <b>10</b> |
| <b>Activités du Conseil administratif</b>               | <b>14</b> |
| Aménagement   | 14        |
| Bâtiments   | 19        |
| Routes et canalisations                                 | 26        |
| Gestion des déchets                                     | 29        |
| Environnement et développement durable                  | 32        |
| Sécurité  | 36        |
| Police municipale                                       | 36        |
| Poste de police de La Pallanterie                       | 37        |
| Compagnie des sapeurs-pompiers                          | 39        |
| Protection civile – ORPC Lac                            | 40        |
| <b>Sports, culture et loisirs</b>                       | <b>43</b> |
| Aménagements sportifs                                   | 43        |
| Sociétés sportives                                      | 45        |
| Culture et loisirs                                      | 46        |
| L'épicentre   | 49        |
| Sociétés culturelles et de loisirs                      | 50        |
| <b>Présentation de trois sociétés communales :</b>      | <b>51</b> |
| Cinémargand – 20 ans en 2020                            | 51        |
| Le Judo – 40 ans en 2020                                | 51        |
| Le Point d'Interrogation – 30 ans en 2020               | 52        |
| <b>Social</b>   | <b>53</b> |
| Service des affaires sociales – action communautaire    | 53        |
| Petite enfance  | 55        |
| Jeunesse  | 58        |
| Adultes   | 62        |
| Aînés   | 65        |
| Aide sociale en Suisse, aide humanitaire d'urgence      | 67        |
| Aide humanitaire pour les pays en voie de développement | 67        |
| <b>Instruction publique</b>                             | <b>69</b> |
| Personnel des services communaux                        | 72        |
| <b>Etat civil</b>                                       | <b>73</b> |
| Autres manifestation                                    | 75        |
| Mérites collongeois                                     | 76        |
| Population – Vie active                                 | 77        |

## Compte rendu financier 2020

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Revenus                       | 81 |
| Charges                       | 83 |
| Dépenses de fonctionnement    | 83 |
| Compte de fonctionnement      | 84 |
| Crédits d'engagement          | 89 |
| Tableau de la dette communale | 94 |
| Bilans comparés               | 95 |

## Groupement de la crèche intercommunale L'île aux Mômes - Comptes 2020

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Bilan au 31 décembre            | 99  |
| Compte de résultat              | 100 |
| Rapport de l'organe de révision | 101 |

## Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2020

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Bilan au 31 décembre            | 104 |
| Compte de résultat              | 105 |
| Rapport de l'organe de révision | 107 |

## Organisme régional de protection civile Lac (Orpc Lac) – comptes 2020

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Bilan au 31 décembre            | 109 |
| Compte de fonctionnement        | 110 |
| Rapport de l'organe de révision | 111 |

## Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Comptes 2020

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Bilan au 31 décembre            | 113 |
| Compte de résultat              | 114 |
| Rapport de l'organe de révision | 116 |

## Fondation de la Pallanterie - Comptes 2020

|   |     |
|---|-----|
| Organisation                                | 119 |
| Bilan                                       | 120 |
| Compte de résultat                          | 121 |
| Investissements du patrimoine administratif | 122 |
| Rapport de l'organe de révision             | 123 |

## Le Conseil administratif

### Prestation de serment des exécutifs communaux

Les élections pour le renouvellement du Conseil administratif se sont déroulées de manière tacite à Collonge-Bellerive. Les membres du Conseil administratif ont été assermentés lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 27 mai 2020, à la Cathédrale Saint-Pierre, annonçant le début de la nouvelle législature le 1<sup>er</sup> juin 2020, pour la période 2020-2025.



Au 31 décembre 2020, le Conseil administratif est composé de :



#### Monsieur Marcel Goehring, Maire

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal  
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif  
Parti libéral radical (PLR)



#### Monsieur Philippe Thorens, Conseiller administratif

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal  
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif  
Parti démocrate-chrétien (PDC)



#### Madame Carole Lapaire, Conseillère administrative

2005 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale  
2020 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative  
Parti libéral radical (PLR)

### Répartition des charges administratives

#### Monsieur Marcel Goehring *suppléant: M. Philippe Thorens*

Finances; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires ; Sports : sociétés communales.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale protection civile du Lac (ORPC Lac).

#### Monsieur Philippe Thorens *suppléante: Mme Carole Lapaire*

Bâtiments et logement; Culture; Informatique; Ressources humaines et information; Social : aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants, accueillantes familiales de jour), le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), restaurants scolaires, parascolaire, aînés,

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP)

#### Madame Carole Lapaire *suppléant: M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Juridique et naturalisations; Etat civil; Scolaire : relations avec les écoles.

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB).

# Le Conseil municipal

Durant la législature, 2015-2020, le nombre d'habitants de la commune a dépassé les 8'000, raison pour laquelle le Conseil municipal est, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, composé de 23 membres, au lieu de 21 (article 5 de la Loi sur l'administration des communes). Au 31 décembre 2020, le Conseil municipal est composé de :

## Bureau du Conseil municipal



Zwyssig-Vesti Ruth  
**Présidente**  
(PDC)  
élue depuis 2013



di Romano Torres Leon Paola  
**Vice-présidente**  
(Alternative)  
élue depuis 2020



Gage Jasmine  
**1<sup>ère</sup> Secrétaire**  
(Vert'Libéraux)  
élue depuis 2020



Sutter Roland  
**2<sup>ème</sup> Secrétaire**  
(PLR)  
élu depuis 2015

## Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre  
(PLR)  
élu depuis 2015



Azarm Azarpey Ladan  
(PLR)  
élue depuis 2020



Azarpey Darius  
(PLR)  
élu depuis 2015



Birchler Norberto  
(PLR)  
élu depuis 2012



Bouvier Christine  
(PLR)  
élue depuis 2020



Curtet Emmanuel  
(PDC)  
élu depuis 2007



de Senger Chantal  
(PLR)  
élue depuis 2020



Frey François  
(PLR)  
élu depuis 2015



Gautier Fabienne  
(PLR)  
élue depuis 2012



Giannasi Anthony  
(PDC)  
élu depuis 2015



Hainaut Jean-Marie  
(PLR)  
élu depuis 2014



Kaelin André  
(PDC)  
élu depuis 2011



Leitner-Riat Béatrice  
(PDC)  
élue depuis 2015



Levy Julien  
(Vert'Libéraux)  
élu depuis 2020



Oberson Marc  
(PDC)  
élu depuis 2020



Reymond Patricia  
(PLR)  
élue depuis 2010



Wisler Laurent  
(Alternative communale)  
élu depuis 2020



Zwahlen Guy  
(PLR)  
élu depuis 2016



Zwettler Stephan  
(PLR)  
élu depuis 2020

### Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

Parti Libéral-Radical (PLR) : 13  
Parti Démocrate-chrétien (PDC) : 6  
Alternative communale : 2  
Vert'Libéraux : 2

### Représentativité :

9 femmes (soit 39.1 %), 14 hommes (soit 60.9 %)



### Changement au cours de la 5<sup>ème</sup> année de législature 2015-2020 :

Il n'y a pas eu de changement au sein des membres du Conseil municipal entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2020.

Après les élections du 15 mars 2020 pour le renouvellement du Conseil municipal et jusqu'au 31 décembre 2020, il n'y a pas eu de changement.



### Reflet de législature 2015-2020

#### Départs au cours de la législature :

M. David Genier, 23.06.2014-27.09.2016  
 M. Ivan Falquet, 01.06.2015-31.05.2017  
 M. Remy Wenger, 23.06.2014-15.05.2017  
 Mme Raphaëlle Lota, 26.09.2017-01.09.2018

#### Conseillères et Conseillers municipaux qui ont quitté à la fin de la législature 2015-2020 :

Mme Alexandra de Coulon, 01.06.2015-31.05.2020  
 M. Marc Falquet, 01.06.2011-31.05.2020  
 Mme Carole Lapaire, 25.04.2005-31.05.2020, et siège au sein du Conseil administratif depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020.  
 M. Denis Mazouer, 16.05.2017-31.05.2020  
 M. Jérôme Ponti, 01.06.2011-31.05.2020  
 M. Michel Stawarz, 25.09.2018-31.05.2020  
 Mme Claude Viquerat, 11.09.2006-31.05.2020

Nous les remercions pour leur engagement au service de la collectivité et saluons l'arrivée de leurs remplaçants.

◀ Salle des commissions du Conseil municipal

## Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2020, la composition des commissions est la suivante :

### Aménagement

#### Présidente

Mme R. Zwyszig-Vesti

#### Membres

Mmes C. de Senger, P. di Romano, J. Gage  
 MM. P. Ambrosetti, A. Giannasi, J.-M. Hainaut, M. Oberson, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :  
 Mme C. Lapaire

### Bâtiments et logement

#### Président

M. P. Ambrosetti

#### Membres

Mmes P. di Romano, F. Gautier  
 MM. E. Curtet, F. Frey, J. Levy, M. Oberson, G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :  
 M. P. Thorens

### Culture et loisirs

#### Présidente

Mme P. Reymond

#### Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. de Senger, J. Gage, F. Gautier, B. Leitner-Riat, R. Zwyszig-Vesti  
 MM. F. Frey, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :  
 M. P. Thorens

### Environnement et développement durable

#### Présidente

Mme. B. Leitner-Riat

#### Membres

Mmes C. de Senger, P. di Romano, J. Gage, P. Reymond  
 MM. D. Azarpey, E. Curtet, A. Kaelin, G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée :  
 Mme C. Lapaire

### Finances

#### Président

M. D. Azarpey

#### Membres

Mmes C. Bouvier, F. Gautier, R. Zwyszig-Vesti  
 MM. N. Birchler, J.-M. Hainaut, A. Kaelin, J. Levy, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :  
 M. M. Goehring

### Juridique et naturalisations

#### Président

M. L. Wisler

#### Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, P. di Romano, R. Zwyszig-Vesti  
 MM. N. Birchler, J. Levy, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :  
 Mme C. Lapaire

## Routes et infrastructures

### Président

M. A. Giannasi

### Membres

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,  
J. Gage, B. Leitner-Riat  
MM. E. Curtet, R. Sutter,  
G. Zwahlen, S. Zwettler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

## Scolaire

### Président

M. R. Sutter

### Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,  
C. Bouvier, P. di Romano, J. Gage  
MM. N. Birchler, E. Curtet

*Conseillère administrative déléguée :*  
Mme C. Lapaire

## Sécurité

### Président

M. E. Curtet

### Membres

MM. N. Birchler, A. Giannasi, J. Levy,  
R. Sutter, L. Wisler, S. Zwettler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

## Sociale

### Président

M J.-M. Hainaut

### Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,  
C. Bouvier, C. de Senger,  
P. di Romano, J. Gage, F. Gautier  
MM. A. Giannasi, A. Kaelin

*Conseiller administratif délégué :*  
M. P. Thorens

## Sports

### Président

M. F. Frey

### Membres

Mmes B. Leitner-Riat, P. Reymond  
MM. P. Ambrosetti, D. Azarpey,  
J. Levy, M. Oberson, R. Sutter,  
L. Wisler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

## Commission Ad hoc « COVID-19 Economie et associations »

Cette commission, constituée lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020, suite à la motion (M20-01) déposée par les membres du bureau du Conseil municipal de l'année législative 2019-2020 Mme Ruth Zwysig-Vesti (PDC) et MM. Darius Azarpey (PLR) et Marc Falquet (Nouvelle force) en mai 2020 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020, a pour but de soutenir la reprise des activités économiques et associatives sur la commune.

### Président

M. A. Kaelin

### Membres

Mme F. Gautier, B. Leitner-Riat  
MM. D. Azarpey, J.-M. Hainaut,  
M. Oberson, J. Levy, R. Sutter, L. Wisler

*Conseiller administratif délégué :* M.  
M. Goehring

## Commission Ad hoc « Stade de la Californie »

Cette commission, constituée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, suite à la motion (M17-05) déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, a pour but de discuter de l'utilisation du site et des projets y relatifs.

### Président

M. F. Frey

### Membres

Mme P. Reymond, R. Zwysig-Vesti  
MM. D. Azarpey, A. Giannasi, J.-M. Hainaut, J. Levy,  
R. Sutter, L. Wisler

*Conseiller administratif délégué :* M. M. Goehring



## Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 7 séances ordinaires, 1 séance extraordinaire et 1 séance d'installation en 2020. Les commissions ont été convoquées à 43 reprises.

En raison de la pandémie liée au COVID-19, la tenue des séances plénières du Conseil municipal et des séances des commissions a été passablement perturbée; certaines séances fixées ont été reportées et d'autres annulées. En effet, suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 2020 (article 9), le Conseil municipal n'a plus eu le droit de se réunir. Le Conseil administratif a eu les pleins pouvoirs du 20 mars au 27 avril 2020 (arrêtés du Conseil d'Etat des 20 mars et 23 avril 2020) avec la possibilité de décider en respectant l'article 48, let. m de la LAC (loi sur l'administration des communes), c'est-à-dire : de prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune.

Malgré cette situation exceptionnelle, le Conseil municipal a continué à se réunir régulièrement en vidéoconférence et en présentiel dès le mois de mai 2020. Afin de respecter les mesures sanitaires et notamment la distanciation sociale, les séances du Conseil municipal se sont déroulées à la salle communale. Les séances du 26 mai, 2 et 23 juin ont été filmées et diffusées en streaming sur internet étant donné l'interdiction de tenir des séances publiques. Le public a pu être à nouveau accueilli dès la séance du 23 juin, en nombre limité afin de respecter les normes sanitaires.



Tenue d'une séance plénière du Conseil municipal à la salle communale de Collonge-Bellerive en temps de pandémie.

|                              | Du 01.01 au 31.12.2015 (du 01.06 au 31.12.2015) | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Du 01.01. au 31.12.2020 (du 01.01 au 31.05.2020) | TOTAL     |
|------------------------------|---|------|------|------|------|--|-----------|
| Séances de commissions       | 49 (28)   | 39   | 57   | 66   | 61   | 43 (12)  | 315 (275) |
| Séances du Conseil municipal | 10 (6)  | 9    | 9    | 9    | 11   | 9 (3)  | 57 (48)   |
| Délibérations                | 28 (14)   | 37   | 31   | 34   | 42   | 28 (9)   | 200 (177) |
| Résolutions                  | 5 (1)   | 0    | 6    | 2    | 4    | 4 (3)  | 21 (17)   |
| Motions                      | 5 (2)   | 4    | 9    | 0    | 2    | 4 (1)  | 24 (21)   |

### Délibérations, résolutions et motions prises par le Conseil municipal en 2020

#### 3 février 2020

**D20-01** A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-01 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 44'507.75 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

**D20-02** Par 15 oui et 1 non, le Conseil municipal approuve la délibération 20-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 100'000 F, destiné à

la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

**D20-03** Par 16 oui et 1 abstention (la vice-Présidente a voté, en remplacement du Président), le Conseil municipal approuve la délibération 20-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 1'500'000 F, la parcelle N°365, feuille 18, de 737 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson.

**D20-04** Par 15 oui et 2 abstentions (la vice-Présidente a voté, en remplacement du Président), le Conseil municipal approuve la délibération 20-04 relative à la prolongation

du cautionnement communal de la dette de 10'950'000 F transférée dans le cadre de la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

**D20-05** Par 16 oui et 1 non (la vice-Présidente a voté, en remplacement du Président), le Conseil municipal approuve la délibération 20-05 relative à la constitution de trois droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur les parcelles N°s 8083, 9446 et sur une partie de la parcelle N° 9447 de Collonge-Bellerive, sises chemin Armand-Dufaux 71 et 82, au profit du Chantier Naval de Corsier Port SA.

## 10 mars 2020

Aucune délibération n'a été votée durant cette séance.

## 26 mai 2020 (séance sans public autorisé, diffusion en direct sur internet)

**D20-06** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

**D20-07** Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 20-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

**D20-08** Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 20-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vézenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle N° 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

**D20-09** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

**R20-01** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-01 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de

38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative.

**R20-02** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-02 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA.

**R20-03** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA.

**M20-01** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la motion 20-01 « COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif ».

## 2 juin 2020 - CM d'installation (séance sans public autorisé, diffusion en direct sur internet)

- Prestation de serment des Conseillères et Conseillers municipaux de la commune de Collonge-Bellerive
- Election de la Présidente et des membres du bureau du Conseil municipal de Collonge-Bellerive
- Nomination des commissions et désignation des membres
- Election des président-e-s des commissions

## 23 juin 2020 (diffusion en direct sur internet)

**D20-10** A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-10 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

**D20-11** A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA.

**D20-12** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

## 29 septembre 2020

**D20-13** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-13 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2019 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

**D20-14** Par 18 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve la délibération 20-14 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2019 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

**D20-15** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 604'900 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

**D20-16** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-16 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 250'000 F, destinés à divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid19.

**R20-04** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-04 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2019 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

**M20-02** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 20-02 « Pour une mobilité douce cohérente ».

**M20-03** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 20-03 « Pour une patinoire plus respectueuse de l'environnement. »

*Représentation du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale : élection de trois représentants du Conseil municipal*

- Mme Christine BOUVIER est élue par 20 voix et 1 abstention.
- Mme Françoise GARNIER est élue à l'unanimité.
- Mme Muriel SUTTER est élue par 20 voix et 1 abstention.

*Election d'un représentant, membre du Conseil intercommunal, au bureau du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale*

- Mme Ladan AZARM AZARPEY, représentante du Conseil administratif, est élue par 19 voix et 2 abstentions.

*Représentation du Conseil municipal au sein du comité de l'Association des jardins d'enfants et garderies les Bacounis et les Boucaniers*

- M. Norberto BIRCHLER est élu par 20 voix et 1 abstention.

## 27 octobre 2020

**D20-17** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-17 relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale des communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Corsier et d'Hermance.

**D20-18** A l'unanimité (19 oui, la vice-Présidente a voté, en remplacement de la Présidente), le Conseil municipal accepte la délibération 20-18 relative à la constitution et modification de servitudes sur la parcelle N°9777 et le Feuillet DDP 9999 de la commune de Collonge-Bellerive, sis au chemin du Pré-d'Orsat 12,14,16, propriété de la commune de Collonge-Bellerive et sur la parcelle N°9778, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8,10, propriété de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à la modification du Feuillet DDP 9999.

**D20-19** A l'unanimité (19 oui, la vice-Présidente a voté, en remplacement de la Présidente), le Conseil municipal accepte la délibération 20-19 relative à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9777, de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 14,16, propriété de la commune, soit le terrain, l'immeuble comprenant 21 logements et une surface commerciale, à l'exception du Feuillet DDP 9999 (abri PC), à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive pour une valeur nette de 20'000'000 F.

**M20-04** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vésenaz ».

## 1<sup>er</sup> décembre 2020

**D20-20** A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-20 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

**D20-21** A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-21 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

*Représentation du Conseil municipal au Conseil de fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive : élection de trois représentants du Conseil municipal :*

- Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI est élue par 19 voix.
- M. Christoph BAUMANN est élu par 15 voix.
- M. Marc SENEGES est par 14 voix.

*Représentation du Conseil municipal au Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie : élection de trois représentants du Conseil municipal :*

- M. Jean-Marie HAINAUT est élu par 20 voix.
- Mme Corine ROSSET est élue par 18 voix.
- M. Michel BONNEFOUS est élu par 15 voix.

Représentation du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau : élection d'un représentant et d'un suppléant :

- M. Darius AZARPEY est élu par 22 voix et 1 abstention.
- M. Laurent WISLER est élu comme suppléant par 22 voix et 1 abstention.

### 15 décembre 2020

**D20-22** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-22 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 21'124.15 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

**D20-23** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'220'000 F, destiné aux travaux de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux, parcelle N° dp 8353 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

**D20-24** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réamena-

gement du tronçon du chemin du Vieux-Vézenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vézenaz et la route de Thonon.

**D20-25** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-25 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

**D20-26** A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 744'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

**D20-27** A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-27 relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

**D20-28** A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-28 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2021, les emprunts (cautionnés ou non) contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

### Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour préavis. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) prisent à huis-clos. En 2020, ce sont 13 demandes qui ont ainsi été traitées. Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2020, il a préavisé 7 demandes.

#### Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés par les autorités :

|                       | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Conseil municipal     | 55        | 20        | 25        | 34        | 25        | 13        |
| Conseil administratif | 29        | 25        | 16        | 15        | 28        | 7         |
| <b>Total</b>          | <b>84</b> | <b>45</b> | <b>41</b> | <b>49</b> | <b>53</b> | <b>20</b> |

Conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC), M. Birchler, Président de la commission Juridique et naturalisations durant la législature 2015-2020, a transmis aux membres du Conseil municipal un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation :

« Conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la LAC, je vous transmets le rapport sur l'objet des travaux concernant les dossiers de naturalisation pour l'année de législature écoulée, celui-ci ne pouvant être lu lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 26 mai 2020.

Entre le 1<sup>er</sup> juin 2019 et le 31 mai 2020, les commissaires chargés des visites de naturalisation ont été saisi de 19 dossiers, soit une diminution de 15 dossiers par rapport à l'année de législature 2018-2019.

Lors des huis-clos des séances du Conseil municipal des 25 juin 2019, 2 septembre 2019, 30 septembre 2019, 29 octobre 2019, 17 décembre 2019, 3 février 2020 et du 10 mars 2020, 17 dossiers ont reçu un préavis favorable. Les deux derniers dossiers reçus durant l'exercice étant préavisés lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020.

La durée moyenne pour le traitement des dossiers est de 2,2 mois (entre sa remise à votre serviteur jusqu'au vote du préavis par le Conseil municipal), en légère baisse, malgré l'arrêt imposé par la Pandémie, par rapport à l'année précédente. La baisse du nombre de dossiers reçus en étant sûrement la cause. Le dossier le plus rapide a été traité en 18 jours, le plus long a mis 3,5 mois, lockdown dû à la pandémie inclus.

Selon l'article 210 al. 1 et 2 de la CST-GE « L'Etat facilite

l'accueil, la participation et l'intégration des personnes étrangères. Il facilite leur naturalisation. La procédure est simple et rapide...». Nous devons garantir la célérité du traitement des dossiers, c'est-à-dire que nous avons un délai maximal de trois mois entre la réception du dossier à la mairie et la délivrance du préavis. Ceci pour assurer la bonne gouvernance dans le traitement des dossiers.

Cette année, malgré le lockdown, l'exercice a été très bien réussi : en effet il n'y a eu que 2 dossiers avec lesquels nous avons dépassé cette limite de trois mois, et encore pour cause de force majeure. Statistiquement nous restons cependant à environ 10% de dossiers pour lesquels nous dépassons le délai prescrit.

Ces 19 dossiers ont amené 40 nouveaux citoyens à notre belle Commune, dont 15 enfants âgés de moins de 18

ans. Ces chiffres ne tiennent pas comptes des dossiers des jeunes entre 18 et 25 ans, dont les dossiers sont traités directement par le Conseil administratif et des naturalisations facilitées de conjoints suisses qui sont traitées directement par le Secrétariat d'Etat aux Migrations. A ce sujet, le hasard a voulu que mon épouse est devenue citoyenne suisse le 31 mars 2020.

La vague de demandes qui a précédé le durcissement des prérequis pour demander la citoyenneté suisse (permis C, examen linguistique, etc...) est retombée.

Je ne pourrai terminer ce bilan, sans remercier mes troupes qui ont œuvré avec enthousiasme et compétence en se dévouant pour effectuer les visites et pour tenir les délais.

Je remercie particulièrement tous les commissaires qui ont œuvré durant cette année.»

## Activités du Conseil administratif

*Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 17 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.*

En 2020, le Conseil administratif s'est réuni à 45 reprises en séances ordinaires et 17 fois en séances « extraordinaires » quasi quotidienne entre le 23 mars et le 22 avril 2020, à distance, en raison de la crise sanitaire. Le Conseil administratif a suivi, au plus proche de la population, l'évolution de la pandémie dans le respect des directives cantonales et fédérales.

Outre les décisions et mesures liées à la pandémie et à la crise économique qui s'en est suivie (voir p. 79 partie financière pour le détail des mesures proposées aux commerçants, locataires, aînés, social), l'activité du Conseil administratif s'est portée sur les domaines suivants :

### Aménagement

#### Plan directeur communal (PDCom)

Le document aborde les différents aspects de l'aménagement du territoire que sont notamment l'habitat, les espaces publics, les différents modes de circulation et les chemins piétonniers. Les thématiques en lien avec la réduction des gaz à effet de serre sont également abordés dans le plan directeur des énergies, la politique de l'environnement et celle des milieux naturels. Il constitue un instrument de référence pour les années à venir.

Lors de sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la délibération D17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

A ce jour, la zone à bâtir recouvre la moitié du territoire communal, dont 85.5% correspondent à de la zone 5 (villa). La deuxième moitié du territoire communal est composée de parcelles en zone agricole, dont environ 62% sont recensés à l'inventaire des surfaces d'assolement.

La commission Aménagement s'est attelée au remaniement de ce document (PDCom) pour y intégrer de nouveaux éléments et notamment la demande de densification de la zone villa voulue par le canton. Ce travail doit

#### Reflet de législature 2015-2020

La révision du plan directeur communal (PDCom) a occupé les autorités communales tout au long de la législature. Le PDCom 2014 a été validé par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014. Quelques mois après, le canton annonçait que la révision du plan directeur cantonal ainsi que la loi sur l'aménagement du territoire (LALAT) exigeaient de la part des communes un réexamen de leur PDCom (2.0). A cet effet, de nouvelles directives ont été édictées en mars 2016.

Le déclassement de la zone « La Pallanterie-Sud » a été un des projets d'aménagement majeur de cette législature. Ce projet a fait l'objet de plusieurs volets : juridique, avec la modification des statuts de la Fondation de la Pallanterie, financier, avec l'obtention de plusieurs emprunts, ainsi que foncier, avec l'acquisition de parcelles (voir p. 18).

aussi prendre en compte les attentes d'équipements et d'infrastructures dans des domaines aussi variés que la mobilité, le sport, etc.

Cette révision a fait l'objet de nombreuses séances de la commission Aménagement depuis 2017.

Le projet de plan directeur communal a été envoyé en début d'année 2019 pour consultation technique aux différents services cantonaux concernés. La commune a reçu

et analysé les différents préavis vers la fin de l'année 2019. Les Conseillers municipaux ont pris connaissance des remarques de l'Etat de Genève et adapté, le cas échéant, le plan directeur communal.

Plusieurs communes, dont Collonge-Bellerive, se sont opposées aux autorisations de construire accordées quasi systématiquement par le canton, en dérogation de l'article 59 al. 4 LCI (Loi sur les constructions et installations diverses), pour des projets de densification importante de la zone 5. Après plusieurs années de discussions et négociations entre les communes et le canton, le département du territoire (DT) a déclaré, le 28 novembre 2019, un moratoire se rapportant aux dérogations pour les projets de densification en zone villas au sens de l'article 59 al. 4 LCI. Cette mesure, devant être levée après la clarification, par les communes, de la stratégie de densification de ces périmètres et l'évaluation et la définition des conditions et critères qualitatifs et environnementaux.

Dès lors, au cours de l'année 2020, les travaux des membres de la commission Aménagement ont été principalement consacrés à la définition du périmètre de densification de la zone villa. Le travail réalisé par les commissaires et les mandataires s'est révélé dépasser très largement le cadre d'une simple mise à jour du plan directeur 2014 comme imaginé lors de la demande du crédit initial.

Afin de poursuivre cette réflexion et de la mener à bien ainsi que pour achever la révision du plan directeur en y ajoutant d'autres documents comme une charte et un film explicatif à l'attention du public, le Conseil municipal a approuvé, le 3 février 2020, la délibération D20-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 100'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

La consultation publique préalable à l'enquête publique était planifiée pour mars 2020. Les circonstances sanitaires ont empêché cette présentation.

Avec l'adoption de la modification de la LCI (L 5 05) votée par le Grand Conseil, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, il est demandé aux communes d'identifier, dans leur stratégie de définition de la zone 5, des périmètres de densification accrue avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est précisé que, dans le cas où les communes n'auraient pas déterminé ces périmètres de densification accrue d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le canton reprendra le pouvoir de décision concernant les dérogations.

Au terme de ces travaux, une enquête publique sera ouverte afin de présenter le projet global du PDcom aux habitants dans le courant du deuxième semestre 2021.

## Plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

### 1<sup>ère</sup> mise à jour

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 puis par le Conseil fédéral le 29 avril 2015.

Il a fait l'objet d'une première mise à jour adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et sera vraisemblablement approuvée par la Confédération début 2021.

Le canton, dans sa communication officielle, indique : « Cette première mise à jour vise à adapter le plan directeur cantonal, PDCn2030, aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), afin de lever certaines réserves émises par la Confédération lors de son approbation.

Pour répondre à ces réserves, essentiellement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la protection des surfaces d'assolement (SDA) - les meilleures terres agricoles - le canton est tenu de minimiser les emprises sur la zone agricole et de mieux tirer parti des secteurs constructibles.

Le redimensionnement et la priorisation des extensions urbaines sur la zone agricole en fonction de la maturité des projets et du respect du quota cantonal de SDA ont donc été opérés pour répondre aux besoins à l'horizon de 15 ans, soit à 2030. Les densités proposées dans les grands projets d'aménagement qui impactent la zone agricole ont également été revues et des mesures pour accélérer leur réalisation ont été prises.

Il est aussi nécessaire de favoriser l'urbanisation dite «vers l'intérieur» et de mettre en œuvre la densification des zones à bâtir identifiées par le plan directeur.

La nécessité de privilégier le développement vers l'intérieur et de favoriser le rééquilibrage du développement entre la rive gauche et la rive droite du canton implique d'identifier de nouveaux périmètres de densification de la zone à bâtir sur la rive gauche du lac, dans des secteurs bien desservis à terme par les transports publics et situés le long des voies structurantes. Vézenaz, centralité locale bien dotée en équipements, pourrait encore s'étendre sur la zone 5 (fiche A03). »

## Genève-Plage

Le 19 juin 2018, le Conseil municipal a accepté la résolution R18-02 relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-Plage.

Actuellement propriété du canton, Genève-Plage est situé sur le territoire de la commune de Cologny. Cette commune est entrée en discussion avec le canton pour une éventuelle reprise du site et de sa gestion. Parmi les projets envisagés, la création d'un bassin de natation ouvert toute l'année, une infrastructure qui fait défaut dans la région Arve & Lac.

Après l'étude de plusieurs variantes et la préconsultation des services de l'Etat, la faisabilité du projet est compromise, aucun projet n'ayant obtenu l'aval de l'Etat.



### Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz

*Compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon*

Le réaménagement du cœur de Vésenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) a été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018.

D'entente avec l'Office cantonal des transports (OCT), qui demandait un complément d'information sur les flux de circulation après la fermeture du chemin, la commune a décidé de procéder à un essai en situation réelle, essai accompagné d'une étude de circulation, exécutée par un bureau d'ingénieurs spécialisés.

Le 12 juin 2018, un arrêté réglementant la circulation dans le chemin du Vieux-Vésenaz (mesure à l'essai de la fermeture aux véhicules à moteur) était publié dans la feuille d'avis officielle.

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-32 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 60'000 F pour la poursuite des études.

Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'OCT pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon. La commission routes et infrastructures a demandé d'intégrer le projet dans la future zone 30 km/h de Vésenaz (chemins des Rayes, Neuf-de-Vésenaz – chemin des Princes / route de la Capite).

Dans l'attente de l'autorisation de construire, le chemin a été rouvert à la circulation dans les deux sens dès la mi-août 2019. L'autorisation de construire a été délivrée en août 2020. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une procédure de recours.

Marquant sa volonté de poursuivre le projet, le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon.

### Pointe-à-la-Bise

*Acquisition des parcelles N° 5676, 6052, 6053 au Touring Club Suisse (n°4)*

Depuis 2012, le Touring Club Suisse (TCS) évoque la possibilité de vendre six parcelles situées en amont du chemin des Marèches et jouxtant le camping de la Pointe-à-la-Bise, qu'il exploite. Après une période de négociations et la consultation préalable de certains services de l'Etat, les conditions ont été réunies pour conclure un accord impliquant une modification du plan de site. La commune a

souhaité profiter de cette opportunité pour accroître son patrimoine foncier dans un secteur clé, proche du lac et voisin d'autres parcelles communales, telles que celles du camping, de la réserve de la Pointe-à-la-Bise, du centre Pro Natura, du parking et des installations du Club d'Aviron Vésenaz.

Ces parcelles sont comprises dans le plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs), N° 28679B-515, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 1995. Celui-ci vise à délimiter l'emprise des activités de loisirs (plage, cheminements, camping et autres activités), à déterminer les modalités d'accès à l'ensemble du site (parking) et à préserver la réserve naturelle.

Lors de sa séance du 25 juin 2019, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 2'490'000 F destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052, 6053 en votant la délibération D19-17.

La promesse de vente a été signée par le Conseil administratif les 2 et 18 décembre 2019.

L'enquête publique concernant la modification du plan de site a été publiée en fin d'année 2020.

### Réaménagement du centre du village de Collonge

*Le long de la route d'Hermance (n°6)*

Suite à la motion M14-02 adoptée le 28 avril 2014 par le Conseil municipal, une réflexion générale sur l'aménagement du centre du village de Collonge a été initiée. Les espaces publics, le mobilier urbain, l'éclairage, l'arborisation, le type de revêtement de sol et la sécurité des cheminements ont fait l'objet d'analyses et de propositions. Le Conseil municipal a réalisé en 2016 les aménagements à l'entrée du village de Collonge. Celle-ci est désormais mieux marquée, ce qui incite les automobilistes à ralentir. La petite place du 700<sup>ème</sup> (côté Voirons), agrémentée d'une croix et d'une fontaine historique, a été mise en valeur.

Des aménagements ont également été réalisés dans le secteur situé entre la Mairie et le lieu du projet de construction d'immeubles communaux (dit du « Quadrilatère »), au centre du village de Collonge (chemin du Pré d'Orsat 8,10, 14,16), notamment une place publique. Pour le détail, se reporter à la page correspondante, sous « Bâtiments ».

En 2017, un appel d'offre a été réalisé auprès de mandataires spécialisés dans le domaine de l'éclairage, afin d'établir un concept de mise en lumière du centre de Collonge.

Les études concernant le deuxième secteur (compris entre les deux écoles de Collonge, route d'Hermance 101 et 110) ont été présentées à la commission Aménagement en juin 2018. Plusieurs scénarii ont été étudiés dans le cadre des travaux d'un atelier collaboratif pluridisciplinaire regroupant urbanistes, paysagistes et spécialistes de la mobilité.

En 2020, la commission Aménagement a suspendu ses réflexions à propos de l'aménagement du centre du vil-



COMMUNE DE COGNÉY

COMMUNE DE CHOLEUX

COMMUNE DE MEINIER

COMMUNE DE CORSIER

lage de Collonge. Celle-ci reprendront en coordination avec le projet de réaménagement des espaces extérieurs situés sur la parcelle des immeubles locatifs en cours de rénovation le long de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3.

Une étude de stationnement dans le village est en cours.

### Place du Quadrilatère (n°7)

*Entre le chemin du Pré d'Orsat 8, 10, 14, 16 et la route d'Hermance 150*

En 2018, le Conseil municipal a accepté la délibération D18-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération à proximité.

Le projet de cette place a été défini en collaboration avec le bureau d'architecte et le bureau d'architectes paysagistes mandatés. Il a aussi été étudié en lien avec les aménagements prévus dans le village de Collonge, le long de la route d'Hermance.

Le projet se décline en trois séquences :

- l'entrée prévue comme une zone de transition entre la route d'Hermance et la place publique ;
- la place ;
- le fond et les jardins privatifs (liés à la deuxième étape du projet du Quadrilatère).

La mise en œuvre des deux premières séquences a été terminée dans le courant du printemps 2019 : la plantation des grands arbres placés en bordure de la place, les trois types de revêtements qui habillent la place, les éclairages, le miroir d'eau.

Enfin, l'entrée de la place du Quadrilatère se veut piétonne. Trois bornes rétractables sont installées à l'entrée pour contrôler les flux de circulation et la réserver à l'entretien ou aux urgences.

Lors de sa séance du 29 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé les délibérations D19-24 et D19-25 relatives à la mise en place de servitudes se rapportant à l'espace de la place publique appartenant au domaine public communal.

Cet espace rayonnera de tous ses feux lorsque la construction du deuxième bâtiment du projet du Quadrilatère sera terminée, soit en 2021.

### Port de Corsier-Port

*Rampe de mise à l'eau (n°8)*

Le 25 juin 2015, la commune de Corsier a déposé une requête en autorisation de construire (DD 108046) relative à une infrastructure de mise à l'eau des bateaux, ainsi qu'à l'aménagement des quais de Corsier. La commune de Collonge-Bellerive, consciente de son caractère d'utilité publique, soutient ce projet intercommunal.

Résultat d'une large concertation auprès des utilisateurs de la rampe actuelle, qu'ils soient professionnels, associatifs ou privés, ainsi que de la capitainerie cantonale, cet aménagement public devrait permettre une utilisation conjointe optimisée. L'autorisation obtenue en fin d'année 2015 a fait l'objet d'une procédure de recours de la part de propriétaires privés. Les autorités communales ont cependant confirmé leur volonté de poursuivre le projet.

En date du 14 mai 2019, la commune de Corsier a voté un crédit d'engagement de 2'480'000 F pour l'aménagement de ses quais et la réalisation d'une rampe de mise à l'eau, en coordonnant les travaux avec ceux du chantier naval de Corsier-Port (projet privé).

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-41 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 760'000 F, destinée à la participation financière de la commune de Collonge-Bellerive à la construction, par la commune de Corsier, de cette rampe de mise à l'eau des bateaux.

Les travaux ont débuté dans le courant de l'été 2020 et devraient être achevés pour la saison estivale 2021.

### Fondation de la Pallanterie

*Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) (n°5)*

La Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale. Elle est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

Elle existe formellement depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

Courant 2020, la Fondation travaille à la révision de certaines dispositions des statuts et à l'élaboration d'une convention d'objectifs visant à mettre par écrit les grands principes du développement de la nouvelle zone Pallanterie-Sud.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années, en sus des 850 emplois (45 entreprises) actuels.

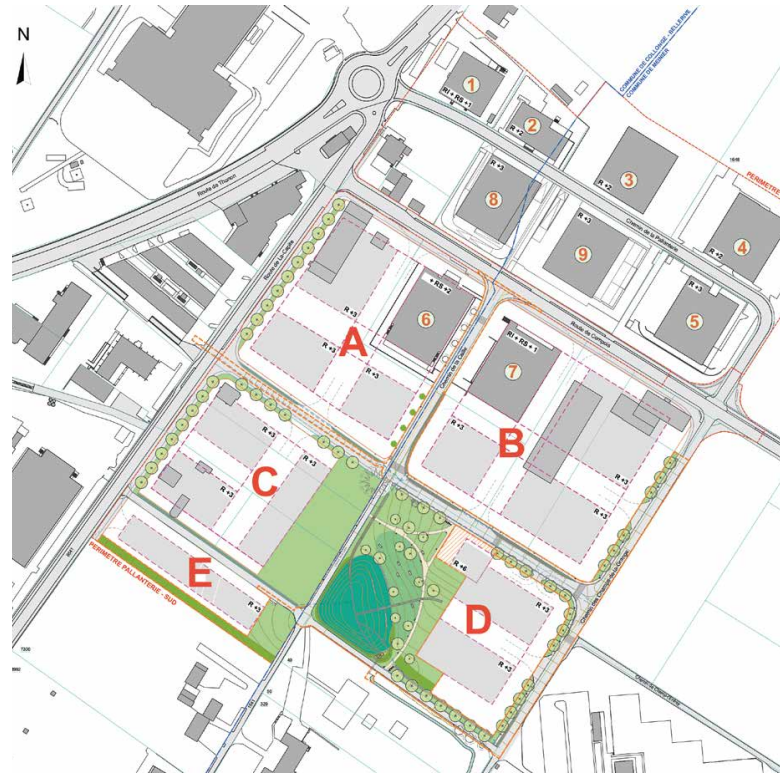
Lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2018, les représentants de la Fondation de la Pallanterie ont présenté les enjeux futurs de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie. Le 11 mars 2019, le Conseil municipal a voté la délibération D19-05 autorisant la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à emprunter un montant de 17'000'000 F pour assurer la viabilisation de l'extension du site. Aucun cautionnement n'a été demandé aux communes.

Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle de la Pallanterie, le Conseil de Fondation a présenté aux membres du Conseil municipal son projet d'acquisition des terrains privés nécessaires à cette extension.

En 2020 les communes de Collonge-Bellerive et Meinier ont autorisé la Fondation à acquérir de nouvelles parcelles.

Pour la commune de Collonge-Bellerive, le Conseil municipal a approuvé, le 26 mai 2020, trois résolutions :

- la résolution 20-01 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative.
- la résolution R20-02 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riparco SA.
- la résolution R20-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riparco SA.



La 1<sup>ère</sup> phase de l'extension de la zone concerne les aires B, D et E.

La priorité sera de réaliser les voies de communication avec leurs infrastructures. De plus, la gestion des eaux pluviales nécessitera, entre-autres, la construction d'un grand bassin de rétention intégré dans le futur parc paysagé.

## Bâtiments

### Reffet de législation 2015-2020

Les autorités communales ont notamment porté leurs actions sur le développement du centre de Collonge. On peut relever les éléments suivants :

En 2016, le chauffage à distance est mis en place à Collonge desservant plusieurs bâtiments appartenant à la commune (bâtiments 95, 97, 99, 105 et rte d'Hermance et Grand-Clos 3, ainsi que le bâtiment du Grand-Clos 6,8,10; l'école de Collonge, cycle moyen et les immeubles de logements, commerces et parking public des Quadrilatère 1 et 2, au chemin du Pré-d'Orsat 8,10,14,16).

Afin de poursuivre sa politique communale de création de logements, la commune a fondé en 2016 la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB), la loi 11798 adoptant les statuts de la FICB a été votée par le Grand Conseil en date du 22 avril 2016.

En 2017, la première pierre de l'immeuble du Quadri-

latère 1 (Pré-d'Orsat 8,10) est posée (17 logements, 3 commerces et un parking public de 148 places). Les premiers locataires ont pu prendre possession des lieux en janvier 2019

En 2018 : le service de la voirie a déménagé à Meinier, dans des nouveaux locaux loués à la Fondation de la Pallanterie, après avoir vécu depuis 1983 au centre de Collonge, à l'emplacement du nouvel immeuble du Quadrilatère 2 (Pré-d'Orsat 14-16, immeuble de 21 logements et un commerce) dont la construction a débuté au printemps 2019 et dont les premiers habitants occuperont les lieux au début 2021.

Ces deux immeubles, construits par la commune, ont été prévus dès le départ par le Conseil municipal comme dotation initiale de la FICB. La cession formelle de propriété de ces immeubles a eu lieu en deux temps, en janvier 2020 pour le Quadrilatère 1 et en janvier 2021 pour le Quadrilatère 2.

Enfin en 2019, les autorités communales se prononcent en faveur de la réhabilitation d'une école en crèche dans le cadre de sa volonté d'offrir plus de places en crèche pour sa population (voir sous social, petite enfance pour le détail p. 55).

### Nouvelle crèche

*Bâtiment de l'école de la Passerelle (n°1)*

*Chemin des Rayes 11*

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique de la petite enfance, les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance ont réuni leurs forces, en 2007, au sein d'un groupement intercommunal (groupement intercommunal pour une crèche intercommunale - GICI) pour créer et exploiter des places de crèche. Ainsi, en février 2010, la crèche L'île aux Mômes a ouvert ses portes pour offrir 96 places (56 pour Collonge-Bellerive) bénéficiant à 130 enfants de la région.

Mais la demande des parents n'a fait que croître ces dernières années. Les membres du Groupement ont analysé la situation et décidé d'augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance dans la région, en proposant la création de deux nouvelles crèches qui ouvriront leurs portes courant 2021. Les deux projets ont été validés par le Conseil du GICI le 6 mai 2020.

La commune de Corsier a prévu d'ouvrir, en mars 2021 un établissement de 52 places.

A Collonge-Bellerive, ce sont 50 places supplémentaires qui seront proposées, en août 2021, aux familles des communes dans le bâtiment d'une ancienne école, connue sous le nom de l'école de la Passerelle, à Vézenaz.

Les autorités communales de Collonge-Bellerive se sont prononcées pour le subventionnement de 70 à 72 places supplémentaires pour ses habitants.

Comme les responsables de l'école de la Passerelle, locataires du bâtiment communal sis au chemin des Rayes 11, ont résilié leur bail en septembre 2018, les autorités ont saisi cette opportunité pour développer un projet de crèche. Le 8 mai 2019, le Conseil municipal a voté la délibération D19-09, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné aux études de réaménagement des locaux de l'école de la Passerelle en crèche.

Le 26 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la délibération D20-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche. Etant donné la situation sanitaire en cours au moment du vote, le Conseil municipal a accepté de munir la délibération D20-06 d'une clause d'urgence afin de permettre au projet de démarrer rapidement.

Cette ancienne et imposante bâtisse a été construite, il y a plus d'un siècle, au centre du village de Vézenaz, face à l'église. Elle est depuis toujours une école, lieu d'apprentissage, de vie et de créativité. Les équipements publics et la proximité de la crèche intercommunale « L'île aux Mômes » lui confère une situation idéale pour le développement de cette nouvelle affectation.

La restauration de l'enveloppe du bâtiment a été entreprise de même que la transformation de ses espaces intérieurs pour en faire un cadre ludique, dans l'optique d'offrir une certaine autonomie aux enfants. Le plan symétrique de la bâtisse existante et les caractéristiques patrimoniales de ce bâtiment ont permis d'offrir à chaque groupe des espaces de qualité.

La synergie avec la crèche voisine est assurée et certains locaux pourront aisément être partagés. Le groupement a prévu d'engager, en 2021, des travaux en vue de l'agrandissement de la cuisine de L'île aux Mômes afin que celle-ci assure la livraison des repas pour des deux nouvelles structures de Corsier et Vézenaz.

Au sous-sol, se situe une salle de gymnastique utilisée par la crèche comme salle de mouvement. Cette dernière continuera également à accueillir des associations communales externes, la mutualisation de cet espace ayant été approuvée par la direction de la crèche.

Des aménagements extérieurs prévoient la séparation des deux bâtiments tout en privilégiant les activités extérieures dans un espace végétal adapté et sécurisé.

Les travaux de rénovation et de transformation ont débuté au mois de juin 2020, il est prévu d'accueillir les enfants dès la rentrée scolaire d'août 2021.

### Passage public à pied

*Entre la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vézenaz (n°2)*

*Chemin du Vieux-Vézenaz 35 / route de Thonon 48*

Le Conseil municipal a approuvé, le 13 décembre 2017, la cession des droits de copropriété de la commune sur la parcelle N°8096 (sise route de Thonon 48-50 et chemin du Vieux-Vézenaz 35-37) à un promoteur immobilier pour permettre la construction sur les parcelles N°8094 et 8096 d'un bâtiment administratif et commercial accolé au bâtiment communal nommé le Centre Communal et Commercial de Vézenaz (CCCV), situé route de Thonon 48 et chemin du Vieux-Vézenaz 35.

Une servitude de passage public à pied en faveur de la commune sur la parcelle N°8096 a été créée sur cette parcelle afin de permettre de rétablir la liaison entre la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vézenaz.

Cette liaison est un élément important de la circulation piétonne du village de Vézenaz. Elle permet la connexion entre les différents commerces, ainsi que l'accès aux arrêts de bus depuis le village.

La construction de l'immeuble a été poursuivie en 2020. Pour rappel, en 2019 le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-10 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société immobilière maître d'œuvre, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune.

Les travaux terminés, le passage piétonnier sera rouvert au public dans le courant de l'année 2021.

### Ecole de la Californie

*Vézenaz, parcelle N°7694, couverture du préau (n°9)*

*Chemin de La-Californie 18-24*

L'école de Vézenaz est composée de trois bâtiments distincts reliés par des préaux et une grande cour de récréation accueillie des enfants de tous les âges.

En 2019 les préaux de l'école ont été entièrement réaménagés pour répondre à la demande du Conseil d'établissement de l'école de Vézenaz de pouvoir bénéficier d'un espace mieux adapté et plus sécurisé. Le souhait d'agrandir

la surface de préau couverte avait également été exprimé et a été confirmée par la Direction des écoles. En effet, dans ces espaces abrités, les surfaces de jeu entraînent en conflit avec les circulations d'entrée et sortie des élèves ce qui diminuait fortement les zones de jeux par temps pluvieux. Le 26 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération 20-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vésenaz. Cette délibération a été munie de la clause d'urgence vu la situation sanitaire en cours au moment du vote.

Par souci d'intégration du projet au bâtiment existant, l'architecte retenu a proposé de réaliser ce projet en béton, en s'inspirant de l'architecture présente sur le site. Terminée en septembre 2020, cette nouvelle construction de 107m<sup>2</sup> a été la touche finale d'un projet de réaménagement du préau de l'école plus global, initié deux ans plus tôt. Cette réalisation semble avoir parfaitement répondu aux demandes de tous les utilisateurs de cet espace. Les enfants, principaux intéressés, profitent désormais des nouveaux atouts de ce préau colorés.



### Centre Nature de la Pointe-à-la-Bise

*Chemin de la Réserve 8 (n°3)*

La commune est propriétaire du bâtiment N°1377 (sis sur la parcelle N°5025 au chemin de la Réserve 8) situé au bord de la réserve naturelle de la Pointe-à-la-Bise. En 1998, la commune a signé une convention avec l'association Pro Natura pour mettre gratuitement à sa disposition le bâtiment dans le cadre de ses activités, notamment l'entretien de la réserve et de la sensibilisation du public, en particulier les jeunes. Le centre, ouvert 7 jours sur 7 d'avril à octobre et le dimanche le reste de l'année, accueille chaque année plus de 10'000 visiteurs dont notamment 100 classes d'écoles du canton. Le bâtiment, de construction rudimentaire, nécessitait une rénovation globale, un assainissement énergétique et un agrandissement.

En date du 26 septembre 2017, le Conseil municipal a voté la délibération D17-14, en faveur d'un crédit d'études de 40'000 F destiné au projet de rénovation et d'amélioration thermique du bâtiment du Centre Nature. L'étude a porté sur les différentes contraintes propres au site, telles que la zone d'affectation de protection de la nature et du paysage (PNP), le plan de site N° 27878, le périmètre naturel protégé et le cadastre forestier. Plusieurs variantes ont été envisagées.



*Centre Nature de la Pointe-à-la-Bise (suite)*

Lors de sa séance du 22 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle (seul le sous-sol a été conservé) et reconstruction du bâtiment du Centre Nature.

Les membres de la commission Bâtiments et logement ont opté pour un projet fidèle à l'emprise d'origine, avec un volume compact et homogène. Les matériaux choisis sont de type naturel (ossature en bois, laine de bois et bardage en bois) et le concept énergétique est de type « Haute Performance Energétique (HPE) ».

Le pavillon simple et rationnel, comprend un espace « accueil et réception », une salle principale et une salle secondaire plus petite équipée d'une cuisinette, ainsi que des espaces sanitaires privés et publics.

Les travaux ont été effectués dans le courant de l'hiver 2019-2020, dans le but de limiter l'impact sur la faune et la flore. L'association Pro Natura a participé avec enthousiasme à l'élaboration du projet pour lequel elle a apporté sa contribution financière.

C'est dans le même élan positif que, le 19 septembre 2020, s'est déroulée l'inauguration du bâtiment qui était aussi l'occasion de célébrer l'achèvement d'importants travaux d'entretien effectués par l'association Pro Natura dans la réserve. Le succès de cette opération a fait l'unanimité auprès des personnes présentes à l'événement : représentants des autorités et des administrations communales et cantonales, et personnalités engagées dans les milieux associatifs de protection de la nature (voir aussi p. 76 manifestations).

LES RENDEZ-VOUS OFFICIELS

samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020

**INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT  
DU CENTRE NATURE DE LA POINTE À LA BISE  
ACTIVITÉS ET ATELIERS NATURE**






**Immeubles locatifs***Route d'Hermance 95 à 105 et chemin du Grand-Clos 3 (n°10)*

Le long de la route d'Hermance, cinq édifices communaux marquent le cœur du village de Collonge depuis les années septante. Ils accueillent quarante appartements, cinq arcades commerciales et une place.

En 2015 déjà, soucieuse de ménager l'environnement, la commune s'est engagée en faveur des énergies renouvelables, avec la mise en place d'un réseau de chauffage à distance ; les logements situés aux nos 95, 97, 99, 105 de la route d'Hermance, au chemin du Grand-Clos 6, 8, 10 ainsi que le bâtiment du Quadrilatère 1 (chemin du Pré d'Orsat 8-10) y ont été raccordés à fin 2018, ainsi que l'école de Collonge, cycle moyen.

En parallèle, l'amélioration de l'enveloppe thermique de ces bâtiments a fait l'objet d'une étude. D'importantes interventions étant nécessaires sur les bâtiments, les autorités ont décidé de pousser plus loin leurs réflexions. Une étude architecturale a été menée, afin d'affiner la ligne des bâtiments et de renforcer l'intégration du site dans le paysage villageois. Les aménagements extérieurs seront aussi repensés, pour une optimisation des espaces privés et publics qui se partagent le site.

Au cours de sa séance du 8 mai 2019 le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et de rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3.

Le chantier a démarré au début de l'année 2020. Les premiers sondages dans les appartements vacants ont alors révélé la nécessité de procéder à plusieurs interventions. En regard des nuisances et de l'impact des travaux que subissent les locataires, la question s'est posée d'une rénovation complète, en une seule intervention, des logements afin d'assurer leur entretien en profitant de l'absence des habitants.

Lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3. Au vu des incertitudes liées à la situation sanitaire, cette décision a été munie d'une clause d'urgence afin de permettre la poursuite du projet en ayant les fonds à disposition. Cette importante opération a débuté début 2020 et devrait se terminer à fin 2022. A son terme, les locataires profiteront alors d'appartements entièrement rénovés à l'efficacité thermique améliorée.

Pour aménager au mieux la vie quotidienne des locataires durant les travaux, cinq appartements de rocades leur ont été réservés. Ils y séjournent à tour de rôle, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Un important effort de communication est assuré durant toute la durée du chantier grâce à l'assistance bienveillante du concierge des lieux et de la régie.

**Grand-Clos 6, 8, 10***Chemin du Grand-Clos 6, 8, 10 (n°11)*

Ce bâtiment de 19 logements date de 1996 et nécessitait d'importants travaux afin d'éliminer les problèmes liés à une étanchéité défectueuse.

Une étude approfondie des détails techniques, ainsi qu'une coordination minutieuse des interventions avec les différents spécialistes, étaient nécessaires pour résoudre de façon durable et satisfaisante la problématique de l'étanchéité de ce bâtiment.

Dans ce but, lors de la séance du 20 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné aux travaux d'étanchéité des murs, au remplacement des plots de verre des locaux enterrés au rez-inférieur et à la réfection de la toiture des bâtiments du Grand-Clos 6, 8 et 10. Ce crédit d'étude a permis de se déterminer sur l'ampleur des travaux à entreprendre ainsi que leurs coûts.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2019 ce dernier a approuvé la délibération D19-38 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'350'000 F, destiné à la réfection de la toiture, à l'assainissement et à l'isolation des locaux semi-enterrés au rez-de-chaussée inférieur des bâtiments.

Les travaux ont débuté au printemps 2020. Au cours de l'été, des conditions météorologiques défavorables et exceptionnelles ont malheureusement provoqué d'importantes inondations dans plusieurs appartements alors que le toit se trouvait découvert et sous des bâches provisoires. Cependant à la fin de l'année 2020, la plupart des travaux de toiture étaient achevés. Le traitement des locaux semi-enterrés et des plots de verre situés au niveau du sol est planifié au cours des premiers mois de l'année 2021.

**Nouveaux locaux pour le service des affaires sociales***Route d'Hermance 111 (n°12)*

Pour répondre aux demandes croissantes des usagers, une nouvelle organisation du service social communal (appelé désormais service des affaires sociales) a été mise en place en 2019.

Vu les discussions en cours, entre le canton et les communes, relatives au transfert aux communes de charges liées au domaine social, des discussions ont lieu afin qu'un nouvel office regroupe, dans le futur, les prestations du secteur social de plusieurs communes, comme cela est déjà le cas pour l'état civil et pour la police municipale.

Afin de proposer un accueil plus chaleureux et confidentiel au public, la commune a saisi une opportunité en reprenant une arcade libérée durant l'été 2019 dans le bâtiment situé route d'Hermance 111 (ancienne cure de Collonge), bâtiment pour lequel la commune détient un droit de superficie jusqu'en 2047.

Les collaboratrices du service des affaires sociales ont emménagé en février 2020 dans des locaux fraîchement rénovés et réaménagés, pour un montant global de 68'000 F qui a fait l'objet de la délibération D19-20 relative à l'ouverture de plusieurs crédits budgétaires supplémentaires en 2019.



## Centre du village de Collonge

### Construction d'un immeuble de 17 logements

« *Projet du Quadrilatère 1* » Chemin du Pré-d'Orsat 8, 10

#### Quadrilatère 1 :

Ce bâtiment est situé au chemin du Pré d'Orsat 8, 10 à Collonge sur la future parcelle No 9778. Le chantier de la première étape de logements a débuté en mai 2017.

Les travaux de réalisation du bâtiment se sont poursuivis jusqu'au terme de l'année 2018. Les locataires des 17 logements ont emménagé à mi-janvier 2019 pour les appartements et à la fin du deuxième trimestre 2019 pour les commerces.

Profitant de la construction de cet immeuble et afin de palier aux problèmes de stationnement au centre de Collonge, un parking public sur deux niveaux a été construit en sous-sol de ce bâtiment.

Ce bâtiment témoigne de la volonté des autorités politiques d'apporter une réponse aux besoins de logement exprimés par la population.

#### Parking public du Pré-d'Orsat

Le parking du Pré-d'Orsat a ouvert ses portes le 18 mars 2019. Situé sous l'immeuble du Quadrilatère 1, à proximité des arrêts TPG, des écoles, de la mairie et des commerces, cette installation est dotée de 148 places réparties entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> sous-sol, dont 2 places pour les usagers à mobilité réduite et 2 places munies d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques. Les habitants de la commune et les employés travaillant sur le territoire de la commune ont la possibilité de souscrire un abonnement à un tarif préférentiel.

En début d'année 2020, la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive est devenue propriétaire de la parcelle N° 9778. En effet, le 29 octobre 2019, le Conseil municipal a voté la cession à titre de dotation de cette parcelle pour une valeur de 15'816'600. La Fondation s'occupe donc de la gestion de l'immeuble mais aussi de celle du parking public puisque la commune lui en a confié l'exploitation (voir chapitre spécifique p. 25).

### Construction d'un immeuble de 21 logements

« *Projet du Quadrilatère 2* » (no13)

Chemin du Pré-d'Orsat 14, 16

#### Quadrilatère 2 :

La construction du deuxième bâtiment de 21 logements, situés sur la nouvelle parcelle N° 9777 a débuté à l'emplacement de l'ancien centre de voirie communale, sur la dalle de l'abri de protection civile du chemin du Pré-d'Orsat. Un crédit d'étude de 997'000 F a été accepté le 2 mai 2017 par le Conseil municipal (D17-06) pour le développement de cette deuxième étape.

Après décision le 30 avril 2018 (D18-06) et mise en œuvre, en 2019, de la démolition du bâtiment du service de voirie, le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 13 novembre 2018, la délibération D18-31 relative à l'ou-

verture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction de ce deuxième bâtiment de logements dans le cadre du projet du Quadrilatère.

Le chantier a débuté au printemps 2019. L'attribution puis la mise à disposition des 21 appartements ainsi que du commerce au rez-de-chaussée a été planifiée pour janvier 2021.

Le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté la délibération (D20-19) relative à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9777, à l'exception du feuillet DDP 9999 (abri PC), à la FICB pour une valeur nette de 20'000'000 F. Ainsi, en début d'année 2021, la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive deviendra propriétaire de ce bâtiment (voir chapitre spécifique page suivante).

*Ndlr : la place publique située devant les deux bâtiments fait l'objet d'un projet traité par la commission Aménagement.*

### Corsier-Port

Parcelles N°8083, 9446, 9447 (n° 8)

Chemin Armand-Dufaux 71

Depuis 2008, la commune est propriétaire des trois parcelles exploitées par le chantier naval de Corsier-Port S.A. Les parcelles N°s 9446 et 8083 faisaient l'objet d'un droit de superficie valable jusqu'au 32 décembre 2058 au profit du chantier naval. La parcelle N° 9447 faisait l'objet d'un bail entre la commune et cette société.

Les propriétaires du chantier naval ont sollicité la commune, en 2018, car ils souhaitaient connaître les intentions de celle-ci sur la parcelle N° 9447. Le Conseil administratif a étudié plusieurs solutions contractuelles pouvant lier le chantier naval à la commune sans compromettre dans des délais trop éloignés l'accessibilité de la commune à certains locaux du bâtiment en cas de besoin, tout en assurant des bonnes conditions d'entretien à cet ancien bâtiment de valeur patrimoniale.

Après négociation, il a été proposé, au Conseil municipal, la constitution de droits de superficie sur les trois parcelles sous forme de droits distincts et permanents (DDP). Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 février 2020, la délibération D20-05 relative à la constitution de trois droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur les parcelles Nos 8083, 9446 et sur une partie de la parcelle N° 9447 de Collonge-Bellerive, sises chemin Armand-Dufaux 71 et 82, au profit du Chantier Naval de Corsier Port SA. Ces droits se termineront le 31 décembre 2080.

Les travaux liés à la reconstruction du chantier naval et à la reconstruction et à l'agrandissement du port de Corsier-Port entrepris par le Chantier naval ont débuté durant l'été 2020.

## Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- Achat d'un lave-vaisselle à la Ferme de Saint-Maurice ;
- Achat de mobilier pour la Mairie (salle de réunions (ex salle des mariages) ;
- Mise aux normes des six abris PC ;
- Travaux de peinture à la caserne des pompiers ;
- Entretien des écoles : mise à jour du système de détection incendie, mise en place d'une barrière de sécurité, achat de mobilier, achat d'un four pour le parascolaire.
- Changement des luminaires de la halle du club de tennis.

## Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2020

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales, à l'exception des APAT :

|   |            |
|---|------------|
| APA (autorisation en procédure accélérée) :             | 73         |
| DD (demande définitive en autorisation de construire) : | 49         |
| DP (demande préalable en autorisation de construire) :  | 0          |
| DR (demande de renseignements) :                        | 0          |
| M (demande d'autorisation de démolir) :                 | 6          |
| <b>Total :</b>  | <b>128</b> |

Pour mémoire : 120 dossiers ont été traités en 2010, 117 en 2011, 131 en 2012, 116 en 2013, 135 en 2014, 111 en 2015, 106 en 2016, 127 en 2017, 129 en 2018 et 190 en 2019.

## Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB)

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

La dotation par la commune à la Fondation des constructions Quadrilatère I et II, approuvée le 27 avril 2015 (D15-08), ne pouvant se conclure qu'à l'achèvement progressif des immeubles, la Fondation nécessitait une première dotation en capital afin d'assurer son fonctionnement courant. Dans sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé l'octroi de 350'000 F au titre de capital-dotation à la Fondation (Délibération 17-12).

Le montant ainsi doté, ainsi que le transfert à venir des constructions Quadrilatère I et II, doivent assurer l'autonomie de fonctionnement de la Fondation et lui permettre son développement futur.

## Dotation à la Fondation des immeubles Quadrilatère 1 et 2

Pour mémoire, le Conseil municipal a validé, lors de sa séance du 29 octobre 2019, les délibérations D19-24/25/26 en lien avec la dotation à la FICB du bâtiment du Quadrilatère 1 et du parking lié à ce bâtiment. Les deux premières délibérations concernent les aspects fonciers (division, réunion, constitution de servitudes) tandis que la délibération D19-26 se rapporte à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive (sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune ; soit le terrain, l'immeuble comprenant 17 logements, 3 surfaces commerciales et un parking souterrain public et privé) à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive pour une valeur nette de 15'816'600 F et au cautionnement de la dette transférée de 10'950'000 F.

Le transfert de propriété du bâtiment du Quadrilatère I a été effectif en janvier 2020.

Fin 2020, le bâtiment du Quadrilatère 2 est en cours de finalisation et c'est à l'unanimité que le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté par délibération (D20-19), la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9777, située au chemin du Pré-d'Orsat 14,16, soit le terrain, l'immeuble comprenant 21 logements et une surface commerciale, à l'exception du Feuillet DDP 9999 (abri PC), à la FICB pour une valeur nette de 20'000'000 F.

Le transfert de propriété du bâtiment du Quadrilatère II sera effectif en janvier 2021.

## Acquisition des parcelles N°s7466, 8740 par la FICB et dotation de la commune

Pour mémoire, lors de sa séance du 29 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-27 destinée à autoriser la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive à acquérir, pour 49'000'000 F, les parcelles N°s7466, 8740, sises route de La-Capite 171, chemin des Rayes 33, soit l'établissement « Les Crêts de Vésenaz », à emprunter à hauteur de 44'900'000 F, et autoriser la commune à doter la Fondation de 8'100'000 F et à cautionner un emprunt à hauteur de 6'600'000 F.

Cette acquisition a donc été validée par la commune qui a de plus autorisé la Fondation à grever d'une hypothèque, la parcelle N° 9778, récemment cédée à la Fondation et dont elle sera propriétaire en janvier 2020, ainsi que les parcelles N°s7466 et 8740 (objet de l'acquisition). La commune a aussi accepté de donner son cautionnement à une dette d'un montant maximal de 6'600'000 F et de la doter de fonds propres complémentaires de 8'100'000 F. Le transfert de propriété de ces parcelles a eu lieu en janvier 2020.

A fin 2020, la commune a donc doté la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive d'importants actifs afin de lui permettre de prendre son envol et de pouvoir élaborer des projets au bénéfice de la population.

# Routes et canalisations

## Reflet de législature 2015-2020

### Assainissement du bruit routier et sécurité sur le réseau des routes communales

A la suite de l'acceptation de la motion (M16-03), le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a voté, le 8 novembre 2016, la réalisation d'une étude portant sur le réseau routier, en vue de l'assainir. Le champ de l'étude a été étendu au-delà du bruit en couvrant également d'autres questions liées à la sécurité et au stationnement ; les demandes de la motion (M17-01) « Pour mettre un terme au trafic motorisé exogène dans les chemins riverains autorisés » ont également été prises en considération.

C'est dans ce cadre que des projets de zones 30km/h sont désormais en cours de développement, tant à Collonge (à l'aval de la route d'Hermance), qu'à Vézenaz. Par ailleurs, en matière de sécurité routière, les accès piétonniers aux abords des écoles de Vézenaz et de Collonge, cycle moyen, ont fait l'objet de plusieurs aménagements.

### Optimisation du réseau d'assainissement secondaire - inondations

Le Conseil municipal a accepté, le 30 octobre 2018, la délibération D18-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Le projet d'assainissement des chambres doubles, qui a fait l'objet d'une phase de tests en 2020, va être poursuivi et renforcé en 2021. Il s'agit d'étancher, au niveau des regards, les réseaux des eaux usées et des eaux claires afin que ceux-ci ne puissent pas se mélanger.

Les pluies diluviennes du 15 juin 2019 et du 13 août 2020 ont mis en évidence des secteurs de la commune fortement impactés par les inondations. Bien que les infrastructures ne puissent jamais totalement répondre aux cas exceptionnels, la commune a la volonté d'en réduire l'impact. Plusieurs projets sont en cours d'études (bassin de rétention, modification de collecteurs, aménagement de cours d'eau etc.)

### Enfouissement des lignes aériennes

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, ce dernier a approuvé la motion (M17-04) relative à l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité et éclairage). La commune étudie, en fonction des opportunités, le ratio pertinence/coût de l'enfouissement des lignes.

En parallèle, une analyse de l'éclairage public est réalisée afin d'en optimiser son fonctionnement. Des sources lumineuses plus économiques (Led) et davantage respectueuse de l'environnement (détecteur de mouvement et régulation de l'intensité lumineuse en fonction de la situation) sont installées.

C'est dans ce cadre que, profitant des travaux des SIG sur le réseau d'eau au chemin de la Gentille, la commune a effectué la première réalisation demandée par cette motion.

Le Conseil municipal a approuvé, le 19 juin 2018, la délibération (D18-18) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille (et, ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant) ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Au cours de la séance du 3 février 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-01 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 44'507.75 F en lien avec la fin de ce projet.

C'est sur la base de cette première expérience que les prochaines réalisations seront effectuées. Ces travaux n'étant pas planifiables par la commune, il convient de disposer d'un crédit ouvert afin de répondre à ces demandes. C'est donc le 23 juin 2020 que le Conseil municipal approuve la délibération 20-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités.

Plusieurs projets sont planifiés pour 2021 (le chemin des Champs-de-Chaux, un tronçon du chemin de la Californie (entre le chemin de Trémessaz et la route de Thonon) et un secteur vers Bois-Caran /Sous-Caran en lien avec un projet de construction privé.

### Fibre optique – Amélioration du réseau haut débit : FTTS/B

L'augmentation de la quantité et de la vitesse de transmission des données exige une infrastructure de plus en plus performante. Dans le réseau câblé, le volume des données double tous les seize mois.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, celui-ci a approuvé à l'unanimité la délibération D17-11 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre

optique sur la commune [Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B)] réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

La subvention communale prend en charge le coût supplémentaire engendré par l'équipement de l'ensemble du territoire communal, ainsi que la demande d'accroître la vitesse de connexion (FTTB/S).

Contrairement à un réseau FTTH (fibre to the home), qui nécessite de réaliser des fouilles sur les parcelles privées afin de raccorder les habitations, le réseau FTTB/S permet d'utiliser les lignes en cuivre existantes reliant les maisons au réseau de fibres. Le réseau de fibres optiques est déployé sous les chemins communaux et relie les chambres Swisscom. La planification des travaux a débuté en 2018. Le réseau était opérationnel fin 2020 avec à la clef une augmentation significative de la vitesse de l'internet.

### Sécurisation des secteurs des écoles

La sécurité des piétons - et plus particulièrement des enfants - est prioritaire. Au cours de la séance du 11 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, puis, le 26 mai 2020, la délibération D20-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

Enfin, lors de sa séance du 15 décembre 2020, Le Conseil municipal a voté la délibération D20-22 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 21'124.15 F couvrant des travaux supplémentaires.

#### A Vézenaz :

- Modification du carrefour surélevé existant au débouché du chemin de la Carcellière sur le chemin de La Californie afin de sécuriser le passage pour piétons.
- Amélioration de la zone de dépose minute en créant 4 places supplémentaires à proximité immédiate de l'entrée de l'école.
- Création d'un cheminement piétonnier entre la sortie du préau côté chemin du Grand-Communal et le chemin de La Californie (bande piétonne).
- Interdiction du stationnement sauvage sur le chemin du Grand-Communal.
- Remplacement de la glissière le long du chemin de La Californie par un mobilier plus léger.



#### A Collonge :

- Sécurisation du débouché du cheminement piétonnier du parc Rivollet sur le chemin du Grand-Clos en aménageant un modérateur de trafic.
- Création d'un trottoir tout le long du chemin du Grand-Clos afin de permettre une liaison piétonne entre la route d'Hermance et les accès à l'école.
- Création de 2 zones de dépose minute pour l'école (2 places) et le jardin d'enfants des Bacounis (2 places).
- Amélioration de l'éclairage public.

D'autres réalisations portant sur les chemins fréquentés par les écoliers de la commune sont à l'étude, notamment la réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de la Plan-tée-du-Chêne.



### Zones 30 km/h de Vézenaz et Collonge

Les autorités de la commune ont poursuivi leurs démarches pour sécuriser les routes communales. Dans ce but, elles ont mandaté des bureaux d'ingénieurs de la circulation pour étudier les différents secteurs.

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019, ce dernier a approuvé la délibération D19-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 25'000 F, destiné à l'étude de la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2019, ce dernier a approuvé la délibération D19-40 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 35'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à Vézenaz, dans le périmètre défini par les chemins des Princes et des Rayes et les routes de La-Capite et de Thonon.

Une étude de zone 30 a également été initiée fin 2020 pour le secteur de Saint-Maurice.

Les demandes d'autorisation de construire seront déposées lorsque ces projets seront finalisés, vraisemblablement fin 2021.

### Chemin des Champs-de-Chaux

Ce chemin a fait l'objet de nombreux courriers adressés à la commune tant de la part des riverains que des élus, depuis de nombreuses années. Il est devenu prioritaire d'envisager un projet de réaménagement global de ce chemin. Au cours de la séance du 4 février 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 90'000 F, destiné au réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux. Il est également prévu d'intégrer au projet l'enfouissement des lignes aériennes.

Après consultation des riverains et plusieurs séances de travail en commission, une séance publique a eu lieu, le 19 juin 2019, pour faire part aux habitants du chemin du projet de réaménagement envisagé.

Après validation du projet par les élus et par la majorité des résidents, la demande d'autorisation de construire a été déposée auprès des instances cantonales. Sa réalisation a pris du retard à cause d'un recours déposé par des riverains. Vu la décision rendue par le tribunal, les travaux pourront s'effectuer dans le courant du printemps de l'année 2021.

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'220'000 F, destiné aux travaux de réaménagement de ce chemin des Champs-de-Chaux.

### Abribus

Suite à la demande d'utilisateurs, il a été décidé d'installer un abribus le long de la route d'Hermance, à l'arrêt TPG situé

devant le collège de Bois-Caran, se trouvant sur le domaine public cantonal. Le canton ayant donné son accord, les démarches ont été effectuées afin de permettre l'installation de cet abribus dans le courant de l'année 2021.

### Chemin de Bois-Caran

#### *Servitude de passage public à pied*

Les routes situées dans le périmètre de Bois-Caran et de Sous-Caran ne sont pas aménagées avec des trottoirs, ce qui procure un sentiment d'insécurité. Le chemin de Bois-Caran est utilisé par de nombreux écoliers se rendant au collège de Bois-Caran.

Lors des travaux de révision du plan directeur communal, il a été déterminé qu'en cas de densification importante d'une parcelle, la commune approcherait les constructeurs afin d'améliorer le réseau piétonnier grâce à une cession de terrain ou au moyen d'une servitude de passage public. Dans le cadre de la demande en autorisation de construire acceptée pour le projet situé au chemin de Bois-Caran 2, la commune est entrée en discussion avec les constructeurs et une servitude de passage public à pied a été prévue pour la construction d'un trottoir.

Le 23 juin 2020, le Conseil municipal a accepté de formaliser cette servitude en approuvant la délibération D20-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2.



# Gestion des déchets

## Reflet de législature 2015-2020

Durant cette législature, une importante réflexion a été menée sur la problématique des déchets, tant au niveau de la levée des déchets des entreprises que de celle des particuliers. Une motion pour l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets (M16-04) a été acceptée par les autorités communales le 27 septembre 2016. L'objectif est d'optimiser la gestion des déchets de la commune. La densification du territoire nécessite de suivre cette problématique de près. Le point de récupération de Collonge situé au chemin du Pré d'Orsat a été déplacé provisoirement, en 2016 devant l'école de Collonge, cycle élémentaire puis en 2017 sur une parcelle cantonale (route d'Hermance 56-58) pour permettre la construction des bâtiments du Quadrilatère et celui de Vézenaz a été réaménagé en 2016.

Depuis 2017, un collaborateur assure un suivi quotidien de la propreté des sites.

De nouveaux points de récupération ont vu le jour tant à Vézenaz, au cœur du quartier de la Californie, qu'à Collonge, sur la place donnant accès aux immeubles situés au cœur du village, devant l'épicerie. La déchetterie de la plage de la Savonnière a également été adaptée suite à l'importante augmentation de la fréquentation de ce site. Elle a été transformée en déchetterie publique durant le printemps 2019. Deux imposants containers servant à compacter les cartons ont été installés sur les sites de Vézenaz, au chemin de Rayes et à Collonge, le long de la route d'Hermance. En 2017, la motion M17-02 pour une gestion responsable des déchets de cuisine a été intégrée à la motion

M16-04. Lors de sa séance du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a validé la mise en place sur le territoire communal de la levée des déchets de cuisine et distribué des «p'tites poubelles vertes» à la population les 16 et 23 avril 2018.

Enfin, la levée des encombrants a pris un virage notable en 2020 avec mobilitr (pour le détail, voir article ci-dessous). Ce projet était à l'étude depuis 2018. La première levée a eu lieu le 12 octobre 2020.

enterrés (verres et pet), hors-sol (alu/fer blanc, huile, piles, capsules à café, habits) et d'un compacteur à papiers/cartons. Cette installation répond aux besoins des habitants de la commune.

En 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz et à la modification de points de récupération existant, notamment celui de la Savonnière.

Le point de récupération de Vézenaz a été mis en service sur le parking de l'école de la Californie (parcelles N<sup>os</sup> 7694 et 7024) le 24 août 2018. Quant au site de la Savonnière, sa réalisation a été effectuée en 2020. Il a été nécessaire d'adapter le projet au nouveau concept de gestion de la plage.

D'autres points de collecte pourraient être envisagés en fonction des demandes, par exemple des installations mutualisées pour des lotissements comme cela a été le cas, en 2019, au numéro 150 de la route d'Hermance.

Il est important de rappeler que les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les points de récupération communaux, puisqu'elles font l'objet d'une levée au porte-à-porte. A noter que depuis janvier 2017, un collaborateur renforce le travail de la voirie et assure la bonne tenue des points de récupération chaque soir durant la semaine et le samedi.

**Points de récupération pour habitats groupés :** constatant le besoin croissant de containers par habitant (et vu l'objectif fixé par la commission de réduire à une levée hebdomadaire le nombre de levées de déchets ménagers), de nouveaux containers enterrés doivent être mis à disposition sur le territoire communal. Pour une levée hebdomadaire unique, un container enterré devrait répondre aux besoins des habitants de 8 villas. La commission s'est engagée depuis 2017 à inciter les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à participer aux investissements en vue de la mise en place de containers

### Points de récupération communaux

Au 31 décembre 2020, la commune dispose de 4 grands points de récupération (chemin des Rayes, parking de l'école de Vézenaz, route d'Hermance 56-58, plage de la Savonnière) et d'un plus restreint (route d'Hermance 150). Pour mémoire, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil municipal avait approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 285'000 F (D15-26) destiné, d'une part, au déplacement du point de récupération de Collonge (en raison de la construction du Quadrilatère) et, d'autre part, au réaménagement du point de récupération de Vézenaz.

Les équipements du point de récupération de Vézenaz ont été changés en 2016 et un compacteur à papiers/cartons a été installé sur le site.

En 2017, Collonge a pu bénéficier d'un nouveau point de récupération, situé le long de la route d'Hermance 56-58. Depuis le 28 août 2018, il est équipé de containers

enterrés pour les ordures ménagères. La commune étudie de cas en cas la possibilité de participer aux frais d'installation et d'entretien de containers enterrés sur domaine privé. Cet équipement devrait pouvoir être utilisé par des propriétaires autres que les stricts détenteurs du lieu. Ces aspects devront être intégrés dans le cadre de la révision du règlement communal du 23 novembre 2013, prévue en 2021.

## Mobilitri



Vu l'augmentation considérable du tonnage des déchets encombrants depuis quelques années, le recours à un ESREC mobile privé (Mobilitri) a été étudié depuis plusieurs années avec les 12 communes d'Arve et Lac, sous l'impulsion du canton. Ce système a été élaboré pour les particuliers et les entreprises et remplace la levée mensuelle au porte-à-porte des déchets encombrants. Il est en service depuis le début du mois de novembre 2020.

**Les habitants** peuvent y décharger tous leurs déchets de catégorie « encombrants », ainsi que les déchets spéciaux (produits à risque) sans frais. Les déchets y sont triés et pris en charge directement dès leur dépôt par du personnel disponible sur place pour assister les usagers. La récupération de meubles ou objets réutilisables est effectuée. Toutefois la demande de levée des déchets sur appel est garantie lorsque le transport des déchets s'avère difficile pour les habitants.

**Les entreprises** peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Une pesée est effectuée directement sur place. La mise en place du système de facturation pour les entreprises et les communes est simple et efficace. Il garantit le respect des données privées pour les habitants et permet de tenir des statistiques précises pour les communes.

Un calendrier en ligne indique les emplacements MOBILITRI pour les 15 jours à venir. Le service est assuré 6 jours sur 7. L'emplacement réservé à cet effet à Collonge-Bellerive se trouve au bas du chemin de Blémant.

Le système Mobilitri permet de limiter les nuisances et risques en :

- limitant et rationalisant les déplacements de camions dans les quartiers résidentiels ;
- supprimant les dépôts d'objets non identifiés en bord de route ;
- assurant un meilleur contrôle des produits dangereux ou à risque.

Mis en service le 2 novembre 2020, 165 visites ont été enregistrées sur le site fin 2020, soit un peu plus de 14 tonnes de déchets dont plus de 400 kg de déchets spéciaux. Dans l'ensemble, les utilisateurs sont satisfaits de ce nouveau service bien que cela nécessite un effort d'adaptation de la part de la population.

[www.mobilitri.ch](http://www.mobilitri.ch)

## P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine

Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux « p'tites poubelles vertes ».

Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés par camion au Nant de Chatillon à Bernex, où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost.



Des kits « p'tites poubelles vertes » - une p'tite poubelle verte et un rouleau de 25 sacs- sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les sacs compostables sont disponibles à la mairie et dans la plupart des magasins. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les 25 containers bruns de 240 litres (23 en 2019) disposés sur 15 sites communaux (13 en 2019) et dans les points de récupération communaux.

Des containers peuvent être mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin) après analyse du dossier.

## Actions de sensibilisation

### Tri des déchets : sensibilisation et Sakatri

La commune a soutenu un projet de sensibilisation des enfants au développement durable, avec un accent mis sur le tri des déchets. Organisée à Collonge pendant l'année scolaire 2018-2019, elle a également été mise en place pour l'école de Vérenaz pendant l'année 2019-2020.

Par l'intermédiaire de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), des ateliers ont été organisés dans les classes des écoles entre 2018 et 2020. Les élèves des écoles primaires de la commune ont bénéficié d'une formation pour les rendre plus attentifs aux questions environnementales afin d'encourager ce jeune public à adopter au quotidien, à travers des gestes simples, des comportements écoresponsables.

Suite à ces animations, chaque enfant a reçu un Sakatri® spécialement confectionné pour les ménages de la commune. Ces sacs sont distribués à d'autres occasions, lors de manifestations communales.



## Zero Waste Switzerland : actions différées

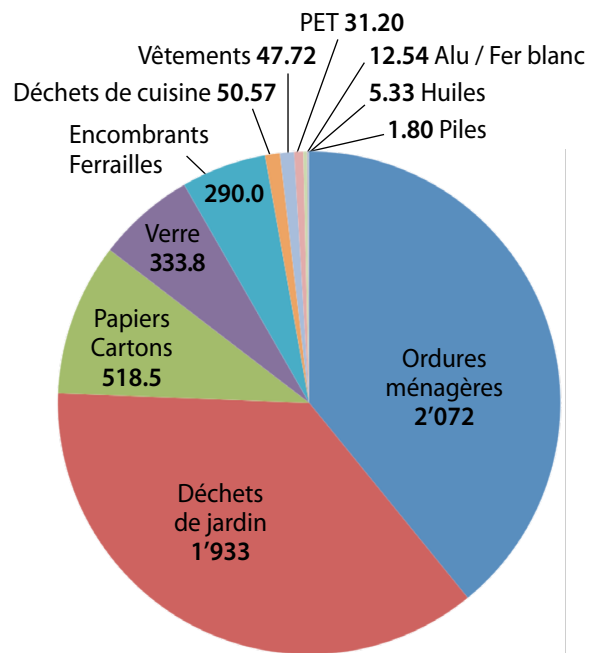
L'association Zero Waste est présente dans tous les pays européens et largement représentée dans le monde. La section genevoise développe des projets avec le public, des entreprises et des entités publiques.

Il était prévu d'organiser des conférences et des ateliers de sensibilisation à l'attention des habitants et des entreprises de la commune, afin de les inciter à adopter des

comportements pouvant permettre de diminuer la quantité de déchets émise sur la commune. Ce projet n'a pas pu voir le jour en 2020 mais la commune n'y a toutefois pas renoncé car les élus sont convaincus par les objectifs et la démarche suivie par cette association, soit d'agir directement auprès des consommateurs. L'association recommande au public de changer petit à petit ses habitudes, par des gestes simples et accessibles à tous, pour contribuer à diminuer la quantité des déchets produits. Tous espèrent que ces conférences pourront avoir lieu en 2021.

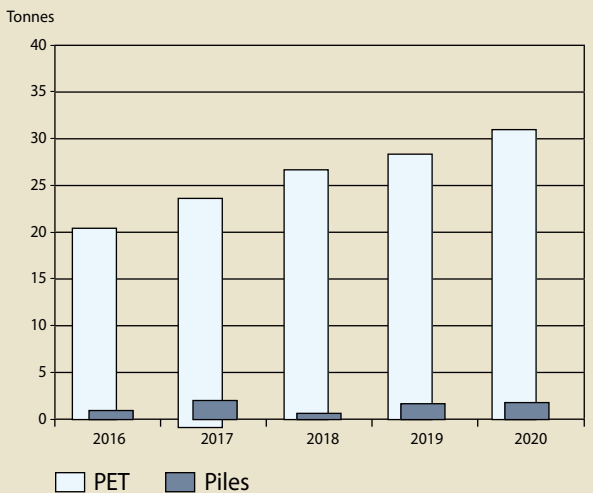
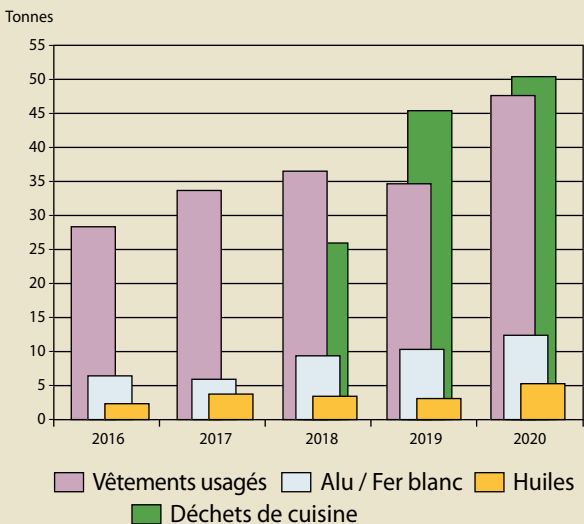
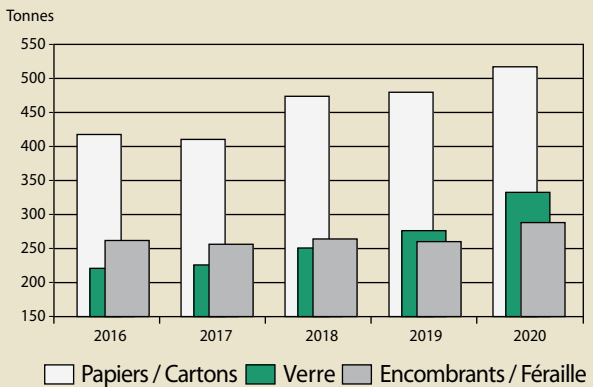
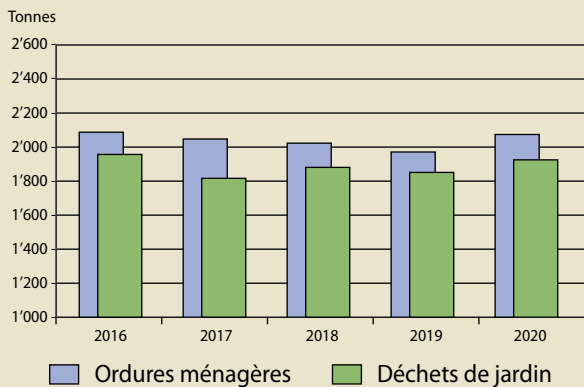
**Récupération des déchets : constats, développements**

L'augmentation des points de collecte et l'instauration de la « p'tite poubelle verte » ont permis d'améliorer les statistiques de recyclage. Malheureusement le principal indice, soit le nombre de kg / habitant de déchets incinérés est en hausse en 2020, 244 kg/hab., qui correspondent à 8kg/hab. supplémentaires par rapport à 2019, soit +3.4%. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait qu'en raison du confinement, la population est restée à domicile et a consommé des marchandises générant plus de déchets (achat sur internet, livraison dans des emballages jetables, etc.).



Pour rappel, l'usine d'incinération Cheneviers IV est dimensionnée pour incinérer 175 kg / habitant / an. Le taux de recyclage pour 2020 est de 60.9 %.

**Résultats des levées de récupération Statistiques 2016 - 20120**





# Environnement et Développement durable

## Reflet de législature 2015-2020

### Mobilité douce

La commune bénéficie de deux nouvelles lignes de bus mise en service en même temps que le Léman Express (ex-CEVA), le 15 décembre 2019. Les lignes 38 (Chêne-Bourg/Chens-sur-Leman) et 39 (Pointe-à-la-Bise/Presinge) ont permis d'étendre l'offre en matière de mobilité douce aux habitants de Collonge-Bellerive, facilitant les déplacements sur la rive gauche et au-delà. Il s'agit du fruit d'une intense campagne de sensibilisation des communes de la région Arve & Lac auprès des TPG.

Les autorités communales poursuivent leurs efforts en faveur de la mobilité douce en offrant depuis février 2020, non plus 4 mais 5 cartes CFF au prix de 40 F, permettant de voyager une journée sur toutes les lignes suisses. Les abonnements TPG ou CFF sont également subventionnés (pour le détail, voir ci-dessous) et enfin la population qui souhaite acquérir un vélo à assistance électrique se voit soutenue par une subvention s'élevant, en décembre 2020 à 250 F. Les autorités communales qui ont pris leur fonction, en juin 2020, ont le projet de développer les actions en faveur de la mobilité douce dès 2021.

### Mesures en faveur de la mobilité douce

Le 29 septembre 2020, en acceptant à l'unanimité la motion M20-02 « Pour une mobilité douce cohérente », le Conseil municipal a exprimé clairement sa volonté d'orienter sa politique vers la mobilité douce afin d'améliorer le cadre offert par la commune en matière d'accès aux formes de mobilité douce et d'assurer une politique de subventionnement cohérente et équitable entre moyens de transport. C'est dans ce cadre, que lors de l'établissement du budget 2021, les nouveaux élus ont d'ores et déjà prévu de confirmer leur soutien en finançant les subventions suivantes :

- pour l'achat d'un vélo ordinaire : 250 F
- pour l'achat d'un vélo électrique : 500 F
- pour l'acquisition d'un abonnement CFF : 40% du prix d'achat
- pour l'acquisition d'un abonnement général annuel CFF : 150 F
- pour l'acquisition d'un abonnement annuel TPG : 150 F quelle que soit la tranche d'âge.

Pour le détail des conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune : [collonge-bellerive.ch](http://collonge-bellerive.ch)

L'accès aux plages publiques de la commune a occupé les autorités communales durant une grande partie de la législature, mais en particulier dès l'été 2018. En effet, à la suite de l'attractivité grandissante des rives du lac, la fréquentation a explosé, notamment à la plage de la Savonnière, provoquant le mécontentement des riverains subissant de nombreuses nuisances (bruit, odeurs, circulation, stationnement sauvage...) engendrant des risques importants en matière d'accessibilité des véhicules de secours.

Après plusieurs discussions en commission, le Conseil municipal a décidé, en 2019, de rendre la plage de la Savonnière payante certains jours entre le 15 mai et le 15 septembre, du vendredi (14h à 18h) au dimanche (10h à 18h) ainsi que les jours fériés, aux heures de forte affluence. L'accès à la plage de la Nymphé a aussi été limité aux habitants de la commune. Une carte pouvant être acquise pour les habitants au prix de 10 F leur donne un accès libre durant toute l'année et l'exclusivité pour la plage de la Nymphé jusqu'en 2020. Le règlement communal LC 16715 précisant les modalités d'utilisation de ces espaces publics a été révisé en ce sens. Les mesures prises se sont avérées efficaces pour le plus grand bénéfice des utilisateurs de ces sites. A noter que la plage de la Pointe-à-la-Bise est restée en accès libre.

### Subvention communale pour l'acquisition d'un abonnement annuel Unireso, TPG ou CFF

Les autorités communales ont décidé de poursuivre l'attribution d'une subvention lors de l'achat d'un abonnement annuel Unireso ou CFF (plein tarif), dans le but d'encourager la mobilité douce. Cette action a été initiée en 2010, lors des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz. Jusqu'au 31 décembre 2020, cette subvention s'est élevée à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes depuis le vote du budget en 2015.

| Année   | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|------|------|
| Demandes de subvention (abonnements TPG et CFF cumulés) | 1049 | 977  | 1005 | 970  | 844  |

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation totale des transports en commun sur le territoire de la commune entre 2019 et 2020, ainsi que l'évolution du nombre de passagers à l'arrêt principal de Vézenaz-Village. La baisse de fréquentation entre les 2 années est liée au confinement de mars à mai 2020 ainsi qu'à la mise en place du télétravail.

| Nombre de montées   | 2019      | 2020    |
|---------------------|-----------|---------|
| Commune             | 1'229'653 | 958'364 |
| Vézenaz-Village     | 477'432   | 375'834 |
| Nombre de descentes | 2019      | 2020    |
| Commune             | 1'263'357 | 997'084 |
| Vézenaz-Village     | 467'024   | 376'206 |

### Plan d'action Eco-21 avec les SIG

La commune a signé un partenariat avec les Services industriels genevois afin que ces derniers accompagnent la commune dans la mise en œuvre de plusieurs mesures en faveur du développement durable grâce à la grande expérience que ces derniers ont acquis au cours des dernières décennies. En 2021, les élus seront appelés à choisir parmi les mesures proposées.

#### 1. Accélérer la transition énergétique et encourager un usage rationnel de l'énergie auprès des acteurs du territoire.

Le programme « visite villa » déjà proposé depuis plusieurs années à Collonge-Bellerive, fait partie de ces actions. La visite villa a remplacé la subvention cantonale liée à l'analyse de l'isolation des villas par le biais d'une analyse thermographique aérienne, dont les images furent prises en 2011.

Pour mémoire, avec l'ancienne version de la subvention des visites villa (analyse par thermographie aérienne), 18 demandes de subvention ont été effectuées entre 2014 et 2019.

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN), en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG), avait déjà revu son programme de subvention orienté sur la thermographie aérienne en proposant une nouvelle formule intitulée « visite villa ». Dès le mois de juin 2019, les propriétaires de villas ont pu bénéficier gratuitement d'un diagnostic thermique et énergétique de leur bâtiment. Lors d'un rendez-vous à domicile, un ambassadeur éco21 (éco conseiller), formé par les SIG, établit une analyse des spécificités de l'habitation et des habitudes de consommation. La finalité de cet audit est de :

- donner au propriétaire un retour sur sa consommation et ses comportements, afin de lui proposer des actions qui permettent des économies substantielles sur sa consommation d'eau et d'électricité ;
- connaître le potentiel de production d'énergie renouvelable de la maison ;
- informer sur les possibilités de subventionnement liées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.

### Cartes journalières CFF

Les autorités communales ont poursuivi la mise à disposition des habitants de cinq cartes journalières CFF (par jour, 365j/an) depuis le mois de février 2020 (4 jusqu'au 31.12.2019).

| Année            | 2017 | 2018 | 2019  | 2020 |
|------------------|------|------|-------|------|
| % cartes vendues | 97%  | 95%  | 94.6% | 69%  |

Les pertes pour la commune s'élèvent à 17'339 F en raison de l'annulation des voyages durant la période du 13 mars au 11 mai 2020.

### Subvention vélos électriques

En 2019, les autorités cantonales ont supprimé le versement d'une subvention lors de l'achat d'un vélo électrique au profit d'autres subventions dans le domaine de la mobilité douce\*.

Les autorités communales ont, quant à elles, décidé de maintenir leur soutien à ce mode de transport par le biais d'une subvention de 250 F.

| Année                  | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| demandes de subvention | 64   | 70   | 114  | 220  | 130  | 173  |

| Autres subventions cantonales              | 2019           | 2020 |
|--|----------------|------|
| *Visite villa (avec SIG)                   | 15             | 1    |
| Vélo cargo                                 | 1              | 8    |
| Installation d'une borne électrique privée | 5              | 8    |
| Formation à la pratique du vélo électrique | Non applicable | 0    |
| Location vélo électrique                   | Non applicable | 0    |

\*Le coût de ce diagnostic s'élève à 700 F. Le canton offre une subvention de 600 F. et la commune, le solde de 100 F, depuis le 25 juin 2019.

D'autres actions sont envisagées dans cette même perspective :

**Des visites de logements** afin d'inciter les propriétaires et locataires à réduire leurs dépenses en énergie et en eau ;  
**Des actions de sensibilisation auprès des écoles**, avec les mêmes objectifs ;

**Des actions de sensibilisation auprès des PMI & PME** avec la même approche que celle pratiquée dans le cadre des visites villa.

## 2. Optimiser les systèmes énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage et de développer les énergies renouvelables.

Il s'agit de profiter des subventions cantonales et fédérales disponibles à cet effet, d'entreprendre des études sur les objets du patrimoine financier et du patrimoine administratif de la commune ainsi que les installations d'éclairage afin d'assurer la mise à jour des équipements en place selon les critères environnementaux de dernière génération.

## 3. Assurer l'exemplarité de la commune en développant un plan de communication propre à l'efficacité énergétique.

Il s'agit de communiquer la vision, la stratégie et les résultats du plan d'action lui-même.

## 4. Renforcer la politique des déchets selon les trois axes suivants : diminution, valorisation et élimination.

### Stop au plastique

Lors de sa séance du 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la motion M19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Depuis 2020, il est prévu d'avoir recours à de la vaisselle réutilisable et lavable lors des manifestations communales. Ce nouveau système doit encore être éprouvé lorsque la situation sanitaire le permettra.

### Véhicule Mobility



Depuis janvier 2014, une place de parking est mise à disposition de Mobility. Le véhicule est stationné au P1 du parking des Rayes (chemin des Rayes 8). Pour plus d'informations : [www.mobility.ch/fr/clients-privés](http://www.mobility.ch/fr/clients-privés).

### Charte des Jardins



La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. La liste des adhérents s'allonge : ces habitants de notre commune s'engagent moralement à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin. ([www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins](http://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins)).

Afin d'appuyer cette démarche citoyenne et les bonnes pratiques en matière de jardinage, la commune apporte son soutien occasionnel pour financer des actions en lien avec la charte des jardins. Une journée d'information a eu lieu en juin 2018, elle a remporté un important succès. La manifestation qui était prévue en 2020 a dû malheureusement être annulée.

### Concours des communes fleuries

A l'occasion de la cérémonie de remise de prix des communes et terrasses de cafés fleuries 2020, la commune de Collonge-Bellerive a reçu le deuxième prix des communes de 5001 à 10'000 habitants. Une belle récompense pour l'engagement des employés de la voirie !



### Plage de la Savonnière

La plage de la Savonnière est un lieu très apprécié des habitants de Collonge-Bellerive et de nombreux usagers venus de toute la région genevoise. Depuis les travaux effectués en 2012-2013, son attractivité s'est accrue.

Après quelques étés chauds, il a fallu constater que le secteur était victime de son succès : la fréquentation était devenue ingérable, créant de nombreuses nuisances, en particulier des engorgements dus à l'afflux de véhicules et au stationnement sauvage créant des problèmes de sécurité.

Dès 2018, la commune a pris des mesures afin de maîtriser l'attractivité du site mais celles-ci se sont avérées insuffisantes. Le bilan dressé à l'automne 2018 avait démontré que le dispositif devait être complété et inclure la plage de la Nympe, touchée elle aussi par capillarité.

C'est au printemps 2019 que le nouveau plan de mesures est voté afin de concilier les besoins compréhensibles des riverains et ceux des visiteurs du site.

Un dispositif à plusieurs niveaux a été élaboré pour la saison d'été 2019 :

- suppression des grills et interdiction d'usage de grills privés,
- accès payant à la plage de la Savonnière durant la belle saison pour les visiteurs non-domiciliés sur le territoire de la commune, durant certaines tranches-horaires spécifiques,
- restriction de l'accès à la plage de la Nympe aux seuls habitants de la commune, avec l'introduction d'un système de cartes magnétiques.

Le nouveau dispositif a induit des changements d'habitudes et, en octobre 2019, le bilan était positif.

Le même fonctionnement a été reconduit en 2020, avec quelques adaptations d'horaire. Toutefois, à cause des mesures sanitaires en cours, les plages communales ont été fermées au public entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai 2020. Au cours de l'été 2020 et par mesure de précaution sanitaire, le nombre des personnes fréquentant les plages a été limité et contrôlé. Depuis, les plages communales ne sont plus prises d'assaut et il y règne un calme apprécié tant par les visiteurs que par les riverains. Les problèmes liés au stationnement sauvage à proximité du site se font plus rares. La plupart des usagers, les acteurs présents sur le site (gardiens, Sécurité, food-truck, stand'up paddle,

APM, gendarmerie) ainsi que le voisinage profitent désormais d'une organisation qui donne satisfaction. En lien avec l'amélioration de la situation, de nouvelles adaptations pour l'été 2021 ne sont pas à exclure.

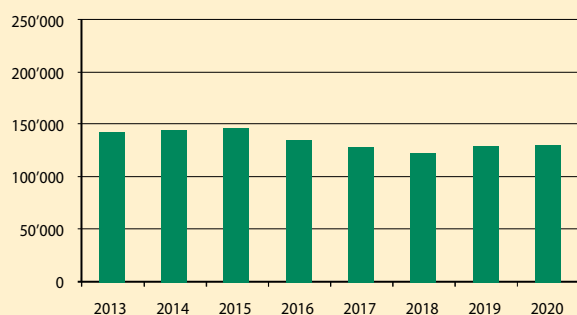
Par ailleurs, le site de la Savonnière verra son parc arboré rajeunir en 2021 avec la plantation de 18 arbres en remplacement de 15 arbres. En effet, à la suite d'une expertise effectuée au début de l'année 2020, certains d'entre eux sont en mauvais état sanitaire et/ou sécuritaire, notamment en raison des périodes successives de canicule de 2017 et 2018 ainsi que de la violence des orages de juin 2019 et août 2020. Les essences retenues l'ont été dans le but de mieux résister aux dérèglements climatiques.

## Eclairage public

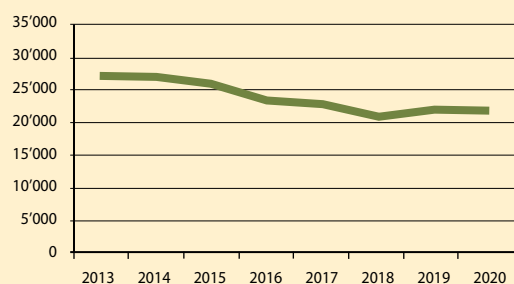
Dans la continuité des années précédentes, chaque installation d'un nouveau point lumineux fait l'objet d'une étude afin de rationaliser la consommation d'énergie et le coût y relatif, ainsi que les futurs frais d'entretien. En 2020, neuf nouveaux points lumineux ont été installés, et d'autres l'ont été en remplacement d'anciennes sources lumineuses ou en complément de l'éclairage existant. L'âge moyen des luminaires de la commune est de 9.5 ans.

Une nouvelle technologie (LED) a été mise en place dans le courant de l'année, celle-ci permet de réguler l'intensité lumineuse de certaines installations en fonction d'horaires définis ou en installant des détecteurs de mouvement sur les luminaires.

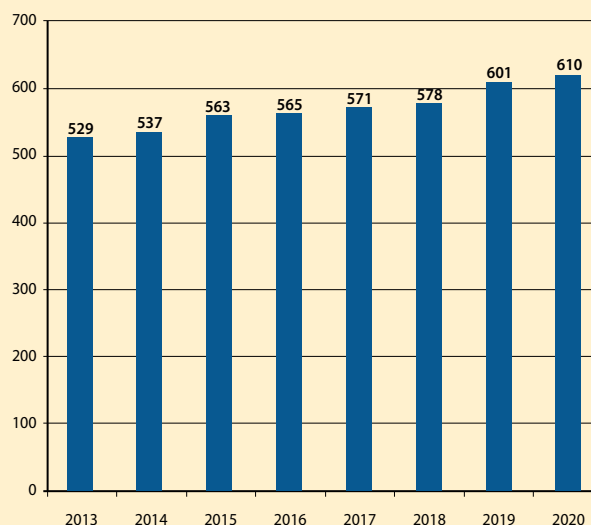
*Evolution de la consommation d'énergie (kWh)*



*Evolution de la consommation par luminaires [kWh]*



*Evolution du nombre de luminaires*



## La nuit est belle

Au cours de la nuit du 26 septembre 2019, le canton a incité les communes à prendre part à une action visant à sensibiliser la population à la gêne et aux nuisances induites par les éclairages nocturnes. 152 communes suisses et françaises du Grand Genève ont participé à cette action visant à éteindre l'éclairage public jusqu'à minuit. Cette action a été aussi suivie par de nombreux privés. Une nouvelle édition de cet événement est prévue au mois de mai 2021.

## Sécurité

### Reflet de législature 2015-2020

#### Police municipale

Entre 2015 et 2020, l'équipe de la Police municipale a vu son effectif augmenter de deux agent.e.s supplémentaires (2015 et 2017), pour compter désormais six agent.e.s ainsi que d'une contrôleuse du stationnement (2020), ces derniers sont désormais au nombre de deux.

De plus, en 2019, le territoire couvert par cet effectif s'est également étendu puisque la commune de Jussy a rejoint les sept communes suivantes : Anières, Collonge-Bellerive, Choulex, Corsier, Gy, Hermance, Meinier.

#### Sapeurs-pompiers volontaires

En 2017, remplacement de M. Michel Mooijman, commandant de la compagnie par M. Luis Souto.

#### Société de Sauvetage du Léman (SSL)

En 2019, contribution communale de 125'000 F (D19-23) pour l'acquisition d'un nouveau bateau par la SSL d'une valeur totale de 365'000 F. La commune de Cologny et des donateurs privés ont également participé au financement de cette vedette de sauvetage.

### Projet « Save a life » – mise à disposition du public de six défibrillateurs

L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité, d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune. Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq



défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet défendu par l'association Swiss Emergency Responders Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs. Cette association, en collaboration avec l'administration communale, a été chargée de piloter la gestion de ce projet. Cinq défibrillateurs sont désormais installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit : la Pallanterie, le Vieux-Vésenaz, le nouveau bâtiment de logement du Préd'Orsat, à côté de l'entrée de la pharmacie, l'épicentre et la plage de la Savonnière pour les défibrillateurs extérieurs. La salle communale était également équipée d'un appareil. Mais en 2020, à la suite de remarques pertinentes liées à son accessibilité par le plus grand nombre, il a été déplacé à l'extérieur de celle-ci, et fixé sur le mur du bâtiment de l'école élémentaire, près du local de vote.

Ils sont signalés par le pictogramme ci-dessus. Ce sont donc désormais 6 défibrillateurs qui sont accessibles au public. Enfin, deux appareils se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale.

## Police municipale



### Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2020 :

- Anières : 70%
- Choulex : 30%
- Collonge-Bellerive : 490%
- Corsier : 50%
- Gy : 10%
- Hermance : 30%
- Jussy : 40%
- Meinier : 30%

### Ressources humaines

Comme mentionné dans le précédent rapport administratif, en date du 2 janvier 2020, une contrôleuse du stationnement supplémentaire a été engagée à un taux d'activité de 50%.

En octobre 2020, un agent a quitté l'équipe pour s'installer dans un autre canton. Son remplacement est prévu pour janvier 2021.

### Covid-19

La police municipale a dû s'adapter aux différentes directives énoncées par le Conseil fédéral et a été mobilisée sur plusieurs fronts. Des contrôles ont été effectués dans les parcs, les plages et le skatepark. Des contrôles des règles sanitaires ont été opérés dans les commerces, les restaurants ainsi que sur la voie publique. Des heures supplémentaires ont été effectuées par les collaborateurs.

Les premiers mois de la pandémie, l'équipe de la police municipale s'est divisée en deux groupes afin de garantir sur le terrain une patrouille entre 7h00 et 23h00 du lundi au dimanche. A partir du mois de novembre, les polices municipales du canton ont collaboré avec la police cantonale, ceci afin de compléter leur dispositif sanitaire. Ainsi la police municipale de Collonge-Bellerive était « patrouille COVID Rive gauche » au moins une fois par semaine, intervenant sur les communes de Cologny, Thônex, Chêne-Bougeries/Vandœuvres, Chêne-Bourg, Veyrier, et ce sur appel et en cas de nécessité. A l'instar de la Fondation des Parkings, les contrôles de stationnement

ont été assouplis en période de semi-confinement. La police municipale a constaté une nette augmentation de l'insalubrité sur la voie publique. Les déchets plastiques qui avaient tendance à disparaître refont surface et jonchent le parterre des parcs et des lieux publics. De plus, lors du semi-confinement, les belles balades sur les chemins de campagnes ont été prises d'assaut par de nombreux citadins. Cela a engendré des déprédations en bordure des champs dues au mauvais stationnement.

**Quelques chiffres**

- 6 agents à 100%, 1 contrôleur du stationnement à 100%, 1 contrôlease du stationnement à 50%, 1 adjointe administrative à 60%, 2 patrouilleuses scolaires à 60% (2x30%);
- 8 communes ;
- 5 vélos électriques, 3 véhicules automobiles ;
- 6'680 amendes d'ordres délivrées sur les 8 communes (Collonge-Bellerive 3'885, Anières 5'16, Choulex 228, Corsier 359, Gy 91, Hermance 1'060, Jussy 81, Meinier 460) ;
- 56 amendes d'ordres COVID sur les 8 communes.
- 10 demandes de manifestations traitées.

**Ci-dessous, le récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 :**

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| 31   | 15   | 17   | 23   | 10   |

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste



**Police municipale**

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz  
 ☎ 022 752 52 52 24h/24 apm@collonge-bellerive.ch  
 L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

**Poste de police de la Pallanterie**

A l'image de ce que la population a pu vivre durant cette terrible année 2020, le poste de police de la Pallanterie n'a évidemment pas été épargné. Les circonstances particulières nous ont imposé de multiples modifications organisationnelles. Ce faisant, la majorité de notre effectif s'est vu détaché, entre les mois de mars et juillet 2020, au poste de Chêne. Ceci, afin de renforcer le service de « Police Secours » et d'assurer, jour et nuit, la fermeture de nos frontières. Cette réorganisation avait également pour objectif, de mettre à disposition de la population, une force importante et très réactive aux différentes sollicitations. Le revers de cette adaptation tactique, a été la fermeture au public, de votre poste de police du secteur. En effet, seuls trois collaborateurs, dont le soussigné, ont œuvré jour après jour au sein de nos locaux, pour gérer le volume important des affaires courantes du secteur (enquêtes judiciaires diverses). Les collaborateurs qui servent au quotidien la population de notre région, ont su démontrer leur capacité à faire face à des situations extraordinaires, en faisant preuve de mobilité et de capacité d'action, sans faillir. Dès le premier juillet 2020, le poste de police, situé route



de La-Capite 249 – 1222 Vésénaz, est revenu à un mode de fonctionnement s'approchant de la normale. Il est aujourd'hui composé de 12 policiers. L'effectif de ce poste est donc légèrement à la hausse par rapport à l'année précédente (cette situation est liée au nombre de stagiaires sortant de l'école de police). En collaboration étroite avec les collègues du poste de police de Chêne, nous assurons la sécurité des communes qui composent la région «Arve-Lac». Principalement dédié à la police de proximité, notre champ d'action est large. Précisons également qu'une partie de notre effectif, soit 8 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par le poste du secteur. En effet, ce sont les agents de Police-secours qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'ilotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de votre commune, votre police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. A ce sujet, il est bon de préciser qu'il intervient chaque année, en collaboration avec la po-

lice municipale et les travailleurs sociaux hors murs, dans les classes de 8<sup>me</sup> primaire, afin de sensibiliser les futurs élèves du cycle d'orientation sur divers thèmes d'actualité. C'est également l'occasion d'établir un contact privilégié avec ces jeunes.

L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité (enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps).

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2020, elle se résume de la manière suivante :

- Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont une nouvelle fois légèrement à la baisse (7%). En effet, 819 interventions ont eu lieu sur la commune de Collonge-Bellerive en 2020 (1'070 en 2017, 965 en 2018, 881 en 2019). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes).
- Cette année 2020, fortement impactée par les nombreuses périodes de confinement, a décuplé nos interventions liées aux excès de bruit (88 interventions en 2020, alors qu'on en dénombrait 31 en 2019).
- Après une hausse significative en 2018, les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, à la baisse (respectivement 24% en moins pour les dommages à la propriété et 19% en moins pour les vols). Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre nos services et vos agents de police municipale, échappent à notre surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.
- En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants : les efforts consentis en matière de prévention, par le biais de notre action GE\_veille, et l'arrestation d'auteurs, ont sans doute permis d'éviter l'explosion de ce genre de délit. En terme de chiffres, on peut relever, une fois de plus, une baisse conséquente de 10 % (- 23% en 2017, 5% en 2018, 17% en 2019) du nombre de cas survenus sur la commune. Ceci est probablement le corolaire d'une présence accrue des habitants dans leur logis. Evidemment, ce point est réellement au centre des préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit. **La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène. N'hésitez pas à faire appel à nos services (117) en cas de doute.**
- Dans le domaine de la circulation routière, il sied de préciser que le nombre des accidents est légèrement à la baisse de 12% cette année (tendance confirmée par

rapport aux chiffres de 2017-2018-2019), malgré une densification constante du trafic automobile (83 accidents en 2018 et 86 en 2019 et 75 en 2020). Des campagnes PréDiRe (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de maintenir au mieux cette tendance.

**Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus doivent être observées :**

**A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres, y compris si on est dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol.** Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. Mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne pas laisser entrer d'inconnus dans son logement. Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance dans le domicile. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**

**Escroqueries dites «du faux neveu» :** les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Ils ont pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF.... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement téléphonique tout au long du processus !** Mettez donc immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.

**Vols à l'astuce dits «à la fausse qualité» :** ces vols sont commis par des délinquants se présentant au domicile de leurs futures victimes en se faisant passer pour: des policiers (toujours en tenue civile), plombiers-storistes, assistantes sociales, pharmaciennes, employés de régie, de mairie, personnes faisant signer une pétition, personnes désirant un verre d'eau, personnes désirant aller aux toilettes.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et proposeront des tarifs

très/trop avantageux. L'évolution des travaux entrainera immanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. Par conséquent :

**N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute. Vous ne dérangez jamais la Police.** Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter la Police pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Alexandre VAUTHEY, Sergent-chef, îlotier

### Gendarmerie de la Pallanterie

Route de La-Capite 249 - 1222 Vézenaz

☎ 022 427 63 30

#### En cas d'urgence composez le 117

(laissez sonner, ne raccrochez pas).

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil téléphonique du public est assuré du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie

## Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



### Rapport d'activités

Après une année 2019 marquée par une augmentation des interventions dues notamment à l'orage du mois de juin, l'année 2020 s'est déclarée particulière suite à la survenue de la crise sanitaire. Le Covid-19 a chamboulé nos vies dans tous ses aspects. Pour la première fois, le plan catastrophe ORCA-GE a été activé par nos autorités cantonales. Tout comme la population, la compagnie a été affectée et a dû suspendre les exercices non essentiels. Nous avons participé aux campagnes de sensibilisation à la population lors du premier épisode des mois de mars et avril.

#### L'effectif au 31.12.2020 de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 34 sapeurs :

1 Commandant ; 1 Premier-lieutenant ; 2 Sous-officiers supérieurs ; 5 Sous-officiers ; 2 Appointés ; 20 Sapeurs ; 3 Aspirants.

### Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

En 2020, l'effectif des jeunes sapeurs (JSP) de notre compagnie était fort de 26 jeunes, encadrés par le Capitaine Denis Wyss, soutenu activement par 5 moniteurs.

Nous ne pouvons que remercier le Capitaine Denis Wyss pour son initiative en la matière, ainsi que pour les résultats obtenus. En 2020, deux jeunes formés ont intégré la compagnie des sapeurs pompiers. En début d'année, 4 exercices ont pu être effectués, mais dès le printemps toute l'activité a été interrompue en raison de la crise sanitaire. Si habituellement, les JSP participent activement à la vie de la compagnie et de l'amicale tout au long de l'année, notamment lors de Journée de démonstration, fête des promotions et Fête nationale, aucun de ces événements n'a eu lieu en 2020.



La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce regroupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive.



## Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier.

Pour les plus jeunes, entre 11 et 17 ans, il y a la possibilité d'incorporer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive. Des formations théoriques et des engagements pratique sont dispensés par des moniteurs passionnés et très compétents.

Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population.

Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : <http://www.pompiers-collonge.ch> et <http://www.jspcb.ch>

La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas au côté de leurs proches.

**Luis Souto**, Capitaine

## Interventions

La compagnie est intervenue sur 40 alarmes. 34 fois la compagnie était seule et 6 fois en mixte avec le SIS. Nous comptabilisons 305,5 heures pour les interventions.

Incendies 6 ; Inondations 15 ; Animaux 7 ; Prévention voie p. 2 ; Arbres 5 ; Insectes 2 ; Fumée 2 ; Divers 1

| Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2019 (sans les ambulances) |            |
|--|------------|
| Alarmes automatiques   | 19         |
| Animaux  | 17         |
| Ascenceurs   | 2          |
| Déblaiements   | 4          |
| Divers   | 3          |
| Fumées   | 3          |
| Incendies  | 3          |
| Inondations  | 4          |
| Matières dangereuses   | 8          |
| Odeurs   | 5          |
| Prévention   | 5          |
| Sauvetages   | 16         |
| Technique  | 5          |
| <b>Total</b>   | <b>94</b>  |
| Interventions S.I.S. 2020 ambulances   |            |
| Ambulances   | 12         |
| Total des interventions S.I.S. 2020  |            |
| <b>Total</b>   | <b>106</b> |

## Organisme Régional de Protection Civile Lac (ORPC Lac)

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



## Rapport d'activités

La Protection Civile (PCi) constitue un partenaire du système suisse de protection de la population, aux côtés des organisations d'urgence (police, sapeurs-pompiers, santé publique) et des services techniques. Elle est engagée en renfort lors de catastrophes ou de situations d'urgence, mais aussi pour assurer des prestations en faveur de la collectivité (dans le cadre de grandes manifestations).

La PCi met à disposition l'infrastructure de protection et les moyens permettant d'alerter la population. En 2020, la Suisse a effectué le test national d'alarme, le 5 février, auquel l'ORPC Lac a participé en faisant retentir les sirènes sur notre région. A noter que des messages tests ont aussi été diffusés via l'application [www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch).

La PCi prend en charge les personnes en quête de protection et les sans-abri, protège les biens culturels, renforce la conduite et la logistique et effectue des travaux de remise en état suite à des événements dommageables. En début d'année, nous avons effectué des travaux d'entretien dans les abris publics communaux, repris en octobre, selon notre planification annuelle d'activités.

## Mobilisation générale

L'arrivée de la pandémie COVID-19 a provoqué la mise sur pied du dispositif ORCA-GE et l'annulation d'une série des



cours de répétition (tous domaines) initialement prévus en mars et en juin, ainsi que des interventions agendées en faveur de la collectivité publique, jusqu'à fin juin (Marathon UNICEF, Triathlon de Genève, Ecotrail), pour concentrer les ressources sur la lutte contre la pandémie.

**ORCA-GE** a d'abord été mis sur pied, partiellement, fin février et totalement à partir du 13 mars, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, en appui de la direction générale de la santé (DGS) et notamment du service du médecin cantonal, afin de coordonner les moyens autres que ceux de santé publique engagés dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

A partir du début du mois de mars, les premières missions ont consisté à préparer la logistique nécessaire (matériel, constructions, personnel) en vue d'une longue interven-

*Reflet de législature 2015-2020***2015**

Lancement du concept AlertSwiss au niveau fédéral consistant à regrouper différents canaux, destinés à informer en continu la population sur les catastrophes et les situations d'urgence. [www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch). Exercice combiné à Epeisses (Avully) en partenariat avec les compagnies des sapeurs-pompiers d'Anières et d'Hermance ainsi que la Société suisse Redog, pour chiens de recherche et de sauvetage.

**2016**

Intervention et collaboration entre partenaires dans le quartier de Plainpalais, pour porter assistance aux habitants et personnes à mobilité réduite suite à l'incendie des Minoteries. Journée de la Sécurité à Cologny, placée sous le slogan « Ensemble à votre service », en compagnie de nos partenaires de proximité, afin de gagner en visibilité et, d'entrer en contact avec la population, à travers un stand et des démonstrations du matériel et d'intervention.

**2017**

Participation à la Saga des Géants, événement exceptionnel de grande envergure, tenu à Genève et dirigé par la troupe du théâtre Royal de Luxe de Toulouse, pour assurer la régulation du trafic aux carrefours désignés par la police et la disponibilité des axes de dégagement.

**2018**

Divers engagements et remises en état provisoire : lors de l'incendie au quartier de la Servette, permettant l'engagement de divers groupements PCI sur demande du SIS et sous la conduite de L'OCPPAM. Plus de 80 logements ont dû être évacués. Découpage de gros bois par la section d'appui, à Collonge-Bellerive pendant les

travaux de construction du bâtiment de logements « le Quadrilatère » et au Vallon d'Hermance, suite à des intempéries, pour l'aménagement du chemin pédestre par le nivellement du terrain, la création d'escaliers et le déplacement des troncs d'arbre tombés en travers du chemin et de la rivière.

Soutien à la sécurité lors de la visite Pontificale dans un contexte de tensions internationales. Quelques 250 personnes issues des rangs de la police et la PCI ont collaboré. L'armée a prêté main forte avec 200 militaires et garanti la police aérienne.

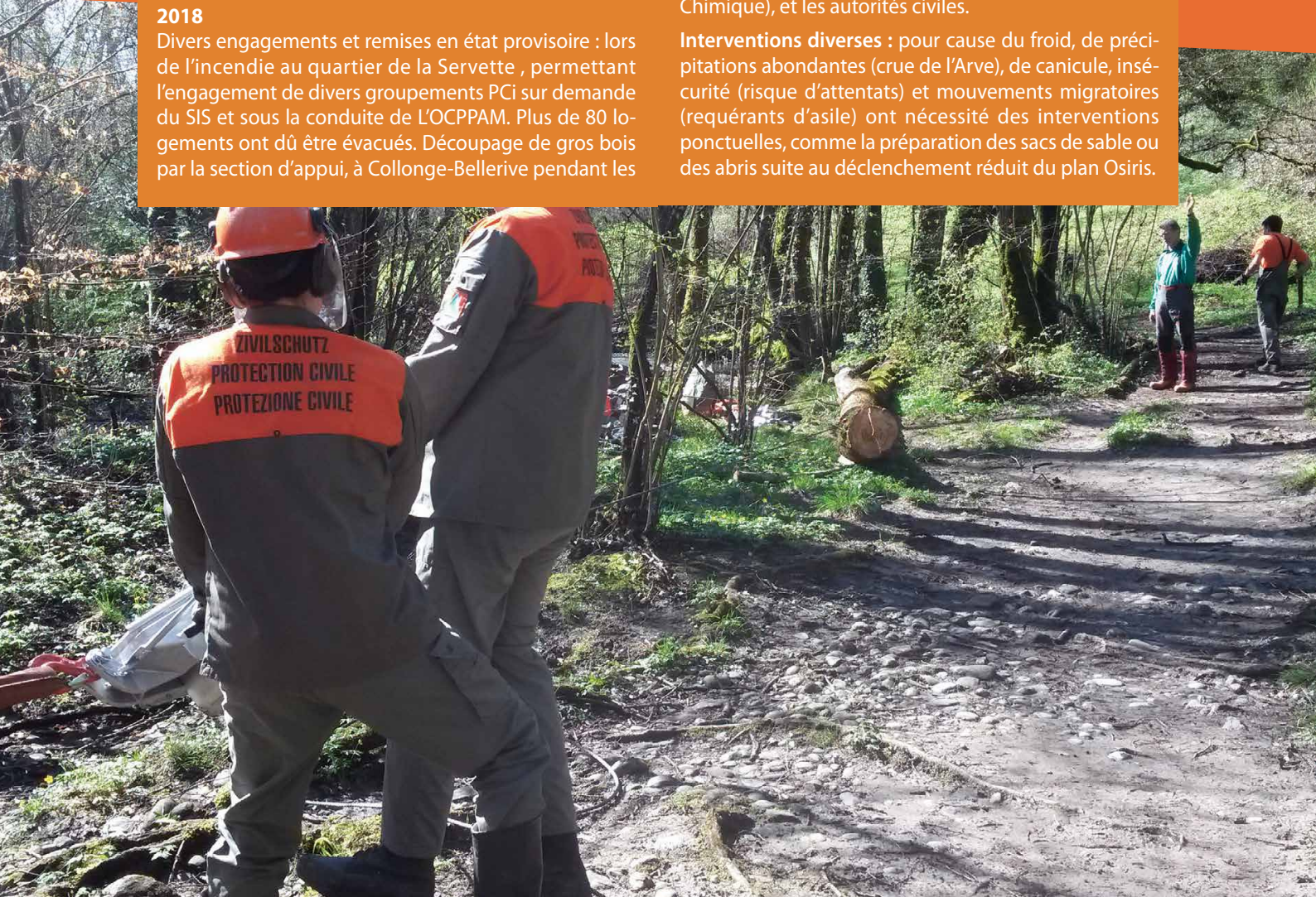
**2019**

Année des grands exercices d'engagement et test de mise sur pied de l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle, ORCA GE, ainsi que les formations de l'état-major cantonal de conduite et spécialistes, sous l'autorité du Conseil d'état et d'autres Autorités cantonales, fédérales et françaises.

Exercice de simulation d'accident de train (CONFINE TRE) dans le dispositif CEVA et la zone frontière, avec 900 intervenants, dont la PCI et 1200 figurants.

Plusieurs entraînements dans un contexte de terrorisme (Exercice LUX, ERNS, NRBC) par des attaques à l'encontre d'infrastructures critiques, du chantage et des menaces d'attentats avec l'armée, la police, spécialistes NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique), et les autorités civiles.

**Interventions diverses :** pour cause du froid, de précipitations abondantes (crue de l'Arve), de canicule, insécurité (risque d'attentats) et mouvements migratoires (requérants d'asile) ont nécessité des interventions ponctuelles, comme la préparation des sacs de sable ou des abris suite au déclenchement réduit du plan Osiris.



tion. Le 20 mars, les affiches de mobilisation générale de la PCi décrétée par la Confédération, ont été diffusées selon l'appel du Conseil fédéral à la PCi au niveau national, allouant un contingent de 850 000 jours de service au maximum, pour la période du 21 mars au 30 juin 2020 et prenant à son compte les coûts liés à l'intervention globale de la PCi. Dès lors, les convocations des membres de l'ORPC Lac ont été envoyées pour faire face aux demandes d'appui qui arrivaient de la part de l'organe de conduite cantonal. Dans la mesure du possible, les besoins des astreints et de ceux des employeurs, étaient pris en considération pour la planification des travaux. La durée des convocations a varié, allant de quelques jours à plusieurs semaines, selon l'organisation de chaque organisme, par période de quinze jours. De nombreux membres de l'ORPC Lac ont participé à plusieurs interventions.

Le repli a été convenu à la mi-juin, suivi d'une phase de rétablissement et restauration marquant la fin de notre intervention dans ce premier épisode de lutte contre la pandémie. En guise de bilan : 83 membres de l'ORPC ont réalisé plus de 3000 jours de service.

#### Missions effectuées

- Livraison de 6000 masques FFP2 (du matériel sanitaire de l'ORPC) à l'hôpital cantonal.
- Conditionnement de solution hydro-alcoolique pour la désinfection.
- Collaboration avec l'organisation PCi de Carouge, en soutien pour toute la zone des hôpitaux située dans leur région (HUG, Maternité etc.).
- Patrouilles et surveillance des normes sanitaires.

#### Appui au système de santé

Les membres de l'ORPC Lac ont renforcé et soulagé en premier lieu le personnel médical et soignant des hôpitaux (HUG, Beau-séjour, Trois Chênes, Bellerive, Loëx) en assumant des tâches d'assistance, l'accueil et le triage des personnes, les contrôles d'accès, des travaux de nettoyage et de désinfection des ambulances 24h/24 – 7j/7.

#### Divers types des travaux

Missions diverses, comme celle du 27 mars, pour une entrée en service, dès le lendemain, de 31 astreints, avec le but de renforcer la sécurité dans le quartier des Eaux-Vives et sur les quais.

Les membres de la PCi ont également installé des hôpitaux d'urgence, des centres de consultation et mis en place des hotlines pour la population. Ils ont aussi assuré le transport de personnes et de matériel.

**Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vézenaz. ☎ 022 840 44 98 orpclac@collonge-bellerive.ch**



*Reconnaitances, reçue de la part de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat et chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.*

*« Pour ces tâches d'appui parfois, très spécifiques, la PCi a proposé des équipes plus ou moins importantes. Souvent, ses membres étaient aussi engagés de manière individuelle. La flexibilité, l'engagement et la motivation du personnel de la protection civile ont été très appréciés par les responsables des institutions de santé publique »*

*Extrait du bilan de l'OFPP*



# Sports, culture, loisirs

## Aménagements sportifs

### Reflet de législature 2015-2020

En 2016, le club d'aviron de Vézenaz a célébré la victoire de son champion Lukas Tramèr qui a remporté la médaille d'or, en quatre sans barreur, poids légers aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, Brésil.

En 2017, les autorités communales ont décidé de créer une commission ad hoc stade de la Californie pour discuter du futur des installations sportives de ce site en concertation avec les associations actives notamment dans le domaine du football. En 2020, cette commission finalise sa réflexion sur les futures installations à développer en cohérence avec le développement et la rénovation des équipements du centre sportif de Rouelbeau.

Le 7 octobre 2017, le skatepark rénové de Collonge a été inauguré. Cette transformation est le fruit d'une pétition adressée par des jeunes de la commune au Conseil municipal, le 27 mai 2015, qui souhaitaient voir rénover cette installation datant de 1999.

### Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que de nouveaux équipements de sport d'extérieur (urban training).

Un objectif à court terme est de transformer certains terrains de football actuellement en gazon naturel par une surface en gazon synthétique et augmenter le nombre de vestiaires. Une réflexion est en cours pour la planification d'autres installations, comme la création d'une salle multisports. Le rééquilibrage des participations et de la gouvernance des communes de Meinier et de Collonge-Bellerive est en cours de discussion.

### Piscine intercommunale

La motion M15-01, acceptée par le Conseil municipal le 3 février 2015, demandant d'étudier un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et Lac, a relancé la discussion en élargissant le périmètre d'implantation. Une réflexion globale s'est axée sur le site de Genève-Plage, où la possibilité de construire une piscine couverte a été étudiée puis abandonnée (voir projet présenté dans Aménagement p. 15).



### Club de football du FC St-Paul

*Chemin de la Californie 34*

Une motion intitulée « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur » a été votée à l'unanimité le 20 juin 2017 par le Conseil municipal. Le texte soulève des questions se rapportant à l'utilisation du site de la Californie, à la planification de nouveaux équipements sur cet espace, à la fin de l'autorisation d'exploiter le terrain B situé le long de la route de La-Capite, ainsi qu'au développement d'activités au centre sportif de Rouelbeau (CSR).

Une commission ad-hoc nommée commission ad hoc « Stade de la Californie » a été constituée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2017 afin de traiter la motion. Ces réflexions ont conduit au vote par le Conseil municipal de la délibération D19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.



Le projet est composé des éléments suivants : un accès au site avec un bâtiment délimitant l'enceinte du stade, principalement constitué d'un large couvert (ombre) sous lequel sont prévus les installations techniques et les sanitaires. A l'intérieur du périmètre, diverses activités telles que : un terrain de sport en revêtement synthétique de 30/20 m, un équipement d'agrès de type « urban training » et un espace de jeux en sol souple pour les enfants. Des plantations d'arbres et de végétation basse participeront à rendre le site accueillant pour un public de tout âge. Ce projet a fait l'objet d'une demande en autorisation de construire déposée en décembre 2020.

Afin de faciliter l'exploitation et la sécurité du site, il a été convenu de séparer physiquement la partie ouverte à toute la population de la partie utilisée par le club de football (terrain A, buvette, vestiaires).

La commune souhaite également faciliter et renforcer la participation du club au centre sportif de Rouelbeau, en particulier en complétant ou améliorant les infrastructures à disposition (terrains synthétiques, vestiaires, etc.) sachant que le terrain B, situé à la route de La-Capite, ne devrait plus être utilisé au terme de l'année 2020, la prolongation de l'autorisation précaire d'exploitation du terrain demandée par la commune ayant été refusée par le canton.

Dans le cadre des dépassements de budget effectués en 2020, on peut mentionner le montant de 78'000 F accordé par les élus pour le remplacement des éclairages du terrain A, situé au chemin de la Californie, par des luminaires LED. Toutefois, pour des raisons de délais de livraison, la réalisation de ces travaux sera effectuée dans le courant du printemps 2021.

### Patinoire saisonnière

*Chemin des Rayes 8*

Cette installation a été mise en place du 3 décembre 2020 au 31 janvier 2021 sur la place multi-usage du parking des Rayes mais n'a pu être ouverte au public à cause des mesures sanitaires en cours. Les autorités communales avaient pris le risque d'installer la patinoire malgré tout, pariant sur un assouplissement des mesures sanitaires, s'agissant d'un sport pratiqué seul, en plein air. Seules quelques classes des établissements scolaires de la région ont pu profiter de ces installations.

Aucun service n'a été proposé par la buvette en raison des contraintes sanitaires.

Sur l'ensemble de la saison précédente (2019-2020), plus de 3000 personnes avaient utilisé ces installations pour la 10<sup>ème</sup> année d'exploitation.

En 2019, grâce à l'installation d'un système de télégestion, prenant en compte différents critères comme l'ensoleillement, la température et les précipitations, le refroidissement de la glace a été optimisé.

Le 29 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la motion M20-03 « Pour une patinoire plus respectueuse de l'environnement. » Les objectifs visés par cette motion

sont de maintenir l'activité du patinage tout en rendant cette activité environnementalement durable. Soit de réduire les consommations d'électricité et d'eau liées à la patinoire en remplaçant la patinoire actuelle par une patinoire synthétique. Une étude comparative sera menée en 2021.

### Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz

Le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté la motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz » pour répondre à la volonté communale de proposer des infrastructures sportives en particulier pour les jeunes. Il s'agit également de compenser la suppression du terrain de basket situé dans le préau de l'école de la Passerelle sise au chemin des Rayes 11, à Vézenaz, suite à la transformation de ce bâtiment en crèche. Les objectifs visés par cette motion sont de conserver une possibilité de pratiquer le basket, en plein air, à Vézenaz et de permettre aux jeunes de se rencontrer dans le cadre d'une activité sportive. Le Conseil administratif a donc mis le projet de relocalisation de ces installations à l'étude pour 2021.

### Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) : aménagements extérieurs

*Chemin de Relion 22*

Le Tennis-Club de Collonge-Bellerive est situé au chemin de Relion à Collonge, à proximité immédiate d'une zone de villas. Le tennis club se situe sur la zone sportive de la parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive. Il est limitrophe avec la zone de verdure qui remonte jusqu'au parc Rivollet. Le site original compte 8 courts, dont deux couverts à l'année et deux couverts durant l'hiver. Il comprend également deux bâtiments, l'un destiné aux vestiaires, l'autre au club-house (restaurant et secrétariat).





Les aménagements extérieurs en place dataient de la construction du club en 1976. La commune avait ensuite investi en 2004 (D04-15 du 21 juin 2004) pour améliorer les espaces sportifs (changement de revêtement des courts, construction d'une halle, réfection des vestiaires, entretien du restaurant), mais les aménagements extérieurs n'avaient pas été refaits. Ils étaient vétustes et peu conviviaux.

Le 6 novembre 2017, la motion M17-08 relative à la mise en place de nouveaux aménagements extérieurs pour le TCCB a été acceptée par le Conseil municipal. Le cadre de l'étude a été défini en lien avec le TCCB.

Pour donner suite au crédit d'étude de 80'000 F voté le 25 septembre 2018 (délibération D18-21), un projet a été présenté aux commissions Sports, Aménagement et Bâtiments et logement.

Le projet reste complètement intégré dans la zone sportive, il ne s'étend pas sur la zone de verdure, le plan d'affectation des sols est respecté.

L'intervention porte sur le réaménagement des espaces extérieurs constitutifs du site (entrée du Club, cheminements et espaces autour des courts et du club-house), la démolition du court N°4 et son remplacement par deux

terrains 4 et 4b, la construction d'un padel-tennis au sud des deux nouveaux courts. En complément des équipements liés au tennis, un petit espace de pétanque sera aménagé au nord du site et un bâtiment sera construit pour y installer le secrétariat du Club.

Le Conseil municipal a voté, le 17 décembre 2019, la délibération D19-39 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'500'000 F, destiné au projet de réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments mis à disposition du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB). Les travaux ont débuté au printemps 2020 et devraient être terminés pour l'été 2021.

### Course de l'Escalade

En 2020 la course n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

### Sociétés sportives

**Durant l'année 2020, la commune a octroyé un soutien financier aux sociétés, associations ou événements dont les noms suivent :**

Association Antécimes, Club d'Aviron Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, Karaté Club de Collonge-Bellerive, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basketball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la baie de Corsier, Club de l'étrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif.

### Subvention camps de sport

L'octroi d'une subvention de 100 F par enfant âgé entre 6 ans et 18 ans pour la participation à un camp de sport d'une semaine organisé par une structure suisse s'est poursuivie en 2020.

Ce sont ainsi 72 subventions (113 en 2019) qui ont été distribuées pour des jeunes ayant participé à des activités sportives pour un total de 7'200 F.

## Culture et loisirs

### Reflet de législature 2015-2020

**Le giratoire des Tattes** : c'est en février 2014 que le Conseil municipal décide de la constitution d'une commission ad hoc en vue de l'acquisition ou la mise à disposition d'un ou plusieurs objets à placer à cet endroit, situé sur la route de Thonon avant l'embranchement pour le chemin du Petray, le 27 avril 2015, un crédit d'engagement a été voté afin d'engager une collaboration avec le MAMCO en vue de la production de 18 affiches réalisées par des artistes contemporains suisses. L'inauguration a eu lieu en septembre 2015 et marquait le début de 2 cycles d'exposition de 2 mois pour chaque affiche. Un tournus d'oeuvres qui prendra fin le 22 avril 2022.

**Les 15 ans de l'épicentre** ont été célébrés lors d'une soirée événement, le 3 septembre 2016, avec les artistes suivants : Emilie Gassin, Natalia Doco et Radio Babel.

L'année 2019 a vu le carrefour de Vézenaz être transformé par l'installation d'une **magnifique fresque** de l'artiste suisse Renate Buser. Cette oeuvre installée, avec l'accord du propriétaire privé de ce bâtiment, sur la façade borgne d'un immeuble fraîchement rénové, permet d'ouvrir la vue sur le lac depuis le cœur du village,

**L'année 2020 marque les 10 ans de la bourse culturelle.** Durant la législature 2015-2020, les lauréats furent :

**2015** : Mme Caitlin Mc Nerney (théâtre), M. Tangy Bertocchi (streets art), M. Matteo Ybarra (cinéma)

**2016** : M. Basile Hecquet (théâtre), M. Victor Hohl (arts design), M. Valentin Rillet (arts visuels)

**2017** : Mme Nathalie Pierrehumber (danse), M. Sébastien Buj (musique actuelle)

**2018** : Mme Candice Chauvin (théâtre contemporain), M. Boris Fernandez (arts design)

**2019** : M. Sébastien Buj (musique actuelle), Mme Jenna Pythoud (arts design Construction)

La bourse 2020 correspond à la 10<sup>ème</sup> volée d'attribution. Au cours des années, ce ne sont pas moins de 18 lauréats (10 hommes et 8 femmes) qui ont pu être soutenus par leur commune pour cinq accompagnements de formation et 14 projets dans des domaines artistiques variés. Cinq projets musicaux, six projets dans le domaine des arts de la scène (théâtre et danse) et huit projets d'arts visuels où l'on retrouve du design, du cinéma ou de la vidéo.



Giratoire des Tattes

## Préambule

En 2020 le monde s'est arrêté brutalement. La nécessité de distances sociales a rendu absolument impossible le moindre rassemblement. La culture sous toutes ses formes a ainsi été particulièrement touchée et nombreux sont ceux qui, dans ce domaine, se sont retrouvés du jour au lendemain en grande difficulté.

L'absence de culture a cependant permis d'en mesurer toute l'importance tant au niveau de l'individu créateur ou spectateur qu'au niveau économique où elle collabore étroitement avec les autres secteurs.

Car une pièce de théâtre ou un concert c'est aussi un public qui s'apprête pour s'y rendre et qui poursuit souvent sa soirée dans un bar ou un restaurant alentour. Des nuits d'hôtel sont parfois réservées pour loger les artistes de passage. Des transports se révèlent nécessaires pour acheminer des matériaux. Une équipe technique encadre et supervise l'événement et de nombreux autres prestataires de biens et services gravitent autour de ce dernier.

Une analyse approfondie conduite par José Ramirez, professeur d'économie d'entreprise à la Haute Ecole de gestion (sur mandat de la Ville et du Canton), a permis en 2017 de chiffrer les bénéfices créés par les activités créatives et culturelles et il en ressort que la culture participe grandement à l'essor de notre économie tant en termes de valeur ajoutée que d'emplois.

Ce préambule aurait également pu lister le nombre d'événements annulés, transformés, inachevés qui auraient dû animer la commune cette année, mais l'essentiel est ailleurs. Il s'agit de montrer que, avec ou sans public, la culture reste un enjeu de poids. Cette année, les artistes ont continué à travailler malgré tout, même si ce travail est devenu invisible. Il est donc d'autant plus urgent de leur montrer notre soutien afin que nous puissions tous oublier cette année 2020 où le monde culturel n'aura brillé que par son silence assourdissant.

**Patricia Reymond**, Présidente de la commission Culture et Loisirs

## Festival LAC

### Festival du Livre à Collonge

Un comité de femmes passionnées, chaleureuses et déterminées s'est fédéré en association pour créer un rendez-vous littéraire : le Festival du Livre à Collonge ou « LâC ».

La première édition de cet événement était prête pour 2020, mais la crise sanitaire en a décidé autrement. Seule la remise des prix 2020 a été maintenue le 9 octobre 2020 au restaurant du parc de La Grange.

Deux prix ont été remis, en présence des auteures lauréates, du groupe Aliose pour une animation musicale et de Zep – créateur de l'affiche officielle de la 1<sup>ère</sup> édition, dévoilée lors de l'événement :

#### Lauréates

**Prix des Bienveillantes** : Mme Blandine de Caunes pour « La mère morte » (édit. Stock)

**Prix du LâC** : Mme Gaëlle Nohant pour « La femme révélée » (édit. Grasset)

C'est Monsieur Philippe Thorens qui a remis le prix du LâC, en présence de plusieurs représentants de la commission culture & loisirs.





## Festival de Bellerive

Événement phare pour tous les mélomanes de la rive gauche, le Festival de Bellerive met en lumière la Ferme de St-Maurice depuis 1985.

En 2020, suite aux aléas des mesures sanitaires, le festival a pu avoir lieu, mais il s'est déroulé du 27 août au 2 septembre, contrairement aux années précédentes, il avait habituellement lieu entre les 7 et 19 juillet.

Pour beaucoup d'artistes du festival, il s'agissait de retrouvailles avec la scène, après l'arrêt total de leurs activités en début d'année. Une émotion amplifiée rendue possible grâce à des mesures de protection sans précédent. Les réalités sanitaires de cette année 2020 ont frappé au cœur toutes les manifestations culturelles.

Décalée à la toute fin de l'été, cette 25<sup>e</sup> édition fait partie des rares événements qui ont pu être maintenus et gardera pour toujours une saveur particulière. Quelques noms qui se sont produits en 2020 : Ocg et les Chaarts Chamber Artists - à la direction de GÁBOR TAKÁCS-NAGY, Nelson Goerner – piano Finghins Collins, et d'autres.



## Festival Chopin

« Nous sommes très heureux de vous accueillir, même masqués ! » C'est la phrase qui a initié cette édition inédite du 23<sup>ème</sup> Festival Chopin qui a eu lieu cette année du 4 au 11 octobre 2020, et ce malgré la situation sanitaire. Grâce à la volonté de la présidente de la Société Frédéric Chopin, Aldona Budrewicz-Jacobson, et de son comité, ainsi qu'au destin qui a été clément, cinq concerts de grande qualité ont pu se tenir dans différents lieux culturels genevois. L'engouement de la part du public, avec tous les concerts affichant complet, prouve à quel point la culture et la musique sont essentielles et donnent simplement envie de vivre !

Comme à l'accoutumée, un des concerts du Festival a eu lieu au sein de la charmante commune de Collonge-Bellerive, dans la Salle Willy-Buard le 6 octobre 2020. Il est vrai que l'histoire de la Société est intimement liée à la Commune. En 1997, M. Jean-Pierre Badan, qui était Maire à l'époque, sensible à la musique et au développement culturel de la commune, a octroyé à la Société un soutien précieux lui permettant ainsi de voir le jour. Il est donc tout naturel que la Société établisse son siège social au sein de la commune et y organise depuis plus de 20 ans, un concert au printemps ainsi qu'un autre lors de son festival automnal.

Cette année, le public collongeois a eu la joie d'écouter une étoile montante locale, le romand Jansen Ryser, lauréat de plusieurs prix nationaux et internationaux. Ce jeune talent nous a transportés à travers des pièces phares de Fryderyk Chopin pour terminer par une interprétation prodigieuse des 24 Préludes du compositeur. (Rédaction Christine Ling)

# l'épicentre

www.epicentre.ch

## 2020. Un horizon flouté

2020 aura été une année pour le moins inhabituelle. Pourtant, tout avait si bien commencé avec trois concerts qui affichaient complet.

Rocío Márquez, nouveau symbole du flamenco contemporain, nous présentait « Visto en el Jueves », un opus qui recevra le prix du « Meilleur album de musique du monde » aux Victoires du Jazz 2020. Un moment d'une rare intensité, enregistré par la Radio Télévision Suisse.

La délicate Pomme nous invitait à découvrir ses « Failles » dans le cadre du festival Antigél devant un parterre de fans. La chanteuse la plus en vue de la scène française vient d'être élue, en 2021, « Meilleure artiste féminine » aux Victoires de la musique et c'est bien mérité, tant elle sait toucher les cœurs. Le rappeur Jonas profitait de quelques jours de résidence avec un orchestre inédit avant de nous gratifier d'un spectacle percutant et sensible mélangeant le rap à la musique baroque, dans lequel il a su montrer toute son humanité. Puis brutalement, le monde s'est arrêté. Notre horizon s'est flouté. On en connaît toutes et tous la raison, mais pas encore les réelles conséquences. Nous ne sommes pas restés les bras croisés pour autant durant cette pause forcée. D'abord, nous avons aidé nos collègues du service social dans le cadre du plan de solidarité, puis nous avons saisi cette occasion pour réfléchir à notre travail, notre mission du moment, à savoir le soutien à la scène locale. Le silence qui régnait au Centre culturel durant cette période était particulièrement propice à l'introspection, à la quête de sens. Outre la gestion des annulations et des reports de dates, nous avons choisi d'accueillir durant l'été des artistes pour enregistrer des vidéos, soit sous la forme de clips, soit sous la forme de mini-concerts. Le résultat est visible sur notre chaîne youtube : l'épicentre – Saison culturelle.

POMME



DAVID WALTERS

Quelle joie en septembre et octobre de pouvoir à nouveau organiser des concerts. Marzella, Tempula Clark et Calpini with strings and friends nous ont permis de constater à quel point la scène romande est talentueuse et vivante. David Walters nous a rappelé notre amour des musiques ensoleillées, celles qui réchauffent les cœurs et les âmes. Ce rêve ne fut que de courte durée hélas. Très vite il a fallu encore fermer la salle à notre cher public.

Lors de ce nouveau coup d'arrêt, de nouvelles résidences ont eu lieu pour aider à la création de spectacles, ceux de Sophie and The Quay et Space Age Sunset.

Afin de compléter cette démarche d'aide à la scène locale et de garder une trace de ces activités, nous avons demandé au photographe Flavio Lucchesi de poursuivre son travail d'archives de la Saison culturelle tout au long de l'année 2020. Il a pu ainsi raconter en images ce que le public n'a pu voir: les tournages vidéo, les live sessions et les résidences. Ainsi est née, en toute simplicité, l'idée d'un livre. Il a été imaginé comme un témoignage de la vie « sur la scène de l'épicentre ». En le feuilletant ces derniers temps, il nous montre l'importance des concerts, des rapports humains en-dehors des écrans interposés. Il nous rappelle que nous aimons l'art, la beauté et l'harmonie sous toutes leurs formes.

**Stéphane Radice**, Responsable du service culturel de l'épicentre

## Bourse culturelle 2020

Depuis 2011, la commission culture & loisirs de la commune de Collonge-Bellerive met au concours l'attribution d'une bourse culturelle pour encourager l'émergence des talents artistiques communaux en participant au soutien de projets ou formations artistiques. Le montant à disposition peut être attribué à plusieurs lauréats sur décision des commissaires.

En 2020, Sarah Russi a reçu un soutien de 7'000 F pour la production des représentations à venir de sa compagnie de théâtre contemporain : la compagnie des Coquelicots.



Le relevé des livres empruntés sur la commune est le suivant :

|                 | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Collonge</b> |              |              |              |              |
| Prêts adulte    | 738          | 492          | 545          | 180          |
| Prêt jeunesse   | 1'543        | 1'605        | 1937         | 931          |
| <b>Total</b>    | <b>2'281</b> | <b>2'097</b> | <b>2'482</b> | <b>1'111</b> |
| <b>Vésenaz</b>  |              |              |              |              |
| Prêts adulte    | 443          | 536          | 266          | 85           |
| Prêt jeunesse   | 1'151        | 1'083        | 488          | 215          |
| <b>Total</b>    | <b>1'594</b> | <b>1'619</b> | <b>754</b>   | <b>300</b>   |

Pour le calendrier des jours de passage, se référer à la brochure « Infos pratiques » ou au site internet : [www.collonge-bellerive.ch](http://www.collonge-bellerive.ch).

## Bibliobus

Le service du Bibliobus est organisé par la Ville de Genève et est subventionné par le Fonds intercommunal de l'association des communes genevoises et par chaque commune genevoise bénéficiaire. Le bus s'arrête trois fois par semaine sur la commune, les mardis et vendredis à Collonge et les jeudis à Vésenaz.

En 2020, la chute de la fréquentation/emprunt de livres est due à la suspension du passage du bibliobus entre le 16 mars et le 10 août en raison de la crise sanitaire. Dès cette date, les tournées ont repris selon le calendrier prévu, mais avec une jauge limitant le nombre de personne présente en même temps dans nos véhicules (1 personne/10m<sup>2</sup> afin de respecter la distance interpersonnelle pour limiter la propagation du virus covid-19) par la suite, il a été à nouveau obligatoires de suspendre les tournées du 3 au 30 novembre 2020.

En 2020, la commune de Collonge-Bellerive s'est engagée à renouveler le financement de ce projet d'accès facilité à la lecture pour tous, pour les cinq prochaines années, sous réserve de l'approbation du budget de la commune par le Conseil municipal.

## Sociétés culturelles et de loisirs

**Les sociétés, associations ou manifestations culturelles locales suivantes ont été soutenues par la commune en 2020 :** Association Communes-École, Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, Ciné-Club CinéMargand, Comédie des Trèfles à Trois, Compagnie Rive gauche, Fanfares (Harmonie & Ecole de musique), Festival de Belle-rive, Scouts, Société Frédéric Chopin.

**D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle, notamment :** Festival LàC, Festival Jazz sur la plage de Hermance, Festival JazzcontreBand, Festival Antigél, Festival les Créatives, Concerts de Jussy, Puplicing Classique.

## Présentation de trois sociétés communales

### Cinémarginand

**20 ans en 2020 en pleine pandémie et sans pouvoir fêter ensemble cet anniversaire !**

C'est grâce à une rencontre avec Eric Strahm, lors d'une projection à Bois-Caran, que l'idée de la création d'un ciné-club dans la nouvelle salle de spectacle de l'épicentre nous est venue. Les Autorités de l'époque nous ont suivis et permis d'acheter le projecteur d'une salle de cinéma de Locarno. Grâce à ce soutien indéfectible pendant toutes ces années, nous avons eu la joie de compter plus de 25600 spectateurs, jusqu'à la fin des films en 35 mm. Lors du passage au format numérique en 2014, les Autorités, la Loterie Romande et une Fondation ont rendu possible l'acquisition de la nouvelle technologie et la projection des films, dès leur sortie en salle. Pour satisfaire la demande et, grâce à la disponibilité de notre vice-président et locomotive Eric Strahm, nous avons un rythme de croisière de 20 films par année, à raison de deux séances par film.

Un grand merci à nos Autorités qui nous financent deux programmes tous-ménages, ce qui permet de choisir des films au plus près de l'actualité cinématographique. Je suis très reconnaissante à mon comité, très soudé, sans lequel rien ne fonctionnerait.

A bientôt !

**Jeannette Bandelier, Présidente**



### Le Club de Judo a fêté ses 40 ans

L'école de judo de Collonge-Bellerive a été créée en 1980 par MM. Romanens et Rossier, amis et partenaires d'entraînement au judo club de Carouge.

Malgré des moyens limités, le nombre d'élèves a crû rapidement et nous avons même compté un Conseiller administratif (1 Dan) comme membre dans les cours adultes. Grâce à cet essor et l'aide de parents d'élèves, la commune a été convaincue d'investir et a construit le dojo actuel. Depuis les cours n'ont jamais cessé d'être dispensés et des centaines d'enfants sont venus apprendre les richesses et l'âpreté de ce sport de combat, élevé à l'art martial.

Après 20 ans d'enseignement en solitaire, promouvant tant les bienfaits physiques que les valeurs morales du judo, M. Moret m'a rejoint en 2015. Cela a permis de dispenser un plus grand nombre de cours et de ce fait d'attirer plus d'élèves en leur proposant même de pouvoir s'entraîner 3 fois par semaine.

Entre 2015 et 2020, nous avons tenté l'aventure du pré-judo pour les plus petits (4 -6 ans), mais expérience faite, nous nous sommes recentrés sur les cours de judo pour les enfants à partir de 6 ans. Nous avons constaté un intérêt grandissant de la part des filles et des demoiselles

pour ce sport. Celles-ci ont représenté jusqu'à 23% de la totalité des élèves, si bien que nous avons réussi à présenter une équipe d'enfants comptant 45% de filles aux championnats genevois 2016 qui ont fièrement défendus les couleurs de l'école et de la commune contre des équipes composées exclusivement de garçons.

Nous avons consolidé cette progression et espérons pouvoir continuer à nous développer en gardant les valeurs du judo que nous avons faites nôtres.

**Didier Parreaux, Président**

### 30 bougies pour le Point d'Interrogation

En 2020, le Point d'Interro, Centre de loisirs et de rencontres de Collonge-Bellerive, a fêté ses 30 ans, enfin, disons plutôt « aurait dû » fêter ses 30 ans. Si les aléas de la vie en ont décidé autrement, il n'en reste pas moins que, depuis sa création, le Centre n'a cessé d'oeuvrer auprès des enfants et adolescents de 8 à 16 ans afin de leur offrir un lieu accueillant et chaleureux.

A l'initiative d'un groupe de parents d'adolescents, le Point d'Interro voit le jour en 1990 à Vézenaz. S'adressant tout d'abord uniquement aux jeunes dès le Cycle, le Centre accueille bien vite également des enfants du primaire pour des ateliers sur inscription le mercredi après-midi. En quelques années, la fréquentation ne cessant de grandir, le local du Point d'Interro devient insuffisant. Consciente du problème, la Commune décide alors de consacrer une aile du nouveau bâtiment de la ferme Margand (futur épicode) au Centre de loisirs. Début 2000, pour les 8 à 12 ans, un secteur « enfants » à part entière est mis en place et, en novembre, le Point d'Interro déménage dans ses nouveaux locaux. Idéalement situé, à proximité du Cycle de Bois-Caran, à côté du skatepark de Mancy et proche de l'école de Collonge, le Centre développe alors un programme d'activités riche et varié, tant pour les enfants que pour les adolescents (accueils libres, ateliers bricolages, théâtre, BD, musique, hip-hop, skate, journées aérées d'été ou camp d'hiver, ...), complété par des événements ponctuels s'adressant à tous les publics (soirée mousse, Mancy festival ou autre concert, Contest de skate, représentations des ateliers de théâtre, Marché de Noël, Fête annuelle, ...) ainsi qu'une participation d'animation aux traditionnelles Promotions scolaires de la commune.



Au fil des années, si quelques ajustements ont été faits (suppression ou création d'un atelier, d'une activité, ...), la base du programme n'a pas subi de grandes modifications, les générations se succédant, les publics, petits ou grands, montrant toujours autant d'enthousiasme. Depuis 30 ans, dans l'objectif de contribuer à leur socialisation et à leur épanouissement, le Point d'Interro, avec ses propres règles de fonctionnement, n'a cessé de vouloir offrir aux jeunes un lieu alternatif à la famille et à l'école, mais participant à leur apprentissage du respect de soi-même et des autres.

Virginie Daguin, animatrice Fas'e



## Social

### Reflet de législature 2015-2020

Durant la législature 2015-2020, un certain nombre de facteurs ont fait prendre conscience aux autorités communales notamment d'une précarisation grandissante d'une partie de la population, de la nécessité de porter une assistance administrative à certains aînés de la commune en raison de la fracture numérique, mais également de prévoir un programme d'encadrement pour la jeunesse. Ces nombreuses missions ont conduit, en 2019, à la création, d'un service des affaires sociales, dotés de professionnels spécialisés disposant de ses locaux propres depuis février 2020, situés à la route d'Hermance 111 à Collonge.

Depuis 2019, un poste d'assistant.e social.e à 80% a été créé, complété en 2020 par un poste d'assistante administrative à 50%.

Le secteur de la petite enfance a également reçu une attention particulière avec la création au sein du groupement intercommunal pour la crèche de 72 nouvelles places d'accueil dans deux nouvelles crèches (pour le détail relatif au bâtiment pp. 22 et 71 pour le GIPEC).

### COVID-19 : Aide sociale

M. Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge de la cohésion sociale, a demandé le 16 mars 2020 aux communes de mettre en place un plan de solidarité communal (PSC) adressé spécifiquement aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes vulnérables.

Dès le 18 mars, l'administration communale était opérationnelle et a mis en place un plan de solidarité communal visant à limiter l'exposition au virus des aînés et des personnes vulnérables. Ci-dessous les éléments dudit plan :

- Ce sont 11 employés communaux dont 2 à plein temps qui ont été impliqués dans ce plan de solidarité communal du 18 mars au 18 avril 2020. 1206 courriers ont été envoyés le 16 mars 2020 aux aînés de la commune dans l'objectif que ces derniers transmettent à la mairie leurs coordonnées. Le 2 avril 2020, 330 nouveaux courriers ont été envoyés aux personnes qui n'avaient pas transmis leur numéro de téléphone. L'ensemble de ces personnes a ensuite été appelé.
- Suite à un appel à la population, sur 84 bénévoles inscrits, une cinquante ont apporté leur aide dont une douzaine ont été particulièrement actifs. Ils ont utilisé leurs moyens de transports personnels (voitures, vélos, scooters). La commune a mis à leur disposition du gel hydroalcoolique, des gants et des masques. En accord

avec la Migros, la Coop et Manor, une attestation leur a été délivrée pour éviter les files d'attente.

- 176 habitants se sont inscrits pour recevoir une éventuelle aide et 116 personnes ont été aidées. Les 60 personnes restantes ont renoncé à être aidées par ce biais. La mairie a reçu 244 demandes au total, principalement entre le 19 mars et le 20 avril.

La commune a manifesté sa volonté de rester en contact avec les usagers du service social pendant que celui-ci était fermé.

- Des bons alimentaires Migros de 50 F ont été envoyés chaque semaine aux familles bénéficiant habituellement de la prise en charge du restaurant scolaire, ainsi qu'aux usagers en grande précarité. 142 bons ont ainsi été envoyés entre le 23 mars et le 24 mai 2020, ce qui représente un total de 7'100 F.
- Au total, 29 usagers ont été contactés, 16 ont demandé une aide financière et quelques-uns ont demandé à garder un contact régulier au-delà de l'aide financière. 2 usagers n'ayant donné aucun signe de vie, la police municipale s'est rendue chez eux et a constaté qu'ils n'étaient pas en danger.

La population a beaucoup apprécié les différentes actions mises en place.

Les autorités communales ont remercié les bénévoles qui ont participé au PSC, à l'occasion d'un apéritif le 30 juin 2020.

### Service des affaires sociales

Le suivi des demandes individuelles d'aide sociale et des demandes subvention d'associations ou d'institutions œuvrant en Suisse ou à l'étranger était effectué depuis de nombreuses années par une collaboratrice administrative à 50%. Le poste a évolué à 60% en 2013 puis à 70% en 2016.

Le domaine social tend à prendre de l'ampleur au sein des activités de l'administration communale, non seulement en raison de l'augmentation de la population mais aussi de la volonté cantonale de transférer aux communes certaines de ses tâches.

Fort de ce constat le Conseil municipal a accepté lors de l'établissement du budget 2019, la création d'un service des affaires sociales composé d'un.e responsable à 80% ainsi qu'en 2020, d'une assistante administrative à 50%.

En parallèle, le service des affaires sociales bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, d'une arcade dédiée sis à la route d'Hermance 111, permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions les bénéficiaires ou toute personne ayant une simple question relative au domaine au social.



### Action sociale individuelle – Accompagnement individualisé dans la gestion au quotidien

La mission principale du service des affaires sociales consiste à offrir aux habitants de la commune conseil, orientation et accompagnement individualisé pour toute problématique sociale. Cet accompagnement social vise également à prévenir toute rupture pouvant pénaliser une personne ou une famille au niveau de son intégration à la vie sociale et/ou culturelle. Par son approche, le travailleur social encourage la responsabilisation de la personne soutenue et vise à son autonomie et son retour à une situation stable.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020, 47 dossiers ont été actifs. Cela représente plus de 160 entretiens d'une durée moyenne d'une heure quinze et près de 400 actions (courriel, téléphone, courrier, contact réseau) pour l'ensemble des dossiers. Une moyenne de 2 à 3 dossiers sont ouverts chaque mois. Ces nouvelles situations ne sont pas corrélées à la situation sanitaire liée au COVID-19.

Par ailleurs, le service des affaires sociales reçoit 2 à 3 appels téléphoniques par semaine pour une orientation et une question sociale individuelle en sus des dossiers qui sont créés.

50% des dossiers font l'objet d'une demande financière ponctuelle, 25% des bénéficiaires sollicitent une aide administrative afin de régulariser leur situation / ouvrir un dossier auprès des assurances sociales ou de l'Hospice Général et 25% concernent un soutien socio-psychologique.

### Provenance des situations

Vésenaz : 27

Collonge : 19

### Dossier par tranche d'âge du demandeur

| De 18 à 24 ans | De 25 à 44 ans | De 45 à 65 ans | De 65 ans et plus |
|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| 0              | 23             | 12             | 11                |

Le service peut également délivrer des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière de la personne ou de l'ensemble d'une famille. Il n'intervient qu'à titre subsidiaire, lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités. Le travailleur social peut également accompagner la personne dans ses démarches et s'assurer que tous les droits ont été actionnés. Les prestations financières communales ne peuvent être que ponctuelles et occasionnelles et sont cadrées par un règlement.

### Les montants totaux d'aide sociale individuelle suivants ont été octroyés au fil des années :

| 2016     | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     |
|----------|----------|----------|----------|----------|
| 59'964 F | 71'505 F | 42'362 F | 51'093 F | 53'732 F |

La diminution importante des montants distribués entre 2017 et 2018, ainsi que dans une moindre mesure en 2019, s'explique par le fait que la commune n'a pas été sollicitée pour la prise en charge de frais pour des enfants à besoins spécifiques, en âge préscolaire, en 2018 et 2019.

### Aide financière accordées par la commune

| Type d'aide                                    | Nombre de dossiers |      |
|--|--------------------|------|
|  | 2019               | 2020 |
| Frais de restaurants scolaires 2019-2020       | 22                 | 23   |
| Activités culturelles et sportives des enfants | 20                 | 12   |
| Aide divers                                    | 9                  | 8    |
| Aide pour des obsèques                         | Nd *               | 4    |
| Aides à la formation                           | Nd *               | 2    |

### Aide financière versées par des associations/fondations

| Type d'aide            | Nombre de dossiers |      |
|------------------------|--------------------|------|
|                        | 2019               | 2020 |
| Demande de fonds       | Nd *               | 4    |
| Plan de désendettement | 12                 | 3    |

Nd \* : Non disponible

## Action communautaire, projet et réseau

Un deuxième volet du nouveau service des affaires sociales est de suivre, coordonner, impulser des projets en lien avec les différentes politiques concernant les personnes de leur naissance à leur décès, notamment sur les thématiques liées à l'enfance, la jeunesse, les aînés, la migration et l'intégration, le sans-abrisme, la précarité, etc. Il mène des actions de prévention en collaboration et/ou réseau notamment dans le cadre des périodes de canicules et concernant les incivilités. Pour ce faire, le ser-

vice tisse des liens avec diverses instances tant cantonales que communales ainsi qu'avec le réseau associatif. Cela représenté pour le service plus de 20 séances avec des partenaires pour la période de juin à décembre 2020.

Par ailleurs, la commission sociale a voté le 1<sup>er</sup> octobre 2020, un budget de 42'000 F afin de permettre au service des affaires sociale de soutenir des actions allant dans ce sens. Ce montant a été accepté par le conseil municipal dans le cadre du vote du budget 2021. La mise en place d'une permanence impôt est déjà envisagée pour 2021.

## Petite enfance

### Reflét de législature 2015-2020

La crèche L'île aux Mômes, qui propose, dans le cadre du groupement intercommunal, 96 places dont 56 pour Collonge-Bellerive, ouverte le 8 février 2010, a été très rapidement complète et une importante liste d'attente a poussé les autorités communales, conscientes du problème, à réfléchir à des solutions pour répondre à cette demande légitime de la population en proposant plus de places pour l'accueil pré-scolaire, soutenue en ce sens par une résolution déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2019, R19-03 relative à la création de nouvelles places de crèches au sein du GICI. Dans ce

but, les autorités communales ont voté, le 26 mai 2020, un crédit s'élevant à 3'615'000 F (D20-06) afin de transformer le bâtiment de l'école de la Passerelle en crèche. Ce bâtiment, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, est situé au chemin des Rayes à Vézenaz, laissé vacant à la suite de la fermeture de cette école privée.

Cette nouvelle crèche (50 places), ainsi que celle de Corsier (52 places) qui ouvrira ses portes en mars 2021, viendront compléter la structure existante en offrant 102 places d'accueil pour les familles des communes du groupement dont 70 pour Collonge-Bellerive

## Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI)

Durant l'année 2020, les Conseils municipaux des quatre communes membres du groupement ont accepté, par délibération, les modifications des statuts du Groupement pour une crèche intercommunale. Le vote est intervenu le 27 octobre 2020 (délibération D20-17) pour Collonge-Bellerive afin de permettre d'intégrer plusieurs espaces de vie infantine à la structure existante, initialement créée pour une crèche, L'île aux Mômes située à Vézenaz.

Début 2021, à l'issue du processus référendaire et l'approbation du département de ces quatre délibérations communales, le GICI deviendra **GIPEC** : groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive), il compte désormais trois bâtiments, dont deux sont situés à Vézenaz et un à Corsier (pour le détail des bâtiments, voir p. 20).

### La crèche L'île aux Mômes

Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale  
Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance



Une année sous le signe de l'adaptation et de l'organisation ! En effet, comment voir cette année autrement ? Elle avait commencé comme la plupart des autres années avec des projets, des impératifs et des envies... La crèche L'île aux Mômes fêtait ses 10 ans !

L'année avait commencé avec entrain : des formations pour les collaborateurs, la Chandeleur avec les familles, l'atelier éveil corporel à la danse contemporaine pour les plus grands enfants, une visite de l'autorité de surveillance. Puis l'arrêt brutal, le vendredi 13 mars. La crèche est restée fermée pour les familles le lundi 16 mars, mais toute l'équipe

était présente pour ranger et nettoyer, comme avant les fermetures d'été étant donné que personne n'avait connaissance de la durée de ce confinement.

Dès le mardi 17, la mise en place d'un «Service d'accueil minimum» débutait, avec une équipe réduite et entre zéro et six enfants accueillis par jour, certains des enfants venant d'un des jardins d'enfants des autres communes.

Cette réorganisation a demandé une grande adaptabilité à l'équipe éducative ainsi qu'à la Direction : comprendre les instructions des autorités fédérales et cantonales, les adapter aux spécificités de L'île aux Mômes, échanger avec



les autorités communales, mettre en place l'accueil des enfants pouvant en bénéficier et réfléchir à comment garder le lien avec toutes les familles restées à la maison. L'équipe de cuisine a également participé à la confection de repas pour les écoliers de Collonge-Bellerive durant un mois.

L'équipe éducative a imaginé toutes sortes d'activités et d'instantanés partagés avec les familles via l'application PeppApp : des histoires, des recettes, des parcours moteurs, des tranches de la vie de la crèche. Les enfants qui le désiraient ont également pu partager des images et films avec les autres familles. Cette situation particulière a permis de découvrir de nouvelles façons de travailler !

À la fin avril le service d'accueil minimum a été élargi et dès le 11 mai la structure a pu accueillir la quasi-totalité des enfants. Chaque changement a nécessité une réorganisation des horaires de l'équipe et une réinterprétation des plans de protection édictés par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, grâce au concept d'hygiène rigoureux, élaboré depuis huit ans et régulière-

ment évalué, la structure a été bien armée pour faire face aux nouvelles demandes sanitaires sans être déstabilisés. La célébration pour les 10 ans de L'île aux Mômes n'a pu avoir lieu, mais ce n'est que partie remise ! Par contre, la fête de l'Escalade a été maintenue, les enfants à la crèche étaient présents, et les parents intéressés ont pu commander la fameuse soupe aux légumes, qu'ils sont venus emporter le soir-même. L'ancienne tradition qui consiste à décorer la crèche la veille du 1er décembre a été maintenue ainsi que la toute nouvelle version du calendrier de l'Avent inversé, où une fois de plus la générosité des familles pour les moins bien lotis était présente : merci pour elles et eux !

Les travaux des deux nouvelles crèches ont avancé malgré tout. Toute l'équipe se réjouit de les voir toutes ouvertes en 2021 et de pouvoir accueillir 198 enfants en tout chaque jour ! Encore un joli défi à relever...!

**Carin Sprecher Schmid**, directrice

## Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis (Collonge) - Les Boucaniers (Vésenaz)



L'association des jardins d'enfants et garderies, regroupant trois sites, **les Bacounis 1 & 2** à Collonge et **les Boucaniers** à Vésenaz, propose un mode de garde préscolaire, **à temps partiel**.

L'approche pédagogique consiste à proposer un lieu de socialisation au sein duquel les enfants découvrent la collectivité dans un environnement privilégié qui s'adapte à leurs besoins et prend en compte leur rythme de développement, raison pour laquelle les demi-journées de garde sont favorisées.

### NOUVEAUTÉ

- Des siestes les après-midis pour les 2-3 ans et les 2-4 ans
- Un groupe de 12 enfants âgés de 18 à 36 mois, le mercredi matin aux ateliers des Boucaniers
- Un groupe parents enfants pour les 0-12 mois le jeudi après-midi

La commune de Collonge-Bellerive accompagne et soutient l'association depuis de nombreuses années, en mettant à disposition des locaux et des aires de jeux entièrement équipés. Grâce à ces infrastructures, une centaine de places sont proposées, à temps partiel, réparties en dix groupes.



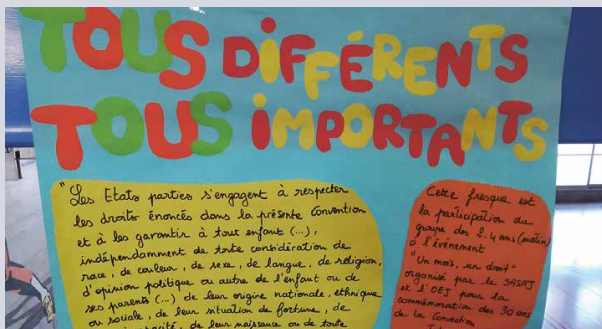
### Une équipe éducative au coeur de l'enseignement pédagogique

Composée de 8 éducatrices, 6 auxiliaires/ASE, une apprentie ASE, des stagiaires, une directrice et une responsable administrative et financière.

Tout au long de l'année, l'équipe a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation dans la mise en place des nouvelles procédures anti COVID, tout en s'efforçant de garder les enfants au coeur de ses priorités.

### Maintenir le lien pendant le confinement

Durant les 7 semaines de confinement ayant entraîné la fermeture des trois sites, l'ensemble de l'équipe pédagogique a joué de sa créativité pour maintenir un lien avec les familles via la page Facebook de l'association, en proposant régulièrement des activités illustrées à faire à la maison, et en les informant sur l'évolution du plan de protection. L'équipe s'est également mobilisée pour offrir une jolie surprise aux enfants et à leur famille en réalisant une vidéo de comptines intitulée « Babouc chante ».



Cette initiative a été accueillie avec beaucoup de joie et d'émotions par les petits et les grands, répondant parfaitement au besoin de maintenir et créer du lien pendant cette période difficile.

### Les thèmes phares travaillés avec les enfants tout au long de l'année 2020 :

- Cette année célébrait le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la **Convention relative aux droits de l'enfant**. À la question « Sommes-nous tous pareils ? » les enfants de 3-4 ans inscrits dans l'activité « Les Ateliers-Philo », ont pu observer les différences existantes entre eux. Ils ont ensuite réalisé, avec la technique du collage, un personnage à leur image, collé sur une fresque de plusieurs mètres de long, peinte avec l'aide des plus jeunes (2-3 ans). Cette oeuvre intitulée « Tous différents, tous importants » avait pour objectif de montrer aux enfants que tous ont la même valeur, quelles que soient leurs différences. Les personnages, en se donnant la main, symbolisent cette égalité.
- **Le goûter en autonomie** chez les 2-4 ans, l'après-midi, avec la possibilité pour chacun de manger à son rythme au moment où il estime avoir faim/soif et de se servir seul.
- **La fête de Noël** animée par des cours de yoga et de zumba
- **Un travail sur la reconnaissance et l'expression des émotions** chez les 2-4 ans, groupe du matin.
- « **Le fil ...** » aux ateliers du mercredi.
- **Les formes et les couleurs** dans l'espace de cabanes en carton chez les 12-30 mois.
- « **A la découverte de la nature** » chez les 2-3 ans.

Pour de plus amples informations retrouvez nous sur [www.babouc.org](http://www.babouc.org) et sur la page Facebook Les Bacounis – Boucaniers

**Elsa Duperrier-Ducharme**, présidente  
**Annick Blanc**, directrice



## KOALA

### «25 ans d'activités !»

Depuis plus de 25 ans, l'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans sur la région Arve-et-Lac, auprès d'accueillantes familiales de jour, autorisées par le Service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et qui sont au bénéfice d'un statut d'indépendante.

Un suivi régulier, un accompagnement des placements et une aide administrative sont offerts aux utilisateurs des services de Koala.

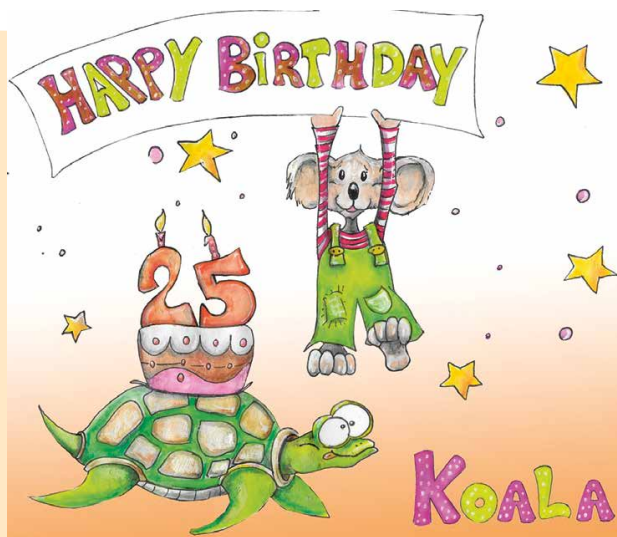
Durant l'année 2020, ce ne sont pas moins de 4 placements (0-5 ans) d'enfants de Collonge-Bellerive qui ont été organisés, de manière fixe ou occasionnelle, par les coordinatrices à Collonge-Bellerive ou sur les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Collonge-Bellerive, par une remise de primes pour l'année 2020 à celles-ci, elles qui ouvrent grandes leurs portes aux enfants dont les parents résident ou travaillent sur la commune. Depuis deux années consécutives, les primes sont majorées pour l'accueil des enfants de 0-18 mois.

Suite aux campagnes de recrutement organisées en 2020 par l'association Koala, 4 candidates pour l'accueil d'enfants se sont annoncées. Elles ont été accompagnées pour les démarches officielles et seront peut-être intégrées dans l'équipe durant l'année 2021 afin de pouvoir offrir des places d'accueil supplémentaires.

L'appui financier de la commune de Collonge-Bellerive pour 2020 s'est élevé en totalité à 19'459 F.

**L'association Koala a besoin de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents.**



**Pour prendre contact, un simple appel au 022 349 30 66 pour :**

- 1) Placer votre/vos enfant/s de manière fixe, à plein temps, à temps partiel ou occasionnellement en dépannage.
- 2) Rejoindre l'association et accueillir un ou plusieurs enfants selon vos disponibilités, en vous épanouissant dans une activité qui vous convient pour :

- Accueillir, un ou plusieurs enfant/s à 100% ou à temps partiel ;
- Bénéficier d'une formation complète ou une mise à niveau régulière ;
- Rejoindre le regroupement des accueillantes familiales de votre région ;
- Recevoir en bonus une prime de reconnaissance et de fidélité.
- Faire partie d'un réseau social important, constitué de personnes partageant les mêmes buts.

L'association vous invite à venir visiter régulièrement son site : [www.koala-ge.ch](http://www.koala-ge.ch)

**Sabina Blanchut**, Directrice

## Enfance - Jeunesse

**Le Point d'Interro : 30 ans d'activités essentielles pour les enfants et les jeunes**

### Centre de loisirs - le Point d'Interrogation

#### Activités durant l'année scolaire

##### Les accueils libres :

- **pour les enfants** : les mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 14h à 18h (18h30 en horaire d'été), avec ateliers de bricolages. Chaque jour, un petit goûter (le mercredi confectionné avec quelques enfants) est offert, afin de partager un moment convivial.
- **pour les ados** : les mardi et vendredi avec un snack de 11h30 (12h dès septembre) à 13h30 et le vendredi soir de 18h00 à 22h00 avec repas à 5 F.

Durant cette année si particulière, le Point d'Interro, comme tant d'autres lieux, a dû s'adapter aux impératifs sanitaires. L'accueil a été interrompu de mi-mars à fin-mai, le Centre étant fermé, puis réduit uniquement au mercredi après-midi pour les enfants de 8 à 12 ans, jusqu'à fin juin. Ce n'est qu'en septembre que le secteur « enfants » a retrouvé un rythme quasi normal. Le secteur « adolescents », pour les 12-16 ans a été plus durement et plus longuement touché. Cette tranche d'âge étant considérée davantage « à risque », il a fallu jongler avec des impératifs d'hygiène, de distanciation et de nombre de personnes. Malgré les mesures prises pour pouvoir réou-

vrir et accueillir les enfants, ni les snacks, ni les accueils du vendredi soir ont pu être maintenus.

Dès l'automne, sur les fins d'après-midi, entre 5 et 15 enfants ont été accueillis ; les mercredis, ils sont entre 15 et 30 à fréquenter le Centre. Les vendredis soirs, quelques jeunes ont continué à venir passer un moment au Centre. Quelques activités ponctuelles devaient venir compléter cette trame (rallye de Pâques et d'automne ou sortie le mercredi pour les plus jeunes, soirées à thème ou sorties les vendredis soirs pour les ados), mais tout a dû être annulé.

### Activités durant les vacances

Pâques et octobre : lors des vacances de Pâques, un accueil sur inscription, réservé aux enfants prioritaires (parents travaillant dans le domaine de la santé) a rapidement été mis en place. Ainsi, 6 à 8 enfants ont été accueillis du mardi au vendredi, avec des activités et repas adaptés aux circonstances. Avec l'aide et le soutien de la Commune, les conditions sanitaires obligatoires ont pu être appliquées. En octobre, accueil libre et activités autour d'un thème, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, avec repas à midi (5 frs par jour et par enfant). Une trentaine d'enfants a été accueillie chaque jour.



Des activités d'été ont également été proposées lors des semaines aérées en juillet pour les jeunes de 11 à 16 ans (20 jeunes par semaine y ont participé). En août, entre 25 et 30 enfants de 8 à 12 ans ont profité de ces semaines de centre aéré. Pour les vacances de février, le traditionnel camp de ski a été remplacé par un centre aéré (inscriptions à la journée), organisé en collaboration avec les TSHM d'Arve-Lac et la Rampe, Centre de Loisirs de Meinier. Il a accueilli, chaque jour, une moyenne de 10 jeunes de 10 à 16 ans.

### Les événements de 2020

Les manifestations tout-public ont été annulées les unes après les autres : les représentations de l'atelier théâtre, les contests de skate et la fête annuelle qui, cette année, devait marquer les 30 ans du Point d'Interro (voir article p. 52, sous sociétés communales).

Les personnes intéressées à s'investir et participer à la vie associative communale sont les bienvenues au sein du comité du Centre de Loisirs, qui a toujours besoin de nouveaux membres et d'idées neuves !

Retrouvez-nous sur [www.pointdinterro.org](http://www.pointdinterro.org)

## Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) - Travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM)

**L'équipe des TSHM intervient sur les douze communes d'Arve-Lac. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.**

Pour se rapprocher des jeunes, le moyen d'action principal des TSHM Arve-Lac est la tournée, avec le bus BASE. Le bus permet d'aller à leur rencontre sur le secteur et de développer en cas de besoin des accompagnements individuels ou de groupe. Les TSHM sont également présents lors de manifestations communales ou associatives. Ils sont en lien avec les centres de loisirs FASe de Meinier et de Collonge-Bellerive avec lesquels ils développent des collaborations telles que : l'organisation pour les vacances de février, sorties neige en journée, les contests de skate au printemps et à l'automne.

2020 aura été une année particulière ! Pour toutes et tous, la pandémie du COVID19 a bouleversé le quotidien des TSHM. Certaines actions phares n'ont pu être réalisées en rapport aux contraintes et aux restrictions sanitaires.

A Collonge-Bellerive, l'équipe est en contact régulièrement avec les partenaires et les institutions présentes sur la commune par le biais du réseau jeunesse, sous la forme de séances ayant lieu deux fois par année. Celles-ci ont pu être maintenues par vidéo-conférence.

Dès que les conditions ont été réunies (mesures sanitaires clarifiées, masque et gel hydro-alcoolique obtenus), l'équipe a pu reprendre les tournées bus. A cette période, les TSHM ont augmenté leurs déplacements pour aller à la rencontre des jeunes sur la région et particulièrement sur la centralité des jeunes à Vésenaz. Ces tournées ont été utilisées non seulement pour rencontrer un grand

nombre de jeunes, mais également mener des actions de prévention sanitaire Covid. Malgré la pandémie, les activités estivales à la plage de la Savonnière ont pu être maintenues, permettant ainsi à un certain nombre de jeunes des communes d'Arve & Lac de venir profiter des activités d'été. Pendant trois semaines en juillet et une semaine en août (début et fin des vacances scolaires), l'équipe a organisé des animations à la plage, les mardis, mercredis après-midi et les vendredis en soirée. Des activités nautiques (paddle), récréatives et sportives (tournoi volley-ball) sont offertes aux jeunes de la région. Ces présences, l'été à la Savonnière, permettent aux jeunes de la région de plus en plus nombreux de passer à l'accueil du bus BASE des TSHM. Cette action a également permis à huit jeunes du secteur de s'investir dans le cadre de « petit jobs », en contact avec d'autres jeunes, des enfants et un public familial. Toutes et tous ont pu louer des chaises longues, ou profiter des jeux. La plage de la Savonnière a également accueilli en soirée un concert (un trio de chanteuses) et encore un groupe de théâtre d'improvisation.

Ces activités sur la plage ont pu être réalisées avec le soutien l'association Sport et Nature, du restaurateur sur place et de la commune.

Mais encore en 2020, l'équipe a accueilli Mr Loïck Fertig, animateur socio-culturel qui a remplacé Mr Johan Baumier pendant le premier semestre. Les deux professionnels en charge du secteur Arve & Lac ont ainsi continué à œuvrer pour la jeunesse de la région.

#### 2020 a ainsi été une année d'adaptation et créative :

- Un jeu en ligne a été mis en place pour la jeunesse de la région durant les vacances d'été et d'automne. Celui-ci a impliqué des visites en extérieur, à la découverte de la région avec de nombreux défis.
- La création d'un projet de micro-trottoir mené par des jeunes engagés en petits jobs a également vu le jour. L'objectif est d'aller sonder la jeunesse de la région.

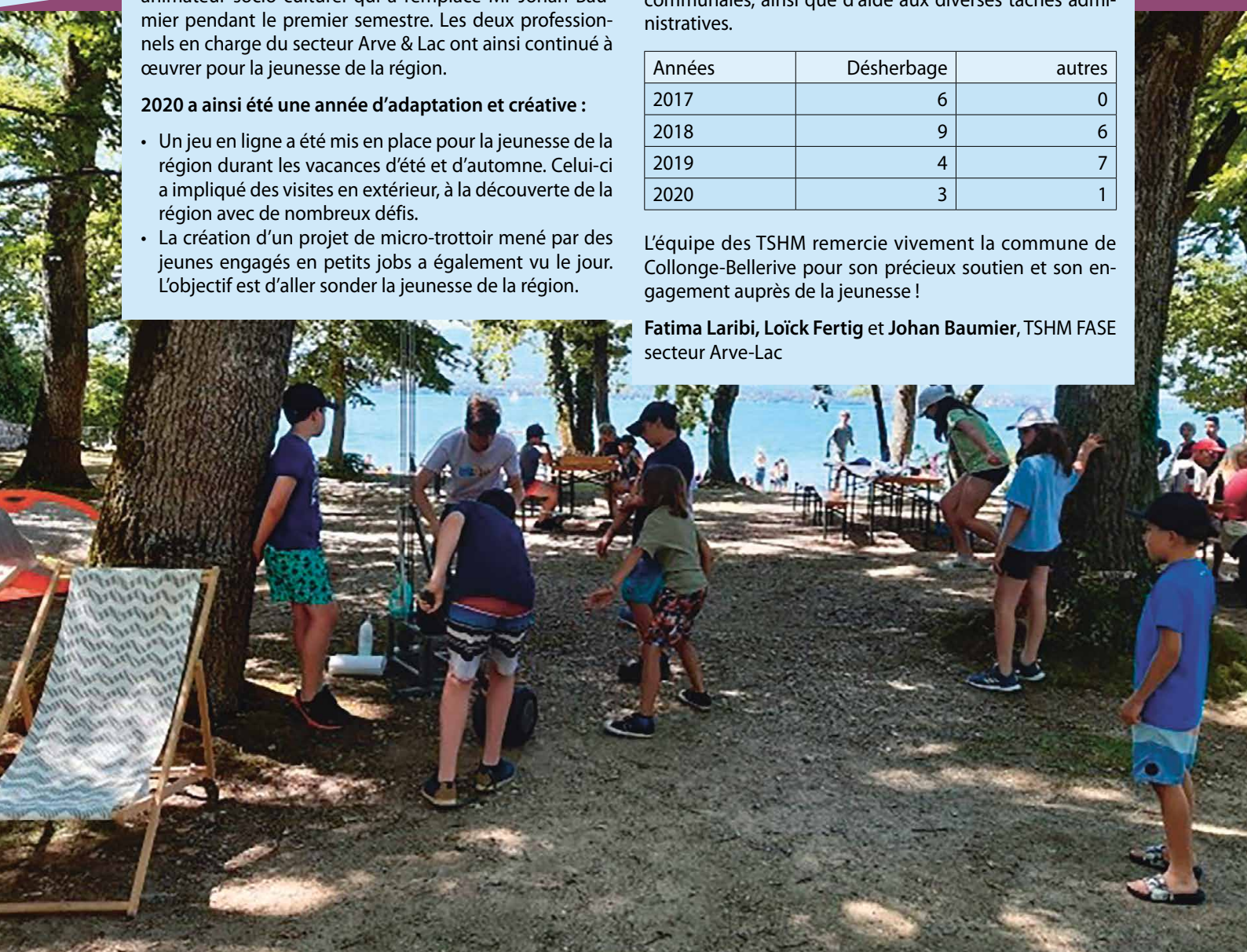


Depuis 2017, la commune a mis en place une collaboration avec l'équipe des TSHM pour proposer des petits jobs, en priorité, aux jeunes de la commune. Il s'agit de travaux de désherbage, d'aide lors de manifestations communales, ainsi que d'aide aux diverses tâches administratives.

| Années | Désherbage | autres |
|--------|------------|--------|
| 2017   | 6          | 0      |
| 2018   | 9          | 6      |
| 2019   | 4          | 7      |
| 2020   | 3          | 1      |

L'équipe des TSHM remercie vivement la commune de Collonge-Bellerive pour son précieux soutien et son engagement auprès de la jeunesse !

**Fatima Laribi, Loïck Fertig et Johan Baumier, TSHM FASE secteur Arve-Lac**



## Encouragement aux activités pour la jeunesse

Outre son soutien aux sociétés communales qui organisent des activités sportives ou culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également les organisations hors murs qui reçoivent de jeunes collongeois.

C'est le cas, notamment, pour les activités durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur, à condition qu'il soit constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), reçoit 15 francs par jour et par enfant participant à ces activités et résidant sur la commune de Collonge-Bellerive. Dans ce cadre, en 2020, la commune a financé 756 jours pour 103 enfants, soit 11'665 F.

Tableau comparatif – années 2018-2020

| Années | Nombre d'enfants | Nombre de jours | Total subvention en francs |
|--------|------------------|-----------------|----------------------------|
| 2018   | 143              | 1'037           | 18'438                     |
| 2019   | 134              | 1'038           | 15'570                     |
| 2020   | 103              | 756             | 11'665                     |

Ce soutien permet aux associations de proposer aux enfants des vacances et des cours à des prix abordables, afin que chaque jeune collongeois puisse bénéficier d'activités propres à favoriser son développement physique et intellectuel, contribuant ainsi à son ouverture d'esprit, à sa créativité et à son esprit d'équipe.

## Fondation Officielle de la Jeunesse - Action préventive en milieu familial (APFM)

**La commune soutient le dispositif d'action préventive en milieu familial (APMF) mis en place par la Fondation officielle de la jeunesse.**

L'APMF a pour mission d'offrir une aide éducative professionnelle aux familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Des professionnels de l'éducation spécialisée soutiennent les familles dans leurs démarches éducatives, relationnelles et de communication. Ce service de proximité agit pour éviter une péjoration des situations qui pourrait conduire les familles vers une prise en charge plus massive, stigmatisante et onéreuse. L'APMF travaille avec l'ensemble du réseau social communal, sanitaire, culturel, scolaire ou professionnel des familles. L'APMF ne s'adresse pas aux situations suivies par le Service de protection des mineurs (SPMI).

Le dispositif repose sur les principes suivants : libre adhésion des familles, totale confidentialité, gratuité de la prestation (dont le coût est pris en charge par la commune), capacité d'adaptation à tout type de situation, service de proximité. Les intervenants de l'APMF peuvent se déplacer sur la commune.

Contact : 09h00 à 18h00

☎ 022 309 57 82

apmf@foj.ch.

### Actions à Collonge-Bellerive de 2018 à 2020

4 enfants/jeunes ont été suivis en 2020 : un garçon et 3 filles, dont 2 âgés entre 6 et 12 ans, 1 entre 13 et 17 ans et 1 entre 18 et 24 ans.

91 heures d'intervention ont été utiles pour ce dispositif en 2020 contre 56 en 2019 et 50 en 2018.

## Emplois d'été

En 2020, c'est avec plaisir que l'administration communale a pu répondre favorablement à 42 jeunes domiciliés sur la commune qui ont été engagés durant l'été, sur 51 candidatures enregistrées, contre 44 jeunes engagés sur 47 candidatures enregistrées en 2019.

Ces jeunes gens ont été affectés à des tâches spécifiques dans les différents services communaux (voirie et écoles). En raison de la crise sanitaire, les diverses manifestations communales notamment la Fête des écoles (promotions scolaires) et la Fête nationale ont été annulées.

Le règlement complet concernant les jobs d'été se trouve sur le site internet de la commune : [www.collongebellerive.ch/reenseignements/administratifs/règlements](http://www.collongebellerive.ch/reenseignements/administratifs/règlements).

Récapitulatif – Législature 2015-2020

| Année | Candidatures | Engagements |
|-------|--------------|-------------|
| 2015  | 75           | 44          |
| 2016  | 68           | 41          |
| 2017  | 67           | 41          |
| 2018  | 67           | 41          |
| 2019  | 47           | 44          |
| 2020  | 51           | 42          |

## Adultes

### Action 3 Chêne pour l'emploi

Depuis juin 2018, la commune adhère au dispositif Action 3 Chêne pour l'emploi. Jeunes et adultes peuvent rencontrer gratuitement une équipe de conseillers en insertion afin de :

- clarifier et construire un projet professionnel, d'apprentissage ou de formation
- constituer un dossier de candidature
- mener à bien des recherches d'emploi
- entrer en contact avec les employeurs
- tisser un réseau socioprofessionnel
- effectuer des démarches administratives en lien avec le projet professionnel.

Elle facilite aussi le retour à l'emploi grâce à un accompagnement individuel visant à :

- mieux communiquer et mettre en valeur ses compétences
- utiliser plus efficacement le téléphone
- gérer le stress des entretiens d'embauche
- utiliser efficacement internet et postuler en ligne.

Accueil tous les jours, sur rendez-vous sauf le vendredi. Accès à l'équipement indispensable pour mener des recherches d'emploi :

- ordinateurs et imprimantes
- internet (création d'adresse e-mail, mise en ligne des CV)
- quotidiens romands, magazines et documentation spécialisés
- téléphone, fax, photocopieuse, scanner
- matériel de bureau.

En 2020, Action 3 Chêne pour l'emploi a reçu 62 visites d'habitants de la commune.

Contact :

136 chemin de la Montagne  
1224 Chêne-Bougeries

☎ 022 348 45 72

contact@action3chene.com

### Hospice général – Centre d'action sociale des Eaux-Vives

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives est géré par l'Hospice général, qui travaille depuis plusieurs années à privilégier des rapports de collaboration fructueux avec les communes d'Arve/Lac. Il se situe dans le quartier des Eaux-vives :

Rue des Vollandes 38, 1207 Genève

☎ 022 420 64 00

#### Proximité et disponibilité

L'Hospice général a à cœur de resserrer les liens avec la population notamment pour améliorer l'image de l'aide sociale et lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Afin de fluidifier la communication et augmenter la réactivité de leurs réponses aux besoins des communes, le centre a mis en place, en automne 2019, un système de référence avec deux assistantes sociales qui sont dédiées aux liens avec les mairies et les services sociaux communaux. Elles sont joignables directement, par téléphone ou par e-mail et le délai de traitement des demandes est d'un jour ouvrable. Ce système permet de fournir des réponses rapides et de favoriser la collaboration sur des dossiers ou des projets communs par exemple. Les coordonnées de ces référentes ont été transmises à toutes les mairies et services sociaux des communes Arve et Lac.

Les demandes peuvent être adressées par courriel au secrétariat du CAS des Eaux-Vives :  
cas-eaux-vives@hospicegeneral.ch

La proximité et la disponibilité se sont encore améliorées depuis mai 2020 avec un processus d'inscription facilité et rapide. En effet, les personnes demandant de l'aide s'adressent au secrétariat et sont contactées dans un délai maximum de 5 jours ouvrables par un-e assistant-e social-e qui sera chargé-e d'évaluer la situation.

Les informations ci-dessous proviennent du CAS des Eaux-vives, actualisées à fin décembre 2020. Les chiffres comportent les données de Point Jeunes et éventuellement d'autres CAS si le dossier n'a pas encore été transféré aux Eaux-Vives.

#### Nombre de personnes par type de suivi

|                      | Suivi financier | Suivi non financier | Total général |
|----------------------|-----------------|---------------------|---------------|
| Collonge             | 28              | 3                   | 31            |
| Vésenaz              | 80              | 12                  | 92            |
| <b>Total général</b> | <b>108</b>      | <b>15</b>           | <b>123</b>    |

#### Genre des bénéficiaires

|                      | Féminin   | Masculin  | Total général |
|----------------------|-----------|-----------|---------------|
| Collonge             | 13        | 18        | 31            |
| Vésenaz              | 53        | 39        | 92            |
| <b>Total général</b> | <b>66</b> | <b>57</b> | <b>123</b>    |

**Age des bénéficiaires**

|                      | 0-17 ans  | 18-25 ans | 26-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | Plus de 60 ans | Total général |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|---------------|
| Collonge             | 6         | 2         | 9         | 5         | 5         | 4              | 31            |
| Vésenaz              | 18        | 10        | 27        | 9         | 20        | 8              | 92            |
| <b>Total général</b> | <b>24</b> | <b>12</b> | <b>36</b> | <b>14</b> | <b>25</b> | <b>12</b>      | <b>123</b>    |

**Etat civil des bénéficiaires**

|                      | Célibataire | Divorcé(e) | Marié(e)  | Séparé(e) | Total général |
|----------------------|-------------|------------|-----------|-----------|---------------|
| Collonge             | 18          | 3          | 6         | 4         | 31            |
| Vésenaz              | 50          | 12         | 17        | 13        | 92            |
| <b>Total général</b> | <b>68</b>   | <b>15</b>  | <b>23</b> | <b>17</b> | <b>123</b>    |

**Situation familiale des bénéficiaires**

|                      | Couple avec enfants | Couple sans enfant | Famille monoparentale avec enfants | Personne seule | Total général |
|----------------------|---------------------|--------------------|------------------------------------|----------------|---------------|
| Collonge             | 1                   | 2                  | 4                                  | 15             | 22            |
| Vésenaz              | 3                   | 3                  | 12                                 | 44             | 62            |
| <b>Total général</b> | <b>4</b>            | <b>5</b>           | <b>16</b>                          | <b>59</b>      | <b>84</b>     |

**Etat civil des personnes suivies**

|                      | Couple avec enfant | Couple sans enfant | Famille monoparentale avec enfant | Personne seule | Total général |
|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Collonge             | 2                  | 0                  | 2                                 | 5              | 9             |
| Vésenaz              | 1                  | 1                  | 0                                 | 4              | 6             |
| <b>Total général</b> | <b>3</b>           | <b>1</b>           | <b>2</b>                          | <b>9</b>       | <b>15</b>     |

**Aide aux migrants - Nombre de personnes prises en charge**

|                      | AMIG* Aide aux migrants |
|----------------------|-------------------------|
| Collonge             | 23                      |
| Vésenaz              | 10                      |
| <b>Total général</b> | <b>33</b>               |

**Age des personnes suivies**

|                      | 0-17 ans  | 18-25 ans | 26-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | Plus de 60 ans | Total général |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|---------------|
| Collonge             | 12        | 4         | 2         | 3         | 2         | 0              | 23            |
| Vésenaz              | 2         | 1         | 5         | 0         | 2         | 0              | 10            |
| <b>Total général</b> | <b>14</b> | <b>5</b>  | <b>7</b>  | <b>3</b>  | <b>4</b>  | <b>0</b>       | <b>33</b>     |

**imad – Institution genevoise de maintien à domicile**


Les prestations de soins et d'aide à domicile sont assurées sur la commune de Collonge-Bellerive par une antenne de maintien à domicile située à Vésenaz et placée sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de l'imad.

**Mission**

L'imad assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau de soins, à domicile et dans les centres et antennes prévus à cet effet. Des structures intermédiaires (immeubles avec encadrement pour personnes âgées, unités d'accueil temporaire de répit) existent également.

L'imad fournit aussi des prestations telles que :

- ergothérapie
- actions de promotion de la santé, prévention des maladies et des accidents
- consultations parents-enfants
- livraison de repas à domicile, organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile (système d'appel à l'aide)
- encadrement de proximité et présence nocturne dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)



- repos dans une unité d'accueil temporaire de répit (UATR)
- retour à domicile après une hospitalisation
- urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 weekend et jours fériés
- les veilles et couchers tardifs

### Dotation en personnel 2020

Depuis octobre 2016, l'antenne de Vézenaz est composée de deux équipes de maintien à domicile. Elles desservent les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres.

La dotation en postes équivalent plein temps (EPT) en décembre 2020 était de 42.95 postes (infirmières, aides à domicile, assistantes en soin et santé communautaire (ASSC), aides familiales, aides-soignantes, ergothérapeutes, assistantes administratives et responsables d'équipe). Ces

postes sont occupés par 53 personnes (effectif au 31 décembre 2020) qui peuvent travailler à temps partiel. Quatre apprentis ASSC ont été accueillis en 2020 dans l'antenne de maintien à domicile de Vézenaz.

### Typologie de la clientèle en 2020

La clientèle de l'antenne de Vézenaz représente 318 personnes en 2020. 79.9% des clients avaient plus de 65 ans, 62.3% plus de 80 ans. Elle est en majorité composée de femmes (63.8%).

Le nombre global de clients a augmenté de 8.9% par rapport à 2019 cette augmentation est constatée pour les prestations soins infirmiers et repas.

Le volume des prestations délivrées en 2020 est également en augmentation dans tous les types de prestations, à savoir : +4.9% pour les heures de prestations cumulées pour de l'aide pratique et les soins, +24.1% pour les repas livrés et +15.6% d'abonnés à la sécurité à domicile.

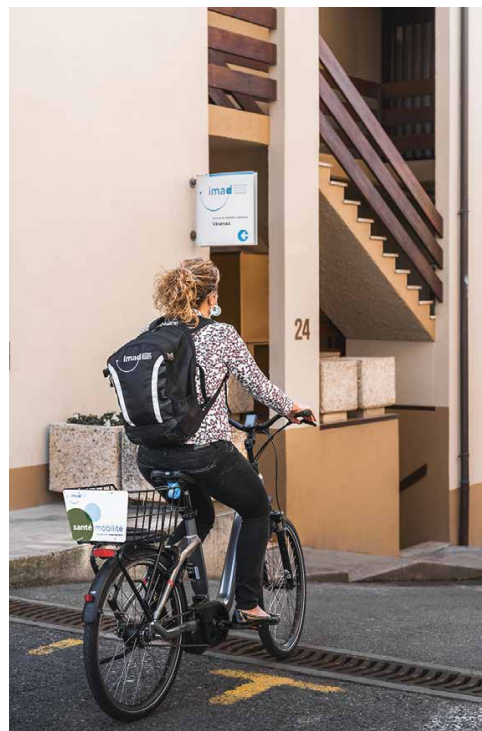
### Statistiques clientèle 2020

| Population | Population par sexe |        | Population par tranche d'âges |           |                |
|------------|---------------------|--------|-------------------------------|-----------|----------------|
| 31.12.2020 | Femmes              | Hommes | 0-64 ans                      | 65-79 ans | 80 ans et plus |
| 8'489      | 4'428               | 4'061  | 6'914                         | 1'059     | 516            |

| Clients par sexe |        | Clients par tranche d'âges |           |                | Total clients |      |
|------------------|--------|----------------------------|-----------|----------------|---------------|------|
| Femmes           | Hommes | 0-64 ans                   | 65-79 ans | 80 ans et plus | 2019          | 2020 |
| 203              | 115    | 64                         | 56        | 198            | 292           | 318  |

| Nombre de clients par type de prestation |               |                  |              |                  |                  |
|--|---------------|------------------|--------------|------------------|------------------|
| Aide Pratique                            | Soins de base | Soins Infirmiers | Ergothérapie | Repas à domicile | Sécurité Abonnés |
| 65                                       | 107           | 232              | 46           | 88               | 104              |

| Heures/Quantités par type de prestation |                  |                     |                 |                  |                   |
|---|------------------|---------------------|-----------------|------------------|-------------------|
| H. Aide Pratique                        | H. Soins de base | H. Soins Infirmiers | H. Ergothérapie | Repas à domicile | Sécurité (privés) |
| 1'433                                   | 7'182            | 5'634               | 231             | 8'938            | 104               |



### Locaux

#### Contact

pour la région Arve Lac : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

#### Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

☎ 022 420 20 13

L'antenne de l'imad est située à Vézenaz : chemin du Vieux-Vézenaz 24 (entrée par le chemin Ami-Grand).

#### Consultations parents-enfants

Le mardi de 15h00 à 17h00 à l'antenne de Vézenaz, chemin du Vieux-Vézenaz 24

Les consultations parents-enfants sont suspendues depuis le 16 mars 2020 en raison de la pandémie. Elles devraient reprendre à une date qui reste à déterminer. Pour de plus amples informations, consulter le site internet : [www.imad-ge.ch](http://www.imad-ge.ch).

## Aînés

### Aux Cinq Colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

#### Résumé du rapport d'activité

Le foyer « Aux Cinq Colosses » a accueilli 50 personnes âgées cette année, pour totaliser 2144 journées. Les inscriptions des habitants de Collonge et Vésenaz ont représenté 747 journées d'accueil, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente.

#### Qui sont-ils ?

Parmi les bénéficiaires, 16 sont domiciliés à Collonge et Vésenaz, soit 11 femmes et 5 hommes, âgés en moyenne de 81,7 ans. Le plus jeune a 69 ans et le plus âgé 91 ans. 8 ont encore leur conjoint, 8 vivent chez leurs enfants ou sont seuls chez eux. Il y a eu 3 décès sur l'année parmi les 16 bénéficiaires.

#### Les points forts en 2020

La vie du foyer se poursuit, avec ses joies et ses peines. De nouvelles personnes se joignent au foyer, d'autres sont parties, arrivées au bout de leur chemin ou pour aller vivre en EMS.

L'année 2020 a été quelque peu mouvementée par le COVID-19. Sur décision de la Direction Générale de la Santé (DGS), le foyer a dû fermer ses portes durant le premier confinement. L'équipe a été mobilisée auprès de l'institution de la Fondation pour l'Accueil et l'Hébergement des Personnes Agées (FAHPA) durant cette période.

Lors du deuxième semi-confinement, un système de relève à domicile a été proposé aux bénéficiaires.

Entre ces deux périodes, l'activité a été poursuivie de manière réduite (50% de la capacité d'accueil) ce qui se poursuit actuellement. Chacun respecte strictement les gestes barrières et le plan de protection qui a été validé par le Groupe risque pour l'état de santé et l'inspectat (GRESI). Durant cette année de pandémie, le foyer de jour a été épargné par la COVID. Les bénéficiaires ont vraiment très bien réagi au port du masque et à toutes les contraintes que ces restrictions imposent (diminution du nombre de journées, port du masque, distanciation, désinfection, diminution du contact...). Ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation ont été relativement promptes à se faire vacciner et il est envisageable que pour fin avril 2021, 80% des bénéficiaires soient vaccinés. Dans ces conditions, le foyer pourrait accroître la capacité d'accueil courant avril 2021.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude.

Il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de :

- rester chez elles
- créer des liens, voir du monde



- participer à des activités
- manger en compagnie
- trouver du soutien selon leurs besoins
- et d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et peut accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices sont proposées en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun. Un grand jardin est à disposition des bénéficiaires qui peuvent y prendre le soleil, se promener et observer gambader les poules !

#### Déroulement d'une journée type :

Entre 8h00 et 9h15, le chauffeur passe chercher chacun des bénéficiaires à son domicile. En arrivant « Aux Cinq Colosses », ils prennent le petit-déjeuner tous ensemble. Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où un apéritif est partagé, en découvrant et en échangeant autour des nouvelles du monde. Il est suivi par le dîner.

Après cela, un temps pour se reposer ou une activité-libre est proposée.

L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter, qui est l'occasion de partager une collation. A 16h00, le chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

**Christophe Peccoud**, Responsable

**Emmanuelle Gentizon Salgues**, Directrice

## Le Club des aînés

Le Club des aînés est un espace de rencontre et de partage destiné aux personnes de 60 ans et plus. Il est situé au 35 chemin du Vieux-Vésenaz juste à côté du Poste de la Police Municipale.

De nombreuses animations y sont proposées telles que le bricolage et le tricot tous les lundis de 14h00 à 17h00, les jeux de sociétés (jass, scrabble, bridge et triomino), du billard et du babyfoot tous les mardis de 14h00 à 18h00. Toutes ces animations sont agrémentées par un délicieux gouter pris en commun qui vous sera offert.

La chorale répète afin de se produire au printemps et en automne dans de nombreux EMS de la région tous les mercredis de 15h00 à 16h00.

En plus de leurs activités récurrentes, le club organise aussi des excursions en car d'une journée à un prix préférentiel, des balades, des conférences, et la possibilité de participer aux trois repas annuels et bien entendu de participer au loto. Toutes ces animations sont agrémentées par un délicieux gouter pris en commun qui est offert.

En 2020, seuls 4 manifestations ont pu être organisées en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 :

La fête des Rois, la conférence de l'entreprise Python Sécurité menée par Monsieur Christian PYTHON, la conférence de Madame Carole LAPAIRE et le Loto annuel.



Malheureusement durant l'année 2020, le Club des aînés a dû fermer ses portes dès le 13 mars 2020. Il est impatient de réouvrir dès qu'il sera possible d'accueillir les aînés en toute sécurité. Dans l'intervalle, le président reste disponible pour répondre à toutes vos questions et informations.

Contact : **Richard Hoffman**, Président  
 ☎ 022 752 20 57 ou 022 752 38 38  
 clubdesainesvesenaz@bluewin.ch

## Association les Ponts - Accueil des migrants

Depuis janvier 2016, l'association Les Ponts, basée à Colonge-Bellerive et présidée par deux habitantes de la commune, propose des ateliers pour les migrants et les réfugiés de la région, afin de favoriser leur intégration et les liens avec les villageois. Hors pandémie, chaque atelier (cuisine, couture, conversation, jeux, bois) a lieu une fois par mois et réunit villageois et migrants.

Il y a deux ans, une boutique de seconde main (vêtements et objets ménagers) à l'attention des migrants a été créée sur la commune. Elle répond à un réel besoin. Durant le confinement, elle est ouverte sur rendez-vous deux fois par semaine. L'association organise également des sor-

ties (désalpe, neige, sorties en bateau). Depuis 2020, elle finance des cours de rattrapage pour jeunes adultes migrants intégrés dans un cursus scolaire.

La commune encourage et soutient l'association Les Ponts, notamment par la mise à disposition d'une salle communale une fois par mois et d'une subvention annuelle, excepté en 2020, Les Ponts n'ayant pas eu besoin de cette aide cette année-là.

Le soutien social aux familles migrantes résidant sur la commune a été poursuivi : aide financière pour les activités des enfants si l'Hospice général ne peut pas les prendre en charge et aide administrative.

## Subventions

### Aide sociale en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux femmes, aux enfants, aux migrants et aux personnes marginalisées a été poursuivie. Une attention particulière a été portée aux associations luttant contre la précarité et l'exclusion.

En 2020, 115 structures ont reçu une allocation allant de 200 à 20'000 F, la moyenne s'élevant à 1'762.39 F par projet. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

**Les principales organisations soutenues sont :** l'Association pour le Bateau, Carrefour rue, les Colis du cœur, Fondation Partage et Toit pour tous.

**Les organisations suivantes ont notamment reçu une subvention :** Cédille, Jaijagat, l'Orangerie, la Carte Blanche, l'Armée du Salut, Caritas, le foyer du Cœur des grottes, F-information, l'Université populaire de Genève, l'Université ouvrière de Genève, Actifs, Insieme Genève, Resiliam, Ciao.ch, la Terre des hommes, la Paroisse de Cologny-Vandoeuvres-Choulex, Association 360, Dialogai, AMIC\*, Essaim d'accueil, la LICRA\*, Fondation Anouk, Téléthon, Pro Senectute Genève, Entraide Protestante suisse, Triologue, As'trame, la Main tendue, AVVEC\*, le CTAS\* et 2<sup>ème</sup> Observatoire.

\*Association des médiatrices interculturelles

\*Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme

\*Aide aux violences des victimes en couples

\*Centre Thérapeutique pour traumatismes dont ceux causés par les agressions sexuelles

### Aide humanitaire d'urgence pour les régions sinistrées

En 2020, les actions d'urgence se sont concentrées sur des projets visant à lutter contre la malnutrition qui touche les enfants et les femmes enceintes, les maladies infantiles ainsi que des projets de soutien aux victimes des conflits armés.

**Cinq actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 22'000 F :**

| Organisation                    | Pays   | Type d'action  |
|---------------------------------|--|--|
| Médecins Sans Frontières-Suisse | Europe et pays du Sud                        | Aide d'urgence aux personnes sans-abris et aux migrants                                |
| Chaîne du Bonheur               | Liban  | Aide d'urgence aux victimes de l'explosion à Beyrouth                                  |
| Croix-Rouge Suisse              | Népal, Laos et au Vietnam                    | Aide d'urgence pour la sensibilisation et la prévention contre le coronavirus          |
| Médair                          | Yémen  | Aide d'urgence pour les femmes enceintes et les enfants victimes de malnutrition aiguë |
| Médecins du Monde Suisse        | Bénin, Cameroun, Nicaragua et au Congo (RDC) | Aide d'urgence pour les enfants atteints de maladies chroniques et mortelles           |

Une partie du budget de l'aide humanitaire d'urgence a été attribuée à des actions spécifiques liées au COVID-19 pour un montant total de 18'000.- F (Fondation Partage, association des Colis du Cœur et la Croix-Rouge). Cette décision a été prise par la commission sociale en date du 20 mai 2020. Ceux-ci ont considéré que la pandémie en Suisse nécessitait aussi une aide d'urgence.

### Aide humanitaire pour les pays en voie de développement

La commission sociale s'est réunie à deux reprises, les 20 mai et 28 octobre 2020 pour étudier les dossiers de demandes de subvention qui lui ont été adressés.

Les structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes du développement durable (éducation, santé, formation, gestion des ressources naturelles) ont reçu, en priorité, un soutien. Les autorités de la commune ont souhaité privilégier des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues.

En 2020, la commission sociale a attribué une subvention pour les projets d'aide au développement à destination :

- de l'Afrique 63%
- de l'Asie 32%
- de l'Amérique du Sud 2%
- de l'Amérique du Nord 3%

Une aide s'élevant à 146'635 F a été versée aux 37 organisations suivantes :

| Organisation  | Pays           | Types de projet   |
|---|----------------|---|
| Association Ama Ghar                                      | Népal          | Préservation de la santé physique et de l'équilibre psychiatrique des enfants de la maison maternelle « Ama Ghar »                                    |
| Les Amis du Sakthi Children's Home                        | Inde           | Projet pour la formation de femmes pauvres au sein d'un centre de formation : couture   |
| Association Antenna                                       | Cameroun       | Projet destiné à l'exploitation du jus de cacao   |
| Association des Sourds conscients du Faso                 | Burkina Faso   | Projet d'aide à la scolarisation des enfants sourds et enfants de parents sourds  |
| Apprentissage sans frontières                             | Guinée-Conakry | Projet destiné à la création et à la mise en place d'un programme de formation au recyclage de matériel électronique                                  |
| Association Assikloassi                                   | Togo           | Construction d'un lycée de 4 classes à Okou   |
| Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle            | Soudan Sud     | Projet destiné à la formation couture du centre de formation de Lologo  |
| Association Erika   | Togo           | Construction d'une 4ème salle de classe et des sanitaires   |
| Association Miraka  | Madagascar     | Rénovation d'un bâtiment scolaire et construction de nouvelles classes  |
| Association Roger Riou                                    | Sénégal        | Création d'une unité avicole, d'un verger et de jardins maraîchers pour les femmes du village de Torodo   |
| Association Voix Libres                                   | Bolivie        | Lancement d'un internat pour les filles des mines   |
| Centre pour la Promotion de la Santé                      | Congo RDC      | Equiper de l'école d'infirmière de ITM Ipamu en une bibliothèque médicale   |
| Association Club Aide                                     | Togo           | Construction d'un forage et d'un château d'eau  |
| Association Enfants des étoiles                           | Inde           | Prise en charge des frais de fonctionnement de l'école « enfants des étoiles » et sensibilisation de la société indienne à l'autisme                  |
| Association Aesope Suisse                                 | Cameroun       | Projet destiné à l'accès à l'eau potable et à l'éducation pour tous   |
| Fondation de l'Institut Panafricain pour le développement | Kivu Congo     | Projet pour le renforcement des initiatives d'auto-emploi et de réinsertion socio-économique des jeunes au Sud kivu                                   |
| Fondation Zurcher Madagascar                              | Madagascar     | Projet pour un forage   |
| Association Heart for India                               | Inde           | Prise en charge des frais d'écolage pour 40 enfants   |
| Association Humanium                                      | Inde           | Projet destiné à assurer une éducation de qualité pour tous les enfants de Kaliyampoondi  |
| Association Jeune Corail                                  | Haïti          | Projet destiné aux enfants  |
| Association Krousar Thmey                                 | Cambodge       | Soutien à la maison familiale de Siem Reap 1  |
| Association Latma   | Pakistan       | Approvisionnement en eau potable de l'école n°7 à Tik Ozek  |
| Association Maasai Aid                                    | Kenya          | Prise en charge des bourses d'école pour 47 enfants démunis   |
| Association Miman Bénin                                   | Bénin          | Aménagement du centre de formation professionnelle de Ouassaho  |
| Association Mon enfant, Mon avenir                        | Congo          | Modernisation des EMS publics   |
| Association Nouvelle Planète                              | Guinée         | Mise en place d'un atelier de fabrication d'huile pour les femmes   |
| Association Rea-Suisse                                    | Cameroun       | Projet destiné à l'éducation, à l'entrepreneuriat rural et à l'amélioration des conditions de santé sexuelle et reproductives des jeunes filles-mères |

| Organisation                              | Pays   | Types de projet   |
|---|--------|---|
| Association Relief & Reconciliation       | Liban  | Formation pour adultes et prise en charge des activités extrascolaires pour les jeunes  |
| Association Solidarité Egypte (Ex Boulad) | Egypte | Prise en charge des bourses scolaires pour les jeunes issus de milieux défavorisés, soutien de trois dispensaires et d'un hôpital public à Alexandrie, Le Caire et Bayadeya |
| Swiss Group                               | Syrie  | Projet destiné à l'aviculture   |
| Trial International                       | Népal  | Soutien aux victimes de crimes internationaux   |
| Association Unis avec le Togo             | Togo   | Construction d'un forage de distribution d'eau potable  |
| Ushagram Suisse                           | Liban  | Formation professionnelle des femmes libanaises défavorisées et des femmes réfugiées  |
| Villages unis                             | Togo   | Mise en place de projets de soutien éducatif et de santé publique   |
| World Bicycle Relief Switzerland          | Kenya  | Programme d'autonomisation et d'éducation par le vélo   |
| Association Yémen30                       | Yémen  | Construction d'un bassin pour contenir les eaux de pluies   |
| Association Zédaga                        | Bénin  | Mise en place des modules de formation pédagogique et didactique  |

## Instruction publique

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, le département de l'instruction publique a nommé M. Pierre-Charles Dagau, directeur des établissements scolaires de Collonge, Vézenaz et Meinier.

### Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2011 à 2020 :

| Année            | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'enfants | 544  | 534  | 544  | 555  | 581  | 551  | 562  | 596  | 593  | 623  |

### Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

| Titulaires                       | Degrés | Nombre d'élèves |
|----------------------------------|--------|-----------------|
| MOREL Annick & SCALAMBRIN Alida  | 1P/2P  | 24              |
| VANCOFF Véronique & DURET Marion | 1P/2P  | 23              |
| BUCLIN Valia                     | 2P/3P  | 22              |
| RICCO Emmanuelle                 | 3P     | 23              |
| NARAY PHUC Ha-Uyen Cheryl        | 3P/4P  | 22              |
| HEINIGER BIZON Françoise         | 4P     | 24              |
| VANCOFF Véronique                | 5P     | 25              |
| LOOSLI Marine                    | 5P/6P  | 23              |
| CARON-DUFOUR Clothilde           | 6P/7P  | 22              |
| GAUD-MONTANIER Cathy             | 6P/7P  | 22              |
| BUECHI-DUBOULOZ Anne             | 7P/8P  | 23              |
| GIACOBINO Wiveka                 | 7P/8P  | 22              |
| GOMES PINTO Jessica              | 2P/3P  | 22              |
| <b>Total</b>                     |        | <b>275</b>      |

**Ecole de Vézenaz, cycles élémentaire et moyen** - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

| Titulaires                              | Degrés | Nombre d'élèves |
|---|--------|-----------------|
| BRUNI Emmanuelle                        | 1P     | 23              |
| BLATTER DUBACH Isabelle                 | 1P     | 23              |
| BASTIN Salette                          | 2P     | 24              |
| BARDONNET Sandrine & MANGIACAPRA Alexia | 2P     | 24              |
| ALBERT Christine                        | 3P     | 19              |
| IRSCHLINGER Camille                     | 3P     | 20              |
| TIRABOSCO Sophie & ROSSET Gaëlle        | 3P/4P  | 18              |
| MUTZENBERG CHAMBONNET Karine            | 4P     | 21              |
| PUTZEYS Joanne & ANSARI Sophie          | 4P     | 20              |
| PENELLO Julien                          | 5P     | 23              |
| MICHELA Giachem                         | 5P/6P  | 22              |
| GUNTZ Laureline                         | 6P     | 23              |
| FERNANDEZ CARRACEDO Estephania          | 6P/7P  | 20              |
| TUVERI Gabriella                        | 7P     | 23              |
| GOMES FILIPE Catia                      | 7P/8P  | 23              |
| SCHWAGER Marine & RILLIET Louise        | 8P     | 22              |
| <b>Total</b>                            |        | <b>348</b>      |

**Nationalité des élèves**

| Ecoles                              | Genevois et confédérés | Etrangers | Total      |
|-------------------------------------|------------------------|-----------|------------|
| Collonge, cycle élémentaire         | 97                     | 38        | 135        |
| Collonge, cycle moyen               | 113                    | 31        | 144        |
| Vézenaz, cycles élémentaire & moyen | 243                    | 101       | 344        |
| <b>Total</b>                        |                        |           | <b>623</b> |

**Restaurants scolaires**

L'année scolaire 2019-2020 a marqué la cinquième année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%. C'est la quatrième année que la gestion des inscriptions aux repas s'effectue

par le biais de la plateforme my.giap.ch. Les parents paient les repas en avance et non plus sur la base d'une facture. Les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant.

**Fréquentation moyenne**

| Année | Collonge         |            | Vézenaz          |            | Total            |            |   |
|-------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|---|
|       | enfants inscrits | nb repas/j | enfants inscrits | nb repas/j | enfants inscrits | nb repas/j | progression nb de repas/j/ année précédente |
| 2020  | 137              | 137        | 203              | 203        | 340              | 340        | 5%  |
| 2019  | 134              | 120        | 191              | 169        | 325              | 289        | 1.40%                                       |
| 2018  | 154              | 126        | 185              | 159        | 339              | 285        | 11.51%                                      |
| 2017  | 143              | 113        | 161              | 140        | 304              | 253        | 11.76%                                      |
| 2016  | 121              | 104        | 151              | 132        | 272              | 236        | -5.56%                                      |
| 2015  | 148              | 127        | 140              | 119        | 288              | 246        | -   |

Ces chiffres ne prennent pas en compte les repas servis aux animateurs du GIAP qui encadrent les enfants soit entre 20 et 25 repas supplémentaires par jour sur les deux sites. Le prix du repas facturé aux parents est de 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015.

### Activités surveillées par le GIAP (activités du soir)

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir. A Collonge, en moyenne 42 sont accueillis chaque jour. A Vézenaz, 64 en moyenne en bénéficient quotidiennement.

### « Démocratie 3D » : suite et fin... provisoire... pour les élèves de 8P de la commune

Lancée en 2014 par la Chancellerie de l'Etat de Genève, la « Semaine de la démocratie » avait pour but d'initier les écoliers genevois au civisme, des 8P aux élèves fréquentant le secondaire post-obligatoire.

Sur l'impulsion de Mme de Francine de Planta, Conseillère administrative, et en lien direct avec la direction des écoles de Collonge-Bellerive, cette opération a été déclinée à Collonge-Bellerive au printemps 2019, autour de l'organisation de la fête des écoles.

Au vu du succès rencontré, tant la commune que la direction de ses écoles avaient décidé de la reconduire, autour d'un autre thème, en lien par exemple avec le cadre de vie. Un certain virus en aura décidé autrement... A relever toutefois qu'à l'initiative de Mme Carole Lapaire, Conseillère administrative, une seconde édition a débuté à fin 2020, sur le thème du développement durable.

### Promotions scolaires

Cette importante manifestation communale, riche de sens pour les enfants de la commune, annonçant cette période tant attendue des grandes vacances, n'a pas pu avoir lieu le 26 juin 2020 comme prévu, en raison de la crise sanitaire ! Les enfants ont terminé cette année scolaire si particulière, après 2 mois d'interruption de l'enseignement en présentiel (du 13 mars au 11 mai 2020, puis une reprise en alternance durant 2 semaines, pour enfin reprendre en classe entière avec des mesures sanitaires sans précédent : aération des salles, désinfection des locaux, poignées, wc, etc.).



### Réception des 8P

Le 16 juin 2020, les Autorités communales ont accueilli, dans la salle de spectacle de l'épicentre, 74 élèves de 8P plein de bonne humeur et d'énergie, pour la traditionnelle « réception des 8P ». Après la partie protocolaire et la remise des stylos offert par la commune, ils ont pu assister – et participer ! - à la représentation de projection de dessins sur sable effectuée par l'artiste suisse Cédric Cassimo. De nombreuses questions posées à l'artiste ont animé cette cérémonie. Une séance photo et un goûter sur l'herbe de l'épicentre ont clôturé cette réception.





## Personnel des services communaux

| <b>ADMINISTRATION COMMUNALE / 2020</b>                               | <b>Postes 2020</b> |
|--|--------------------|
| Secrétaire générale  | 1                  |
| <b>DEPARTEMENT ADMINISTRATIF</b>                                     |                    |
| Secrétaire générale adjointe   | 0.9                |
| Juriste  | 0.5                |
| Attaché au secrétariat général                                       | 0.5                |
| Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier             | 1.05               |
| Secrétariat du Conseil administratif, scolaire                       | 0.5                |
| Secrétariat du Conseil municipal                                     | 0.8                |
| Service de la réception  | 2                  |
| Service informatique   | 0.7                |
| Service communication et culture                                     | 0.6                |
| Service des manifestations   | 0.8                |
| Service des affaires sociales  | 1.3                |
| Service des finances et de la comptabilité                           | 3.8                |
| Etat civil   | 3.2                |
| Epicentre, centre culturel   | 1.6                |
| <b>DEPARTEMENT TECHNIQUE</b>   |                    |
| Secrétariat  | 1.4                |
| Aménagement, infrastructures, sécurité et sports                     |                    |
| Ingénieur et technicien en génie civil                               | 2                  |
| Service de la police municipale                                      | 8.7                |
| Service de la voirie   | 10.2               |
| Services des bâtiments et de la gérance                              |                    |
| Architectes et technicien en bâtiment                                | 2.7                |
| Conciergerie   | 8.95               |
| <b>Total postes fixes (EPT)</b>                                      | <b>53.2</b>        |
| Nb de collaborateurs   | 64                 |
| Nb de femmes (EPT)   | 23.9               |
| Nb d'hommes (EPT)  | 29.3               |
| Apprenti   | 1                  |
| ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office | 0.6                |

### Comparaison entre 2020-2019 - Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2020, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élevait à 53.1 (équivalents plein temps), soit une augmentation de 2.1 postes entre 2019 (51) et 2020.

#### On observe les variations suivantes :

- service secrétariat du Conseil administratif, scolaire : diminution du taux d'activité de la titulaire du poste : - 40%.
- service de la réception : + 10% du 01.09. au 31.12.2020.
- service communication, culture : + 60%, il s'agit partiellement d'un nouveau poste.
- service manifestations : + 20%, notamment pour le suivi d'une apprentie employée de commerce.
- service du secrétariat technique : + 30 %.
- service des affaires sociales : + 50% suite à l'engagement d'une assistante sociale à 80% et d'une assistante administrative à 50% (nouveau poste). Pour mémoire, la titulaire précédente occupait un poste à 70%.
- service de l'état civil : + 40 % suite à l'engagement d'une assistante administrative : il s'agit d'un nouveau poste.
- service de la police municipale : + 50% suite à l'engagement d'une contrôleur de stationnement. Il s'agit d'un nouveau poste.

- service de la conciergerie : + 10 % suite à l'ouverture de nouveaux locaux pour le service des affaires sociales.
- service de la voirie : - 20% suite à une demande d'un collaborateur de diminuer son taux d'activité.

Par ailleurs, en 2020 la rédaction des procès-verbaux des commissions a fait l'objet d'un mandat externe.

A noter que, sur ces 53.2 postes, 5.95 postes sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux : 2.6 postes au sein du service de la Police municipale et 3.35 postes pour l'état civil. Cela correspond à une augmentation de 0.8 poste par rapport à 2019, à la suite de l'augmentation de la dotation en personnel à l'état civil (augmentation du support administratif (+ 40%) et de l'arrivée de la commune de Jussy (40%) dans la convention de la Police municipale.

Au cours de l'année 2020, l'administration communale a procédé à l'engagement :

- d'une contrôleuse du stationnement à 50%
- d'une assistante administrative pour l'état civil à 40%
- d'une assistante sociale à 80%
- d'une assistante administrative pour le service des affaires sociales à 50%
- d'une secrétaire réceptionniste pour la réception de la mairie à 60%
- d'une chargée de communication et responsable du domaine culturel à 60%
- d'un technicien en bâtiment à 100%
- d'une apprentie employée de commerce

Outre les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée, les autorités communales proposent,

chaque été, des travaux pour les jeunes âgés entre 16 et 20 ans durant 2 semaines (pour le détails, voir p. 61).

Une collaboration avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) a également été mise en place, depuis 2017, pour proposer à des jeunes des missions de plus longue durée : désherbage manuel en remplacement de l'utilisation des produits phytosanitaires, participation à l'accueil du public les soirs de spectacles organisés par le service culturel, à l'épicentre ou encore des missions de courte durée, par exemple mise sous pli ou aide lors de manifestations communales (voir p. 60).

Enfin, il est important de relever que cette année 2020 a demandé au personnel communal de devoir s'adapter à la situation générée par la crise sanitaire, comme cela a été le cas pour tous les salariés et indépendants.

De nombreuses mesures ont été très rapidement mises en place par l'administration avec le soutien des autorités communales. La réception de la mairie a été fermée au public du 20 mars au 11 mai 2020. Les habitants étaient reçus sur rendez-vous pour les urgences. L'ensemble des collaborateurs qui pouvaient travailler depuis leur domicile ont été placés en télétravail et cela dès les premiers jours de la pandémie, grâce à l'anticipation du secrétariat général qui avait prévu d'équiper au maximum les collaborateurs en ordinateurs portables.

Les mesures de distances interpersonnelles, port du masque, désinfection des mains ont été mises en place dès qu'elles ont été recommandées par les autorités fédérales et/ou cantonales.

Des distributeurs de gel ont été installés à tous les accès des différents bâtiments communaux.

## Etat civil



*Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.*

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2020 :

**2'095 actes ont été délivrés**

**318 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).**

**91 dossiers de demande de mariage ont été déposés :**

- 31 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 53 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 7 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

**137 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :**

- 66 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
- 37 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 34 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Evénements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement :

### Statistique – Année 2020 / 2019

|                    | Naissances |          | Reconnaissance |           | Mariages (célébrations) |            | Partenariats |          | Déclaration de nom * |           | Décès      |            | Mandat pour cause d'incapacité *** |           |
|--------------------|------------|----------|----------------|-----------|-------------------------|------------|--------------|----------|----------------------|-----------|------------|------------|------------------------------------|-----------|
|                    | 2020       | 2019     | 2020           | 2019      | 2020                    | 2019       | 2020         | 2019     | 2020                 | 2019      | 2020       | 2019       | 2020                               | 2019      |
| Anières            | 0          | 1        | 9              | 4         | 0                       | 1          | 0            | 0        | 1                    | 0         | 5          | 6          | 3                                  | 2         |
| Choulex            | 0          | 1        | 1              | 4         | 3                       | 2          | 0            | 0        | 1                    | 1         | 0          | 2          | 3                                  | 0         |
| Collonge-Bellerive | 2          | 0        | 17             | 9         | 23                      | 27         | 0            | 0        | 10                   | 10        | 425        | 383        | 5                                  | 4         |
| Cogny              | 1          | 0        | 15             | 13        | 44                      | 65         | 1            | 1        | 5                    | 2         | 31         | 39         | 5                                  | 3         |
| Corsier            | 0          | 0        | 7              | 2         | 5                       | 4          | 0            | 0        | 1                    | 0         | 4          | 5          | 0                                  | 3         |
| Gy                 | 0          | 0        | 1              | 1         | 0                       | 1          | 0            | 0        | 1                    | 0         | 0          | 0          | 1                                  | 0         |
| Hermance           | 0          | 0        | 2              | 2         | 23                      | 15         | 1            | 1        | 1                    | 0         | 18         | 11         | 2                                  | 0         |
| Meinier            | 0          | 0        | 3              | 9         | 7                       | 8          | 0            | 0        | 2                    | 2         | 2          | 5          | 3                                  | 5         |
| Vandoeuvres        | 1          | 0        | 5              | 0         | 33                      | 56         | 0            | 1        | 2                    | 1         | 18         | 10         | 2                                  | 5         |
| Autres**           |            |          | 8              | 11        |                         |            |              |          | 2                    | 8         |            |            | 2                                  | 2         |
| <b>Total</b>       | <b>4</b>   | <b>2</b> | <b>68</b>      | <b>55</b> | <b>138</b>              | <b>179</b> | <b>2</b>     | <b>3</b> | <b>26</b>            | <b>24</b> | <b>503</b> | <b>461</b> | <b>26</b>                          | <b>24</b> |

\*Déclaration de nom : reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013 ; reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou au décès de l'époux/se ; déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\*Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

### Naturalisations

| En 2020, 176 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement | Naturalisation | Naturalisation facilitée | En 2020, 14 personnes ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement | Acquisition d'un droit de cité |
|---|----------------|--------------------------|--|--------------------------------|
| Anières   | 14             | 0                        | Anières  | 0                              |
| Choulex   | 9              | 1                        | Choulex  | 0                              |
| Collonge-Bellerive  | 41             | 6                        | Collonge-Bellerive   | 9                              |
| Cogny   | 50             | 1                        | Cogny  | 1                              |
| Corsier   | 14             | 2                        | Corsier  | 4                              |
| Gy  | 2              | 1                        | Gy   | 0                              |
| Hermance  | 6              | 1                        | Hermance   | 0                              |
| Meinier   | 14             | 0                        | Meinier  | 0                              |
| Vandoeuvres   | 14             | 0                        | Vandoeuvres  | 0                              |
| <b>Total</b>  | <b>164</b>     | <b>12</b>                |  | <b>14</b>                      |

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive. En 2020, 143 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 230 personnes dont les dossiers sont en cours d'examen. Pour mémoire, entre 2015 et 2020 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

|                     | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de dossiers  | 134  | 156  | 190  | 161  | 143  | 143  |
| Nombre de personnes | 207  | 228  | 303  | 250  | 203  | 230  |

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement

## Autres manifestations

### Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Le 18 février 2020, le Conseil administratif, entouré de nombreux conseillers municipaux, a accueilli à la salle Willy Buard de la mairie, 44 jeunes de la commune qui atteignaient leur majorité civique durant l'année ainsi que 29 nouveaux citoyens. Après le message de circonstance de Mme Francine de Planta, maire, les invités ont reçu un cadeau souvenir offert par la commune lors d'une courte partie officielle. La cérémonie a été suivie par un cocktail dînatoire, puis la délégation collongeoise – formée de représentants des autorités communales et d'une grande partie de jeunes citoyens, s'est rendue en car, à la cérémonie organisée par la Ville de Genève ce même soir. Ils ont assisté à une soirée riche en prestations diverses, dont une partie récréative.



### Accueil des nouveaux habitants

Cette manifestation prévue le 2 avril 2020 a dû être annulée en raison de la crise sanitaire et de l'interdiction d'organiser des manifestations publiques.

### Apéritif de remerciement aux bénévoles du plan de solidarité communal de la Covid 19

Le Conseil administratif a tenu à remercier les 84 bénévoles qui se sont portés volontaire, dans le cadre du plan de solidarité communal, pour aider les seniors ainsi que les personnes vulnérables lors du confinement lié à la crise sanitaire engendrée par le virus Covid 19. Le 30 juin 2020, ils ont été conviés à la Ferme de Saint-Maurice où un apéritif les attendait.

### Fête nationale

En raison de la situation sanitaire due au Covid-19 et de l'interdiction des manifestations de plus de 1000 personnes décrétée par le Conseil fédéral jusqu'au 31 août, le Conseil administratif a été contraint d'annuler la traditionnelle Fête Nationale. Cependant, le discours de Monsieur Marcel Goehring, Maire, a été diffusé sur le site internet de la commune. De plus, comme chaque année, les insignes de Pro Patria dont les fonds récoltés sont destinés à des monuments historiques et projets culturels ou sociaux en Suisse ont été mis à la disposition des habitants à la réception de la mairie. Enfin, le Conseil administratif a offert gracieusement à la population le traditionnel bol souvenir commandé auprès d'une entreprise suisse. Il a tenu à honorer cette commande, en signe de soutien.



## Mérite collongois

La distribution du Mérite collongois 2020 n'a pas été célébrée comme de coutume à la salle de l'épicentre cette année. Cette manifestation aurait dû avoir lieu le 18 janvier 2021. Toutefois, lors de sa séance du 2 décembre 2020 la Commission sport a attribué le mérite aux 19 candidats ci-dessous :

### MERITE COLLECTIF « SPORT »

#### Club d'Aviron Vézenaz

**Championnes suisses en huit séniors :** Célia DUPRE, Pauline DELACROIX, Amélie MACH, Sofia MEAKIN, Catherine ADOR, Juliette HARS, Chiara MEAKIN, Jeanne CICOTTI, Zoé KAISER

**Championnes suisses en deux sans barreur juniors :** Chiara MEAKIN, Jeanne CICOTTI

**Vice-championnes suisses en deux sans barreur, seniors :** Pauline DELACROIX, Amélie MACH

**Vice-championnes suisses en quatre sans barreur seniors :** Célia DUPRE, Catherine ADOR, Amélie MACH, Pauline DELACROIX

**Médaille de Bronze :** Karim Loison, Guillaume Lins

### MERITE INDIVIDUEL « SPORT »

#### Club d'Aviron Vézenaz

**Sofia MEAKIN**, vice-championne d'Europe élite en skiff poids légère, vice-championne suisse en skiff poids légère  
**Lucas HARS**, 4<sup>ème</sup> aux championnats d'Europe junior en double, vice-champion suisse skiff juniors

**Célia DUPRE**, 4<sup>ème</sup> aux championnats d'Europe U23 en quatre de couple

#### Wake on the moon

**Deborah LUTOLF**, championne suisse de wakeboard 2020 - open women

#### Wakeboard (propositions de M. Alexis Ramu)

**Tabatha RAMU**, championne suisse, catégorie junior filles

**Salomé RAMU**, vice-championne suisse, catégorie junior filles, vice-championne genevoise en filles <14

**Maxine RAMU**, 4<sup>ème</sup> aux championnats suisses catégorie filles U12, championne genevoise en filles U9

#### Tennis club de Collonge-Bellerive

**Edward AUSSAT**, champion genevois été 2020 – U12, double

**Julius AUSSAT**, champion genevois été 2020 – U16, double

**Mathys ARNOLD**, champion genevois été 2020 – U16, double

**Oscar RASHED**, champion genevois été 2020 – U14, simple, Champion genevois été 2020 – U14, double

**Maxime GUERBER**, champion genevois hiver 2020 – U10, simple, champion genevois été 2020 – U10, simple

### MERITE INDIVIDUEL « DIVERS »

#### Sauvetage de la Belotte-Bellerive

**Michael LAMPART**, vice-président - 10 ans au sein du comité, responsable formation commission bateau, formation de la section

#### Les Bacounis et Boucaniers

**Véronique FROIDEVAUX**, fondatrice historique de la structure prend sa retraite en 2021.

## Inauguration du bâtiment Pro Natura

La réserve naturelle de la Pointe à la Bise abrite la dernière roselière lacustre d'importance du canton de Genève et représente un des rares rivages naturels du Petit Lac. Cette réserve d'une surface de 8,8 hectares dont 2,7 sur terre et le reste sur le lac est située sur une parcelle propriété de la commune et est gérée par l'association Pro Natura Genève. Après 20 ans d'existence, le bâtiment de la Pointe à la Bise a fait peau neuve. Pro Natura et les autorités communales ont convié la population à l'inauguration du nouveau bâtiment en date du 19 septembre 2020. La population est venue profiter de ce week-end de fête pour visiter les nouveaux locaux et bénéficier de nombreuses activités gratuites pour découvrir la réserve. Une verrée inaugurale en présence des autorités communale est venue clore cet évènement.



## Marché de Vézenaz

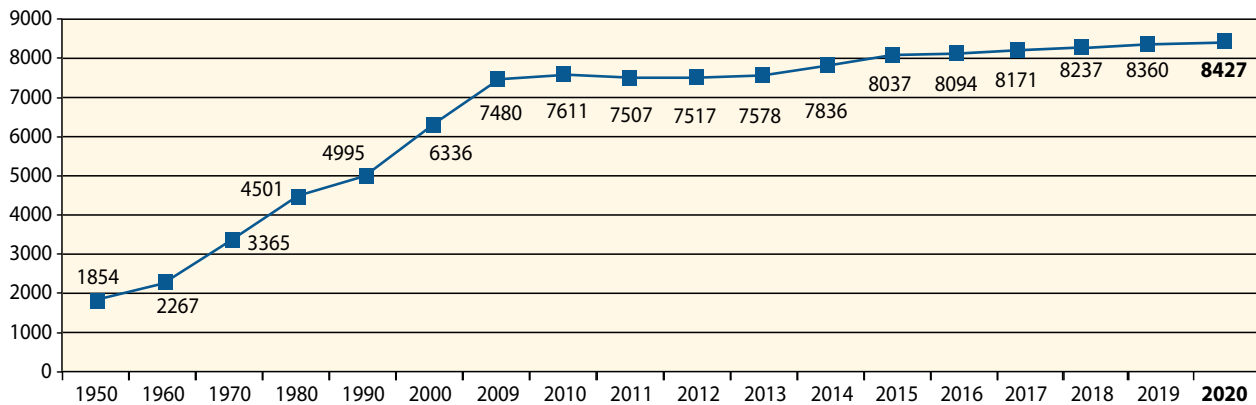
Le marché de Vézenaz « terroir & créateurs organisé par l'association du marché de Vézenaz (AMV), avec le soutien de la commune, a rencontré un très vif succès auprès de la population. Le but étant de garantir une charte de qualité aux clients autour des valeurs du terroir avec des produits de qualité et des producteurs et artisans locaux. Le marché de Vézenaz a lieu sur la Place de Vézenaz tous les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois. Les 3 et 4 décembre 2020 c'est un marché de Noël qui a pu accueillir la population. Le marché de Collonge a, quant à lui, été déplacé à la Place du Quadrilatère.

## Fraternoël

Toujours en raison de la crise sanitaire, le partage de la désormais traditionnelle soupe des paroisses communales n'a pas pu avoir lieu le 24 décembre 2020 sur la place de Vézenaz centre.

## Population - Vie active

### Population résidante au 31 décembre 2020 (nombre d'habitants)



### Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2020

|                    | Suisses |       |       | Etrangers |       |       | Total |       |       |
|--------------------|---------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                    | H       | F     | Total | H         | F     | Total | H     | F     | Total |
| Collonge-Bellerive | 2'831   | 3'182 | 6'013 | 1'206     | 1'208 | 2'414 | 4'037 | 4'390 | 8'427 |

Source : Office cantonal de la statistique

### Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2020

| Collonge-Bellerive                            | Effectif | %     |
|---|----------|-------|
| Population totale (au 31.12.2020)             | 8'489    |       |
| Densité de population (habitants par hectare) | 13.9     |       |
| <b>Population selon le genre</b>              |          |       |
| Hommes  | 4'061    | 47.8% |
| Femmes  | 4'428    | 52.2% |
| <b>Population selon l'origine</b>             |          |       |
| Genevois                                      | 4'153    | 48.9  |
| Confédérés                                    | 1'887    | 22.2  |
| Etrangers                                     | 2'449    | 28.8  |
| dont Union Européenne                         | 1'849    | 21.8  |

Source : Office cantonal de la statistique

| Collonge-Bellerive  | Effectif | %            |
|---|----------|--------------|
| <b>Population selon le groupe d'âges</b>                                |          |              |
| 0 - 19 ans  | 2'085    | 24.6         |
| 20 - 64 ans   | 4'829    | 56.9         |
| 65 ans ou plus  | 1'575    | 18.6         |
| dont 80 ans ou plus   | 516      | 6.1          |
| <b>Variation de la population</b>                                       |          | <b>Solde</b> |
| Naissances  | 53       |              |
| Décès   | 57       |              |
| Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune) |          | +133         |
| Variation totale entre le 31.12.2019 et le 31.12.2020                   |          | +10          |

### Elections et votations : nombre d'électeurs inscrits au 31.12.2020

|    | Electeurs suisses (1) |        |       | Electeurs étrangers (2) |        |       | Electeurs par genre |        |       |
|----|-----------------------|--------|-------|-------------------------|--------|-------|---------------------|--------|-------|
|    | Hommes                | Femmes | Total | Hommes                  | Femmes | Total | Hommes              | Femmes | Total |
| Nb | 2'210                 | 2'544  | 4'754 | 622                     | 581    | 1'203 | 2'832               | 3'125  | 5'957 |
| %  | 46.48%                | 53.51% |       | 51.7%                   | 48.29% |       | 47.54%              | 52.45% |       |

Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral. (1) Personnes âgées de 18 ans ou plus. (2) Personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en Suisse depuis huit ans au moins. Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations

## Entreprises et emploi

| Chômeurs inscrits (1) (2) (3) |            |           |     | Demandeurs d'emplois inscrits (4) |            |           |     |
|-------------------------------|------------|-----------|-----|-----------------------------------|------------|-----------|-----|
| 31.12.2019                    | 31.12.2020 | Variation | %   | 31.12.2019                        | 31.12.2020 | Variation | %   |
| 96                            | 129        | 33        | 0,7 | 139                               | 175        | 36        | 0,8 |

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. (2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (3) L'entrée en vigueur de la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) affecte le nombre de chômeurs inscrits et arrivés en fin de droit entre les mois d'avril et octobre 2011. (4) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

## Groupe 7- Collonge-Bellerive et Cologny – moyennes annuelles 2020

|                            | 2019 | 2020 (1) | Absolue | relative, en % |
|----------------------------|------|----------|---------|----------------|
| Demandeurs d'emploi (1)    | 227  | 291      | 65      | 28.6           |
| Chômeurs (2)               | 158  | 220      | 62      | 38.9           |
| <b>Sexe</b>                |      |          |         |                |
| Hommes                     | 88   | 110      | 23      | 26.1           |
| Femmes                     | 71   | 110      | 39      | 54.6           |
| <b>Origine</b>             |      |          |         |                |
| Suisses                    | 101  | 139      | 38      | 37.8           |
| Etrangers                  | 58   | 82       | 24      | 40.7           |
| <b>Groupe d'âges</b>       |      |          |         |                |
| < 25 ans                   | 7    | 12       | 5       | 77.2           |
| 25 - 49 ans                | 104  | 148      | 44      | 42.7           |
| 50 ans ou plus             | 48   | 60       | 12      | 25.4           |
| <b>Durée écoulée</b>       |      |          |         |                |
| 1 - 6 mois                 | 83   | 112      | 28      | 34.1           |
| 7 - 12 mois                | 44   | 59       | 15      | 33.8           |
| > 1 an                     | 31   | 49       | 18      | 59.2           |
| <b>Niveau de formation</b> |      |          |         |                |
| Niveau secondaire          | 47   | 59       | 12      | 25.7           |
| Niveau tertiaire           | 96   | 136      | 40      | 41.5           |
| Autres formations          | 15   | 20       | 4       | 27.7           |
| Non spécifié               | 0    | 6        | 5       | 3'250.0        |

(1) Toutes personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. (2) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)

|      | Nombre d'entreprises |                    |                   |       | Nombre d'emplois (1) |                    |                   |       |
|------|----------------------|--------------------|-------------------|-------|----------------------|--------------------|-------------------|-------|
|      | Secteur primaire (2) | Secteur secondaire | Secteur tertiaire | Total | Secteur primaire (2) | Secteur secondaire | Secteur tertiaire | Total |
| 2018 | 10                   | 83                 | 600               | 693   | 23                   | 1'076              | 3'417             | 4'516 |
| 2017 | 9                    | 87                 | 584               | 680   | 16                   | 1'020              | 3'441             | 4'477 |
| 2016 | 9                    | 84                 | 561               | 654   | 16                   | 758                | 3'423             | 4'197 |
| 2015 | 11                   | 78                 | 561               | 650   | 52                   | 716                | 3'358             | 4'126 |
| 2014 | 9                    | 69                 | 535               | 613   | 53                   | 715                | 3'316             | 4'084 |

Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(1) Emplois au niveau des établissements. (2) Situation en mai pour les entreprises agricoles.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique structurelle des entreprises



## COMPTE RENDU FINANCIER 2020

### Préambule

#### **CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS - Impacts sur les comptes 2020**

(synthèse de l'annexe 15 aux comptes relative à la crise sanitaire)

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Au vu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus. Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin de sauvegarder les emplois en évitant notamment des licenciements. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

Les autorités communales ont pris des mesures de protection des collaborateurs et des personnes fréquentant les bâtiments publics : masques, gels, protections en plexiglas, renforcement des nettoyages, désinfection des locaux. Le télétravail a été largement déployé, avec un renforcement des outils informatiques.

Ces mesures de protections concernent également toutes les personnes travaillant sur des chantiers de construction ou rénovation placés sous la responsabilité de la commune.

L'ensemble de ces dispositions représente une dépense totale estimée à 231'000 francs.

Pour soutenir l'activité économique, les entreprises et commerces de la commune, des actions de promotion et de communication ont été mises en place, et des renoncements à certaines recettes d'emprises du domaine public pour un coût total estimé de 71'000 francs.

Afin de garantir la vie démocratique, les séances des commissions et du Conseil municipal ont été organisées en visio-conférence, le coût de ces moyens informatiques et de communications est d'environ 29'000 francs.

Des actions de solidarités, envers les aînés de la commune, mais aussi en soutien d'associations œuvrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie, ont été initiées, le coût de celles-ci est estimé à 55'000 francs.

Pour compenser la perte d'écolage de la crèche intercommunale durant la fermeture totale de quelques semaines au printemps 2020, un complément de subvention de 117'000 francs a été versé.

Des revenus habituels n'ont pu être perçus en raison de l'arrêt de certaines activités (locations de salles) ou de la réduction de manifestations. La perte de ces revenus est de 83'000 francs.

Enfin la commune a pleinement joué son rôle de bailleur responsable en offrant la gratuité des loyers commerciaux durant 4 mois pour l'ensemble de ses locataires commerciaux. Cette mesure représente un abandon de revenus de 655'000 francs.

**La totalité de ces dépenses supplémentaires ou pertes de revenus représente un montant total estimé à 1'241'000 francs.**



## Comptes 2020

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2020. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 5'493'998 F, soit une différence entre le montant total de charges de 46'025'667 F et celui des revenus de 51'619'665 F.

Le boni des comptes 2020 de 5'493'998 F est constitué d'un excédent de revenus de 4'364'603 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 14'049'498 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 12'920'103 F.

Conformément à la délibération votée en 2015, une partie du résultat positif 2020 a été affectée à la réserve conjoncturelle pour 2'668'200 F. Le résultat n'est que partiellement affecté à cette réserve car le plafond de celle-ci de 20% de l'excédent cumulé du bilan (fortune nette) est atteint.

### Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

#### Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent plus de 75% des revenus courants de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2020, soit 31'996'473 F, laissent apparaître une augmentation de 27% et 6'893'464 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette augmentation des recettes fiscales correspond principalement à des correctifs d'estimations ou de taxation des années antérieures et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA) se matérialise pour la commune par une réduction significative de 64% des revenus fiscaux issus des personnes morales.

Pour atténuer les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, la commune a pleinement assumé son rôle de bailleur responsable et a accordé la gratuité des loyers pour tous ses locataires commerciaux, pour une durée de 4 mois et un montant de 655'000 F. En prenant en comptes

les autres recettes non perçues en raison de la crise, le manque de recettes sur l'année 2020 atteint 746'000 F.

L'ensemble des revenus s'élève à 51'519'665 F, dont 9'807'646 F de revenus financiers liés à une cession d'un actif et à une revalorisation de trois autres actifs. En excluant ces éléments, les revenus courants s'élèvent à 41'712'019 F soit 19% de plus que le budget, et 6% de plus que l'année 2019.

#### Charges

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires sont maîtrisées, et sont inférieures au budget de 4% et de 1'511'945 F.

Des amortissements complémentaires pour 12'920'103 F ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs.

Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2020 s'élèvent à 46'025'667 F.

## Comptes 2020

La crise sanitaire liée au Covid19 a eu un double impact sur les dépenses 2020. **Des dépenses supplémentaires** ont été engagées pour la protection des collaborateurs, du public, des utilisateurs des locaux communaux, pour augmenter les fréquences de nettoyage et de désinfection, pour développer un plan de solidarité envers les personnes les plus fragilisées, et pour soutenir l'activité des entreprises par le biais d'actions de communications ou de promotion économique.

L'ensemble de ces dépenses représente un surcoût estimé à près de 376'000 F.

Toutefois en raison des restrictions, fermetures ou empêchement d'exercer pleinement leurs activités, les dépenses des associations sportives ou culturelles ont baissé, entraînant une moindre demande de subventions communales. De même de nombreuses manifestations communales ont été annulées ou organisées de manière plus restreinte.

L'ensemble des **dépenses ainsi non engagées** en raison de cette crise est estimé à 541'000 F.

En synthèse, l'exercice 2020 dégage un excédent de revenus de 5'493'998 F qui a été transféré pour partie au compte de la réserve conjoncturelle créé en 2015, lequel atteint désormais son plafond maximal à 28'986'116 F. Cette réserve conjoncturelle est complètement intégrée au capital propre de la Commune.

#### Investissements

La commune a consacré 27'615'045 F à l'investissement en 2020, dont 4'422'420 F pour son patrimoine administratif, 7'376'025 F pour son patrimoine financier, et

15'816'600 F pour le développement de logements sur la commune au travers de sa fondation immobilière.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur la rénovation du bâtiment de la Passerelle destiné à la nouvelle crèche, la réfection de l'ensemble sportif dédié au tennis, la création d'un préau couvert à l'école de la Californie, et sur des travaux d'entretien des voiries.

Les investissements du patrimoine financier concernent la construction des 2 immeubles du chemin du Pré-d'Orsat (Quadrilatère I et II), la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105, la reconstruction du centre Pro Natura à la Pointe-à-la-Bise, et la réfection de la toiture de l'immeuble Grand-Clos 6-8-10.

Enfin par le biais d'une cession d'actif à titre de dotation de 15'816'600 F (parcelle n° 9778), la commune soutient le développement de sa fondation immobilière pour l'acquisition ou la création, de logements à loyer raisonnable, de locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2020 s'élève à 25'013'500 F. Cette dette a diminué de 11'033'500 F par rapport à l'année précédente, elle con-

cerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 120'410'194 F.

Le boni réalisé sur les comptes 2020 est largement favorisé par l'excédent de revenus fiscaux des années antérieures, mais il traduit également une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement important, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime additionnel (30 à 29), les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales, et leur soutien aux nouveaux projets.

## Revenus

### Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2020 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 98.30% de nos rentrées fiscales. En 2019 elle représentait 95.20%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), en baisse suite à la réforme de la fiscalité RFFA.

#### Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

| Année | Indice de capacité financière | Part Privilégiée ** | Nombre de centimes perçus | Production en CHF | Variation en % | Production par habitant | Variation en % |
|-------|-------------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| 2000  | 152.08                        | 20%                 | 30                        | 436 634           | -7.66          | 68.91                   | -11.48         |
| 2005  | 164.07                        | 20%                 | 30                        | 516 624           | +18.32         | 73.70                   | +2.52          |
| 2010  | 179.91                        | 20%                 | 30                        | 660 437           | +27.84         | 86.77                   | +17.73         |
| 2015  | 162.64                        | 20%                 | 30                        | 886 301           | +40.48         | 110.28                  | +36.96         |
| 2016  | 156.13                        | 20%                 | 30                        | 925 043           | +4.37          | 114.29                  | +3.64          |
| 2017  | 156.05                        | 20%                 | 30                        | 905 909           | -2.07          | 110.87                  | -2.99          |
| 2018  | 169.68                        | 20%                 | 29                        | 940 471           | +3.81          | 114.17                  | +2.98          |
| 2019  | 189.17                        | 20%                 | 29                        | 1 019 331         | +8.39          | 121.93                  | +6.80          |
| 2020  | 192.66                        | 20%                 | 29                        | 1 084 852         | +6.42          | 127.80                  | +4.81          |

\*\* Taux part privilégiée sur les personnes physiques

### Evolution de la production (personnes morales)

| Année | Production en CHF | Variation en % | Production par habitant | Variation en % |
|-------|-------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| 2000  | 49 975            | +188.05        | 7.89                    | +175.87        |
| 2005  | 28 010            | -43.95         | 4.00                    | -49.30         |
| 2010  | 15 638            | -44.17         | 2.05                    | -48.75         |
| 2016  | 39 140            | +48.87         | 4.84                    | +48.01         |
| 2017  | 31 225            | -20.22         | 3.82                    | -21.07         |
| 2018  | 39 369            | +26.09         | 4.78                    | +25.13         |
| 2019  | 51 005            | +29.56         | 6.10                    | +27.61         |
| 2020  | 18 406            | -63.92         | 2.17                    | -64.42         |

### Evolution en francs par habitant

Pour l'année 2020 nous constatons une hausse des impôts des personnes physiques avec une augmentation significative de 1'900'095 F et +6.42%, en raison du rattrapage de taxations antérieures, portant sur les années 2005 à 2019. L'impôt sur les personnes morales baisse de 945'381 F 337'447 soit -63.91% par rapport à 2019. En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la progression par rapport à 2019 est de 954'714 F soit +3.08%

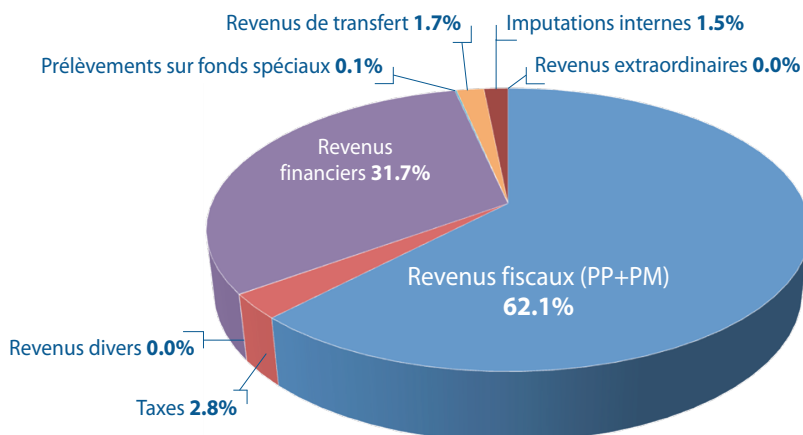
### Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 51'519'665 F soit une augmentation de 12'079'138 F par rapport à 2019 soit +30.62% 2 opérations immobilières particulières expliquent la variation des autres revenus.

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

| Année | Impôts     | Variation en % | Autres revenus | Variation en % | Total      | Variation en % |
|-------|------------|----------------|----------------|----------------|------------|----------------|
| 2000  | 14 791 210 | +0.25          | 2 150 402      | +12.84         | 16 941 612 | +1.69          |
| 2005  | 16 570 453 | +12.03         | 1 844 888      | -14.21         | 18 415 341 | +8.70          |
| 2010  | 20 299 620 | +22.50         | 3 341 928      | +81.15         | 23 641 548 | +28.38         |
| 2016  | 28 966 011 | +5.64          | 8 780 759      | +8.48          | 37 746 771 | +6.29          |
| 2017  | 28 152 771 | -2.81          | 8 806 243      | +0.29          | 36 959 014 | -2.09          |
| 2018  | 28 415 362 | +0.93          | 9 830 204      | +11.62         | 38 245 567 | +3.48          |
| 2019  | 31 040 261 | +9.23          | 8 400 266      | -14.54         | 39 440 527 | +3.12          |
| 2020  | 31 996 473 | +3.08          | 19 523 192     | +232.41        | 51 519 665 | +3.12          |

### Revenus par nature

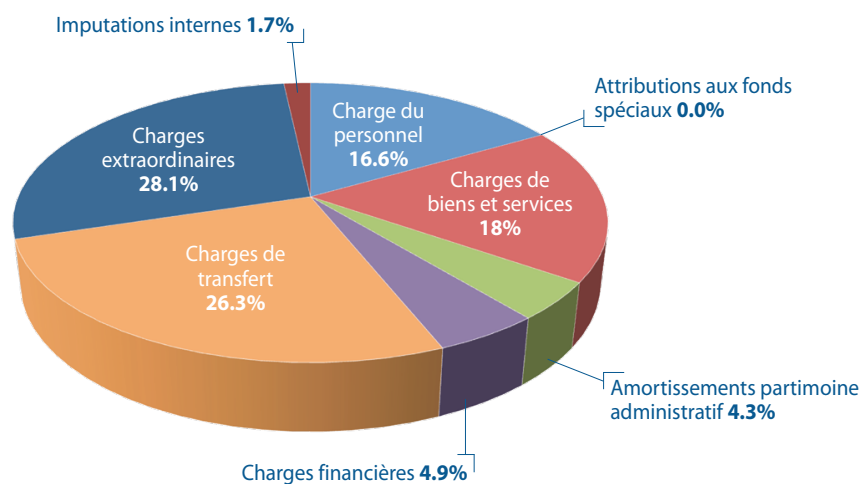


## Charges

| Année | Charges       | Variations en % | Amortissements | Variation en % | Total         | Variation en % |
|-------|---------------|-----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| 2000  | 9 812 460     | +1.87           | 3 558 005      | +1.54          | 13 370 465    | +1.78          |
| 2005  | 11 127 348    | +13.40          | 4 192 845      | +17.84         | 15 320 193    | +14.58         |
| 2010  | 18 337 517    | +64.80          | 4 812 455      | +14.78         | 23 149 972    | +51.11         |
| 2016  | 23 480 531    | -10.24          | 5 910 684      | +44.54         | 29 391 215    | -2.84          |
| 2017  | 14 498 070    | -38.25          | 18 639 818     | +215.36        | 33 137 888    | +12.75         |
| 2018  | 27 615 659    | +90.47          | 5 682 563      | -69.51         | 33 298 222    | +0.48          |
| 2019  | 30 764 724    | +11.40          | 4 746 409      | -16.47         | 35 511 133    | +6.64          |
| 2020  | 31 105 259.00 | +1.10           | 14 920 408.00  | +314.36        | 46 025 667.00 | +29.61         |

Les charges de l'exercice 2020 sont supérieures de 10'514'531 F à celles de 2019 soit +29.61%

### Charges par nature



## Dépenses de fonctionnement

|  | 2019              | 2020              |
|--|-------------------|-------------------|
| Administration générale                                    | 5 693 345         | 6 094 066         |
| Ordre et sécurité publics, défense                         | 2 394 345         | 2 670 771         |
| Formation  | 4 575 143         | 3 163 054         |
| Culture, sports et loisirs, églises                        | 4 783 614         | 3 326 525         |
| Santé  | 596 472           | 164 137           |
| Sécurité sociale   | 3 169 383         | 3 514 776         |
| Transports   | 4 277 113         | 16 222 372        |
| Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1 982 498         | 2 221 395         |
| Economie publique  | 61 785            | 86 269            |
| Finances et impôts   | 7 977 437         | 8 562 301         |
| <b>Total</b>   | <b>35 511 135</b> | <b>46 025 666</b> |

## Compte de fonctionnement au 31 décembre 2020

### Résumé du compte de résultat 2019 (classification fonctionnelle)

|     |  | BUDGET 2020 |         | COMPTES 2020 |         | ECARTS      |          |
|-----|--|-------------|---------|--------------|---------|-------------|----------|
|     |  | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus | Charges     | Revenus  |
| 011 | Conseil municipal                                | 250 197     | 0       | 169 705      | 0       | 80 492      | 0        |
| 012 | Exécutif   | 320 565     | 0       | 307 472      | 0       | 13 093      | 0        |
| 022 | Services généraux, autres                        | 4 188 512   | 185 408 | 3 935 786    | 200 392 | 252 726     | -14 984  |
| 029 | Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs | 1 112 324   | 34 600  | 1 681 103    | 28 697  | -568 779    | 5 903    |
| 111 | Police   | 1 377 204   | 622 050 | 1 336 303    | 636 869 | 40 901      | -14 819  |
| 140 | Questions juridiques                             | 533 388     | 408 571 | 512 806      | 399 618 | 20 582      | 8 953    |
| 150 | Service du feu                                   | 757 114     | 74 000  | 706 176      | 76 588  | 50 938      | -2 588   |
| 162 | Défense civile                                   | 166 870     | 23 800  | 115 486      | 25 879  | 51 384      | -2 079   |
| 217 | Bâtiments scolaires                              | 1 961 614   | 103 580 | 1 752 175    | 177 746 | 209 439     | -74 166  |
| 218 | Accueil de jour                                  | 1 557 943   | 675 268 | 1 390 169    | 511 443 | 167 774     | 163 825  |
| 219 | Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs    | 149 510     | 11 000  | 20 310       | 0       | 129 200     | 11 000   |
| 299 | Formation, non mentionné ailleurs                | 1 000       | 1 000   | 400          | 400     | 600         | 600      |
| 321 | Bibliothèques                                    | 35 075      | 0       | 31 955       | 0       | 3 120       | 0        |
| 322 | Concerts et théâtre                              | 762 788     | 55 500  | 590 770      | 28 800  | 172 018     | 26 700   |
| 329 | Culture, non mentionné ailleurs                  | 651 007     | 1 000   | 366 285      | 145     | 284 722     | 855      |
| 341 | Sports   | 1 399 300   | 27 200  | 1 421 422    | 27 020  | -22 122     | 180      |
| 342 | Loisirs  | 983 923     | 309 300 | 916 093      | 180 077 | 67 830      | 129 223  |
| 421 | Soins ambulatoires                               | 145 509     | 144 000 | 83 952       | 144 000 | 61 557      | 0        |
| 422 | Services de sauvetage                            | 75 450      | 0       | 80 186       | 0       | -4 736      | 0        |
| 544 | Protection de la jeunesse                        | 321 558     | 0       | 294 897      | 0       | 26 661      | 0        |
| 545 | Prestations aux familles                         | 2 536 457   | 325 375 | 2 548 645    | 452 913 | -12 188     | -127 538 |
| 579 | Assistance, non mentionné ailleurs               | 469 101     | 65 000  | 506 599      | 59 436  | -37 498     | 5 564    |
| 593 | Actions d'entraide à l'étranger                  | 187 000     | 0       | 164 635      | 0       | 22 365      | 0        |
| 615 | Routes communales                                | 3 870 542   | 519 600 | 15 833 974   | 481 289 | -11 963 432 | 38 311   |
| 622 | Trafic régional et agglomération                 | 52 858      | 0       | 32 849       | 13 370  | 20 009      | -13 370  |
| 629 | Transports publics, non mentionné ailleurs       | 232 500     | 75 000  | 222 250      | 44 727  | 10 250      | 30 273   |
| 640 | Télécommunications                               | 135 000     | 29 500  | 133 298      | 30 773  | 1 702       | -1 273   |
| 710 | Approvisionnement en eau                         | 18 000      | 0       | 18 068       | 0       | -68         | 0        |
| 720 | Traitement des eaux usées                        | 211 510     | 0       | 309 869      | 17 476  | -98 359     | -17 476  |
| 730 | Gestion des déchets                              | 1 850 325   | 71 400  | 1 773 928    | 44 804  | 76 397      | 26 596   |
| 750 | Protection des espèces et du paysage             | 28 000      | 0       | 13 503       | 0       | 14 497      | 0        |
| 761 | Protection de l'air et du climat                 | 102 000     | 0       | 1 939        | 0       | 100 061     | 0        |
| 771 | Cimetières, crématoires                          | 39 532      | 36 000  | 32 542       | 56 460  | 6 990       | -20 460  |
| 790 | Aménagement du territoire                        | 110 000     | 0       | 71 546       | 0       | 38 455      | 0        |
| 814 | Améliorations de la production végétale          | 80 000      | 0       | 34 690       | 0       | 45 310      | 0        |
| 850 | Industrie, artisanat et commerce                 | 15 000      | 0       | 51 579       | 0       | -36 579     | 0        |
| 871 | Electricité                                      | 0           | 740 000 | 0            | 727 395 | 0           | 12 605   |

|     | (Suite)  | BUDGET 2020       |                   | COMPTES 2020      |                   | ECARTS   |            |
|-----|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------|------------|
|     |  | Charges           | Revenus           | Charges           | Revenus           | Charges  | Revenus    |
| 910 | Impôts   | 903 090           | 25 208 707        | 1 172 741         | 32 177 286        | -269 651 | -6 968 579 |
| 920 | Conventions fiscales                               | 1 110 478         | 0                 | 1 130 192         | 0                 | -19 714  | 0          |
| 930 | Péréquation financière et compensation des charges | 3 275 144         | 0                 | 3 275 144         | 0                 | 0        | 0          |
| 961 | Intérêts   | 27 375            | 76 425            | 436 132           | 90 160            | -408 757 | -13 735    |
| 963 | Biens-fonds du patrimoine financier                | 2 567 746         | 5 031 231         | 2 538 627         | 14 882 845        | 29 119   | -9 851 614 |
| 969 | Patrimoine financier, non mentionné ailleurs       | 45 000            | 0                 | 9 466             | 0                 | 35 535   | 0          |
| 971 | Redistributions liées à la taxe sur le CO2         | 0                 | 7 500             | 0                 | 3 057             | 0        | 4 443      |
|     | <b>Totaux</b>                                      | <b>34 617 509</b> | <b>34 862 015</b> | <b>46 025 667</b> | <b>51 519 665</b> |          |            |
|     | <b>Excédent de revenus</b>                         | <b>244 506</b>    |                   | <b>5 493 998</b>  |                   |          |            |
|     |  | <b>34 862 015</b> | <b>34 862 015</b> | <b>51 519 665</b> | <b>51 519 665</b> |          |            |

### Résumé du compte de résultat 2020 (classification par nature)

|     | CHARGES  | BUDGET            | COMPTES              | ECARTS 2020        |
|-----|--|-------------------|----------------------|--------------------|
| 300 | Autorités et commissions                                     | 305 134           | 304 774              | 360                |
| 301 | Salaires du personnel administratif et d'exploitation        | 6 035 894         | 5 685 563            | 350 331            |
| 304 | Allocations  | 18 500            | 14 056               | 4 444              |
| 305 | Cotisations patronales                                       | 1 654 487         | 1 590 328            | 64 159             |
| 309 | Autres charges de personnel                                  | 161 560           | 67 484               | 94 076             |
| 310 | Charges de matériel et de marchandises                       | 492 500           | 509 295              | -16 795            |
| 311 | Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif            | 508 030           | 468 311              | 39 719             |
| 312 | Alimentation et élimination, biens-fonds PA                  | 739 400           | 570 333              | 169 067            |
| 313 | Prestations de services et honoraires                        | 4 384 880         | 3 649 376            | 735 504            |
| 314 | Travaux d'entretien  | 2 314 500         | 2 235 782            | 78 718             |
| 315 | Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles | 134 400           | 151 244              | -16 844            |
| 316 | Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation               | 515 350           | 408 538              | 106 812            |
| 317 | Dédommagements   | 43 598            | 41 200               | 2 398              |
| 318 | Dépréciations sur créances                                   | 158 000           | 249 938              | -91 938            |
| 319 | Diverses charges d'exploitation                              | 2 500             | 2 526                | -26                |
| 330 | Amortissements des immobilisations corporelles du PA         | 2 213 335         | 1 960 306            | 253 030            |
| 332 | Amortissements des immobilisations incorporelles du PA       | 40 000            | 40 000               | 0                  |
| 340 | Charges d'intérêt  | 179 569           | 181 943              | -2 374             |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier               | 1 727 200         | 1 657 452            | 69 748             |
| 344 | Dépréciations, immobilisations PF                            | 0                 | 408 605              | -408 605           |
| 349 | Différentes charges financières                              | 0                 | 8 529                | -8 529             |
| 350 | Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux | 1 000             | 54                   | 946                |
| 360 | Quotes-parts de revenus destinées à des tiers                | 1 113 610         | 1 130 730            | -17 120            |
| 361 | Dédommagements à des collectivités publiques                 | 3 986 904         | 4 142 890            | -155 986           |
| 362 | Péréquation financière et compensation des charges           | 3 338 847         | 3 338 847            | 0                  |
| 363 | Subventions à des collectivités et à des tiers               | 2 657 941         | 2 413 207            | 244 734            |
| 366 | Amortissements, subventions d'investissements                | 1 088 510         | 1 078 746            | 9 764              |
| 387 | Amortissements complémentaires des subventions d'invest.     | 0                 | 12 920 103           | -12 920 103        |
| 392 | Imputations internes - loyers                                | 53 368            | 53 368               | 0                  |
| 393 | Imputations internes - frais administratifs                  | 24 140            | 23 184               | 956                |
| 394 | Imputations internes - intérêts et charges financières       | 724 352           | 718 954              | 5 398              |
|     |  | <b>34 617 509</b> | <b>46 025 666.85</b> | <b>-11 408 158</b> |

## Comptes de résultat (suite)

|     | REVENUS  | BUDGET            | COMPTES           | ECARTS 2020        |
|-----|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| 400 | Impôts directs, personnes physiques                              | 24 714 003        | 31 463 383        | -6 749 380         |
| 401 | Impôts directs, personnes morales                                | 389 006           | 533 090           | -144 084           |
| 421 | Emoluments administratifs  | 200 600           | 180 526           | 20 074             |
| 424 | Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services        | 198 850           | 161 468           | 37 382             |
| 425 | Recette sur ventes   | 55 200            | 32 485            | 22 715             |
| 426 | Remboursements   | 833 271           | 834 749           | -1 478             |
| 427 | Amendes  | 170 000           | 203 835           | -33 835            |
| 429 | Autres taxes   | 0                 | 35 891            | -35 891            |
| 430 | Revenus d'exploitation divers                                    | 1 000             | 13 724            | -12 724            |
| 440 | Revenus des intérêts   | 1 000             | 1 274             | -274               |
| 441 | Gains réalisés PF  | 0                 | 6 755 658         | -6 755 658         |
| 443 | Produit des biens-fonds PF                                       | 4 284 679         | 3 925 441         | 359 238            |
| 444 | Réévaluations, immobilisations PF                                | 0                 | 3 460 593         | -3 460 593         |
| 446 | Revenus financiers d'entreprises publiques                       | 76 425            | 90 056            | -13 631            |
| 447 | Produit des biens-fonds PA                                       | 2 228 280         | 2 073 006         | 155 274            |
| 450 | Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux | 66 000            | 59 836            | 6 164              |
| 460 | Quotes-parts à des revenus                                       | 179 698           | 220 389           | -40 691            |
| 461 | Dédommagements de collectivités publiques                        | 443 000           | 442 811           | 189                |
| 462 | Péréquation financière et compensation des charges               | 85 868            | 85 868            | 0                  |
| 463 | Subventions des collectivités publiques et des tiers             | 125 775           | 147 019           | -21 244            |
| 469 | Autres revenus de transfert                                      | 7 500             | 3 057             | 4 443              |
| 492 | Imputations internes - loyers                                    | 53 368            | 53 368            |                    |
| 493 | Imputations internes - frais administratifs                      | 24 140            | 23 184            | 956                |
| 494 | Imputations internes - intérêts et charges financières           | 724 352           | 718 954           | 5 398              |
|     |  | <b>34 862 015</b> | <b>51 519 665</b> | <b>-16 657 650</b> |

## Investissements du patrimoine administratif - dépenses

| Fonction   | Désignation investissement               | Dépenses         |
|--|--|------------------|
| <b>Administration</b>                              |  | <b>725 884</b>   |
| Divers bâtiments administratifs                    | Contribution annuelle au FIDU            | 714 700          |
| Divers bâtiments administratifs                    | Mise en conformité téléphonie VOIP       | 11 184           |
| <b>Formation</b>                                   |  | <b>248 616</b>   |
| Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101       | Mise en conformité protection incendie   | 8 819            |
| Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 | Mise en conformité protection incendie   | 5 827            |
| Ecole de Vézenaz / Californie 18-24                | Réaménagement préau                      | 68 465           |
| Ecole de Vézenaz / Californie 18-24                | Réalisation préau couvert                | 162 270          |
| Ecole de Vézenaz / Californie 18-24                | Mise en conformité protection incendie   | 3 235            |
| <b>Culture sports loisirs</b>                      |  | <b>1 062 066</b> |
| Football / Californie 34                           | Création aménagement en matière calcaire | 26 132           |
| Tennis / Relion 22                                 | Amélioration du bâtiment                 | 3 298            |
| Tennis / Relion 22                                 | Réaménagement des espaces extérieurs     | 580 575          |

| Fonction (suite)                                      | Désignation investissement                       | Dépenses          |
|---|--|-------------------|
| Parcs et promenades                                   | Place publique Quadrilatère                      | 52 061            |
| Corsier-Port / Port 29-Armand-Dufaux 71,82            | Participation rampe d'accès au lac Corsier-Port  | 400 000           |
| <b>Sécurité</b>                                       |  | <b>120 000</b>    |
| Sauvetage du lac                                      | Part.acquisition bateau de sauvetage             | 120 000           |
| <b>Social</b>   |  | <b>1 016 869</b>  |
| Crèche / Rayes 11                                     | Transformation bâtiment Passerelle pour crèche   | 1 016 869         |
| Routes et infrastructures                             |  | 924 985           |
| Voirie et nettoyage                                   | Bâtiment nouvelle voirie aménagements            | 10 485            |
| Voirie et nettoyage                                   | Bâtiment nouvelle voirie équipements             | 2 964             |
| Voirie et nettoyage                                   | Lac création zone 30 km/h                        | 514               |
| Voirie et nettoyage                                   | Vésenaz création zone 30 km/h                    | 14 432            |
| Voirie et nettoyage                                   | Ch.Champs-de-Chaux,parcelle n°8353               | 17 100            |
| Voirie et nettoyage                                   | Ch. Bois Caran 2 construction trottoir           | 1 454             |
| Voirie et nettoyage                                   | Giratoire Tattes - œuvre d'art                   | 5 223             |
| Voirie et nettoyage                                   | Réaménagement tronçon ch. Vieux-Vésenaz          | 22 569            |
| Voirie et nettoyage                                   | Sécurisation des accès et trottoirs des écoles   | 398 169           |
| Voirie et nettoyage                                   | Entretien des routes (Délibération 2015)         | 57 126            |
| Télécommunications                                    | Subvention déploiement fibre optique             | 334 947           |
| Réseau secondaire EU/EP                               | Mise en conformité 110 chambres doubles          | 45 146            |
| Réseau secondaire EU/EP                               | Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement | 4 456             |
| Réseau secondaire EU/EP                               | Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux                | 10 400            |
| <b>Environnement et développement durable</b>         |  | <b>208 094</b>    |
| Déchets Points de récupération                        | Points récupération école Vésenaz+Savonnière     | 208 094           |
| <b>Aménagement</b>                                    |  | <b>115 918</b>    |
| Aménagement du territoire                             | Plan directeur charte espaces publics            | 115 918           |
| <b>Finances</b>                                       |  | <b>15 816 600</b> |
| Divers immeubles Patrimoine financier                 | Capital dotation à la FICB                       | 15 816 600        |
| <b>Total investissements Patrimoine administratif</b> |  | <b>20 239 032</b> |

## Investissements du patrimoine administratif - recettes

| Fonction  | Désignation investissement                         | Recettes       |
|---|--|----------------|
| <b>Service du feu</b>                                 |  | <b>1</b>       |
| Service du feu communal                               | Transfert d'immobilisations corporelles dans le PF | 1              |
| <b>Culture sports loisirs</b>                         |  | <b>375 000</b> |
| Parcs et promenades                                   | Prélèvement Fonds Guignet - place de jeux Vésenaz  | 375 000        |
| <b>Social</b>   |  | <b>196 000</b> |
| Crèche / Rayes 11                                     | Subvention FIDU création de nouveaux logements     | 196 000        |
| <b>Routes et infrastructures</b>                      |  | <b>1</b>       |
| Routes communales                                     | Transfert d'immobilisations corporelles dans le PF | 1              |
| <b>Total investissements Patrimoine administratif</b> |  | <b>571 002</b> |



## Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Les investissements nets 2020 comprennent une dotation en capital de 15'816'600 F en faveur de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

| Année | Investissements | Subventions et recettes diverses | Investissements nets | Variation % |
|-------|-----------------|----------------------------------|----------------------|-------------|
| 2000  | 6 804 027       | 365 580                          | 6 438 447            | +96.78      |
| 2005  | 5 713 445       | 773 000                          | 4 940 445            | -23.27      |
| 2010  | 9 293 601       | 1 558 284                        | 7 735 319            | +56.57      |
| 2015  | 5 982 004       | 1 693 772                        | 4 288 232            | +1.53       |
| 2016  | 2 505 021       | 40 400                           | 2 464 621            | -42.53      |
| 2017  | 2 856 314       | 99 070                           | 2 757 244            | +11.87      |
| 2018  | 4 229 870       | 2 410 417                        | 1 819 453            | -34.01      |
| 2019  | 12 617 398      | 270 911                          | 12 346 487           | N.S.        |
| 2020  | 20 239 032      | 571 002                          | 19 668 030           | +59.31      |

## Investissements du patrimoine financier - dépenses

|   |                                     |                  |
|---|-------------------------------------|------------------|
| <b>Patrimoine financier</b>                       |                                     | <b>7 376 025</b> |
| Pointe à la Bise / parcelles n° 2769-8331-5025    | Reconstruction du centre Pro Natura | 335 872          |
| Grand Clos 6-8-10                                 | Réfection toiture et assainissement | 738 166          |
| Hermance 95-105 - Grand Clos 3                    | Amélioration enveloppe thermique    | 1 799 298        |
| Pré-d'Orsat 8, 10                                 | Construction Quadrilatère I         | 251 338          |
| Pré-d'Orsat 14, 16                                | Construction Quadrilatère II        | 4 251 351        |
| <b>Total investissements Patrimoine financier</b> |                                     | <b>7 376 025</b> |

## Crédits d'engagement

### Patrimoine administratif - Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2020

| Date délibération                | 03.02.2015                               | 30.09.2019  | 19.06.2018  | 28.09.2015<br>26.09.2017                           | 26.09.2017  | 26.09.2017  | 20.06.2017   |
|----------------------------------|--|---|---|--|---|---|--|
| Objet                            | Parcs et promenades Aménage Pointe de Vz | Sauvetage du lac Part.acquisition bateau de sauvetage | Voirie et nettoiement Ch. la Californie 2 const. Trottoir | Voirie et nettoiement Bât.Nlle voirie aménagements | Voirie et nettoiement Bât.Nlle voirie équipements | Voirie et nettoiement Bât.Nlle voirie subv invest | Télécommunications Subv. Invest. Déploiemnt fibre opt. |
| Crédit brut voté                 | 700 000                                  | 120 000   | 45 000  | 432 000  | 310 000   | 600 000   | 675 000  |
| Statut du crédit                 | Terminé en 2020                          | Terminé en 2020                                       | Terminé en 2020   | Terminé en 2020                                    | Terminé en 2020                                   | Terminé en 2020                                   | Terminé en 2020  |
| Dépenses 2020                    |  | 120 000   |   | 10 485   | 2 964   |   | 334 947  |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 699 255                                  | 120 000   | 35 000  | 428 107  | 302 901   | 546 000   | 669 894  |
| Economie / Dépassement de crédit | 745                                      | -   | 10 000  | 3 893  | 7 099   | 54 000  | 5 106  |
| Explications sur le dépassement  |  |   |   |  |   |   |  |
| Recettes 2020                    |  |   |   |  |   |   |  |
| Total des recettes au 31.12.2020 | 43 002                                   | -   | -   | -  | -   | -   | -  |

| Date délibération                | 19.11.2019   | 26.05.2020  | 20.06.2017<br>29.10.2019  | Totaux     |
|----------------------------------|--|---|---|------------|
| Objet                            | Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2020 | Ecole de Vésenaz / Réalisation d'un préau couvert | Divers immeubles Patrimoine financier Capital dotation à la Fond.Imm.CB |            |
| Crédit brut voté                 | 714 700  | 165 000   | 24 266 600  | 28 028 300 |
| Statut du crédit                 | Terminé en 2020  | Terminé en 2020                                   | Terminé en 2020   |            |
| Dépenses 2020                    | 714 700  | 162 270   | 15 816 600  | 17 161 965 |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 714 700  | 162 270   | 24 266 600  | 27 944 726 |
| Economie / Dépassement de crédit | -  | 2 730   | -   | 83 574     |
| Explications sur le dépassement  |  |   |   |            |
| Recettes 2020                    |  |   |   | -          |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -  | -   | -   | 43 002     |

### Patrimoine financier Crédits d'engagements terminés au cours de l'exercice 2020

| Date délibération                |  | 10.12.2007<br>19.12.2011<br>29.04.2013<br>28.04.2014<br>27.04.2015 |  |  | Totaux     |
|----------------------------------|--|--|--|--|------------|
| Objet                            |  | Pré d'Orsat 8-10 Crédit d'étude et réalisation Quadrilatère I      |  |  |            |
| Crédit brut voté                 |  | 23 945 000   |  |  | 23 945 000 |
| Statut du crédit                 |  | Terminé en 2020  |  |  |            |
| Dépenses 2020                    |  | 251 338  |  |  | 251 338    |
| Total des dépenses au 31.12.2020 |  | 19 503 957   |  |  | 19 503 957 |
| Economie / Dépassement de crédit |  | 4 441 043  |  |  |            |
| Explications sur le dépassement  |  |  |  |  |            |
| Recettes 2020                    |  |  |  |  |            |
| Total des recettes au 31.12.2020 |  |  |  |  |            |

### Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2020

|                                  |  |  |   |  |   |  |  |  |
|----------------------------------|--|--|---|--|---|--|--|--|
| Date délibération                | 30.04.2018   | 15.12.2020   | 19.12.2017  | 19.12.2017   | 19.12.2017<br>11.04.2019                                | 19.12.2017   | 25.09.2018<br>17.12.2019                               | 25.09.2018<br>17.12.2019                               |
| Objet                            | Divers bâtiments administratifs Mise en confor. Téléph. VOIP | Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2021 | Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Mise conf. Pro-tect. Incen. Ct 70 / 300 KCHF | Ecole de Vézenaz / Califormie 18-24 Mise conf. Protect. Incen. 95 / 300 KCHF | Ecole de Vézenaz / Califormie 18-24 Réaménagement préau | Ecole de Vézenaz / Califormie 18-24 Mise conf. Protect. Incen. 95 / 300 KCHF | Tennis / Relion 22 Améliorat. Bât. Ct 738 / 2'580 KCHF | Tennis / Relion 22 Améliorat. Bât. Ct 738 / 2'580 KCHF |
| Crédit brut voté                 | 150 000  | 744 200  | 70 000  | 1 030 000  | 1 030 000   | 95 000   | 1 842 000  | 738 000  |
| Statut du crédit                 | En cours   | En cours   | En cours  | En cours   | En cours  | En cours   | En cours   | En cours   |
| Dépenses 2020                    | 11 184   | 8 819  | 5 827   | 68 465   | 68 465  | 3 235  | 580 575  | 3 298  |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 114 729  | 120 564  | 56 802  | 1 008 858  | 1 008 858   | 64 122   | 591 410  | 9 226  |
| Economie / Dépassement de crédit | 35 271   | 14 436   | 13 198  | 21 142   | 21 142  | 30 878   | 1 250 590  | 728 774  |
| Explications sur le dépassement  |  |  |   |  |   |  |  |  |
| Recettes 2020                    |  |  |   |  |   |  |  |  |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -  | 42 000   | -   | 5 000  | 5 000   | -  | -  | -  |

|                                  |   |   |  |  |  |  |   |   |
|----------------------------------|---|---|--|--|--|--|---|---|
| Date délibération                | 22.05.2019  | 14.05.2018  | 28.03.2017<br>14.05.2018                 | 14.03.2016   | 19.12.2017   | 25.06.2019   | 17.12.2019  | 08.05.2019<br>26.05.2020                        |
| Objet                            | Football / Califormie 34 Création Aménagement. Matière calcaire | Football / Califormie 34 Rplct inst techniques + arrosage | Parcs et promenades Place publ. Quadril. | Parcs et promenades Parcelle n° 6156 ch. Des Rayes | Parcs et promenades Aménag. Parc public parcelle n° 6156 | Parcs et promenades Parcel. Pointe bise 5676+6052+6053 | Corcier-Port / Port 29-Armand-Du-faux 71,82 Part. construction mise à l'eau subv invest | Crèche / Rayes 11 Transform. Bâtim. pour crèche |
| Crédit brut voté                 | 65 000  | 401 000   | 1 121 000                                | 240 000  | 450 000  | 2 490 000  | 760 000   | 3 875 000                                       |
| Statut du crédit                 | En cours  | En cours  | En cours                                 | En cours   | En cours   | En cours   | En cours  | En cours  |
| Dépenses 2020                    | 26 132  | 52 061  | 52 061                                   | 131 186  | 443 058  | 400 000  | 400 000   | 1 016 869                                       |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 52 083  | 316 029   | 1 080 274                                | 108 814  | 6 942  | 2 490 000  | 360 000   | 1 109 703                                       |
| Economie / Dépassement de crédit | 12 917  | 84 971  | 40 726                                   | 108 814  | 375 000  | 394 750  | 196 000   | 2 765 297                                       |
| Explications sur le dépassement  |   |   |  |  |  |  |   |   |
| Recettes 2020                    |   | 800   | 71 750                                   | -  | -  | -  | -   | 196 000   |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -   | 800   | 71 750                                   | -  | -  | -  | -   | 196 000   |

|                                  |  |   |   |  |   |   |  |   |
|----------------------------------|--|---|---|--|---|---|--|---|
| Date délibération                | 27.04.2015                               | 01.02.2016  | 28.09.2015  | 09.05.2016<br>18.12.2018<br>15.12.2020           | 04.02.2019<br>15.12.2020  | 11.03.2019  | 11.03.2019<br>26.05.2020<br>15.12.2020                       | 17.12.2019                                  |
| Objet                            | Voirie et nettoiement Divers routes 2015 | Voirie et nettoiement Réamén. entrée de Collonge, côté VZ | Voirie et nettoiement Aménage. village Collonge (M 14-02) | Voirie et nettoiement Réam. tronçon ch. Vieux-Vz | Voirie et nettoiement Ch.Champs-de-Chaux, parc. n°8353 960 / 1'310 KCHF | Voirie et nettoiement "Lac" création zone 30 km/h | Voirie et nettoiement Ecoles Coll.+Vz sécuris. accès piétons | Voirie et nettoiement création zone 30 km/h |
| Crédit brut voté                 | 400 000                                  | 500 000   | 150 000   | 1 330 000  | 960 000   | 25 000  | 421 124  | 35 000                                      |
| Statut du crédit                 | En cours                                 | En cours  | En cours  | En cours   | En cours  | En cours  | En cours   | En cours                                    |
| Dépenses 2020                    | 57 126                                   |   |   | 22 569   | 17 100  | 514   | 398 169  | 14 432                                      |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 352 342                                  | 328 888   | 69 096  | 157 712  | 60 399  | 12 475  | 417 893  | 14 432                                      |
| Economie / Dépassement de crédit | 47 658                                   | 171 112   | 80 904  | 1 172 288  | 899 601   | 12 525  | 3 231  | 20 568                                      |
| Explications sur le dépassement  |  |   |   |  |   |   |  |   |
| Recettes 2020                    |  |   |   |  |   |   |  |   |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -  | -   | -   | -  | -   | -   | -  | -   |

|                                  |   |  |  |  |  |   |  |   |
|----------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|---|
| Date délibération                | 23.06.2020  | 23.06.2020   | 27.04.2015   | 08.05.2019   | 01.02.2016   | 01.02.2016  | 20.06.2016   | 30.10.2018  |
| Objet                            | Construction d'un trottoir chemin de Bois-Caran 2 | Enfouissement des lignes aériennes électricité, éclairage public et Swisscom | Voirie et nettoiement Giratoire Tattes - œuvre d'art | Voirie et nettoiement Aménage pass.public parce. 8096 Capri2 | Crédit d'étude augment. capacité hydraulique coll.ch.Princes | Réseau secondaire EU/EP Mise en conform. 110 chamb. Doubles | Réseau secondaire EU/EP Gestion évac. eaux hameau Repentance | Réseau secondaire EU/EP Optimis. 4 ouvrages syst. Assainis. |
| Crédit brut voté                 | 80 000  | 600 000  | 270 000  | 40 000   | 50 000   | 350 000   | 140 000  | 95 000  |
| Statut du crédit                 | En cours  | En cours   | En cours   | En cours   | En cours   | En cours  | En cours   | En cours  |
| Dépenses 2020                    | 1 454   |  | 5 224  |  |  | 45 146  |  | 4 456   |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 1 454   | -  | 214 418  | -  | -  | 70 005  | -  | 9 302   |
| Economie / Dépassement de crédit | 78 546  | 600 000  | 55 582   | 40 000   |  | 279 995   | 140 000  | 85 698  |
| Explications sur le dépassement  |   |  |  |  |  |   |  |   |
| Recettes 2020                    |   |  |  |  |  |   |  |   |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -   | -  | -  | -  | -  | -   | -  | -   |

| Date délibération                | 04.02.2019<br>15.12.2020                                  | 14.05.2018  | 20.06.2017<br>03.02.2020  | 19.12.2016   | Totaux     |
|----------------------------------|---|---|---|--|------------|
| Objet                            | Réseau secondaire EU/<br>EP Réam. Ch. Champs-de-<br>Chaux | Déchets Points de récupé-<br>ration Points récup école<br>Vz+Savonnière | Aménagement du terri-<br>toire Plan direct. charte<br>espaces publics | Traitement des arbres<br>Mes. Conservat. Align. de<br>chênes |            |
| Crédit brut voté                 | 350 000   | 450 000   | 300 000   | 250 000  | 21 002 324 |
| Statut du crédit                 | En cours  | En cours  | En cours  | En cours   |            |
| Dépenses 2020                    | 10 400  | 208 094   | 115 918   |  | 3 077 065  |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 32 000  | 389 948   | 277 132   | 28 136   | 7 933 675  |
| Economie / Dépassement de crédit | 318 000   | 60 052  | 22 868  | 221 864  | 13 018 649 |
| Explications sur le dépassement  |   |   |   |  |            |
| Recettes 2020                    |   |   |   |  | 571 000    |
| Total des recettes au 31.12.2020 | -   | -   | -   | -  | 710 300    |

### Patrimoine financier Crédits d'engagements en cours au 31 décembre 2020

| Date délibération                | 26.09.2017<br>22.05.2019  | 20.03.2018<br>17.12.2019  | 19.12.2016<br>08.05.2019<br>26.05.2020   | 02.05.2017 30.04.2018<br>13.11.2018  | Totaux     |
|----------------------------------|---|---|--|--|------------|
| Objet                            | Pointe-à-la-Bise / par-<br>celles n° 2769-8331-5025<br>Reconstruct. centre nature | Grand-Clos 6-8-10 / loge-<br>ments réfection toiture et<br>assainissement | Hermance 95-97-99-105<br>& Gd-Clos 3 / logements-<br>commerces Amélioration<br>enveloppe thermique | Pré d'Orsat 12-14 Frais<br>d'étude et réalisation Quadri-<br>latère II + démolition voirie |            |
| Crédit brut voté                 | 850 000   | 1 430 000   | 14 484 000   | 10 497 000   | 27 261 000 |
| Statut du crédit                 | En cours  | En cours  | En cours   | En cours   |            |
| Dépenses 2020                    | 335 872   | 738 167   | 1 799 298  | 4 251 351  | 7 124 687  |
| Total des dépenses au 31.12.2020 | 661 873   | 799 420   | 2 542 496  | 8 503 672  | 12 507 460 |
| Economie / Dépassement de crédit | 188 127   | 630 580   | 11 941 504   | 1 993 328  | 14 753 540 |
| Explications sur le dépassement  |   |   |  |  |            |
| Recettes 2020                    | 60 000  | 1 500   |  |  | 61 500     |
| Total des recettes au 31.12.2020 | 60 000  | 1 500   | 0  | 0  | 61 500     |

## Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2020

| Loi ou arrêté | Créancier  | Echéance de l'emprunt | Montant initial   | Solde au 31.12.2019 | (Remboursement) Augmentation | Amortissement      | Solde au 31.12.2020 | Taux  | Echéance Intérêts | Intérêts payés en 2020 |
|---------------|--|-----------------------|-------------------|---------------------|------------------------------|--------------------|---------------------|-------|-------------------|------------------------|
|               |  |                       | Fr                | Fr                  | Fr                           | Fr                 | Fr                  | %     |                   | Fr                     |
| <b>I.</b>     | <b>IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"</b>  |                       |                   |                     |                              |                    |                     |       |                   |                        |
| 27.07.94      | UBS SA   | 02.08.2023            | 1 669 500         | 250 000             |                              | -83 500            | 166 500             | 1.60% | trim.             | 4 067                  |
| 27.07.94      | Banque Cantonale de Genève   | 13.11.2025            | 2 087 000         | 2 087 000           |                              |                    | 2 087 000           | 0.90% | trim.             | 18 783                 |
|               |  |                       | <b>3 756 500</b>  | <b>2 337 000</b>    |                              | <b>-83 500</b>     | <b>2 253 500</b>    |       |                   | <b>22 850</b>          |
| <b>II.</b>    | <b>IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"</b> |                       |                   |                     |                              |                    |                     |       |                   |                        |
| 02.09.98      | Banque Cantonale de Genève   | 17.10.2025            | 7 700 000         | 7 700 000           |                              |                    | 7 700 000           | 0.88% | trim.             | 68 890                 |
|               |  |                       | <b>7 700 000</b>  | <b>7 700 000</b>    |                              |                    | <b>7 700 000</b>    |       |                   | <b>68 890</b>          |
| <b>III.</b>   | <b>IMMEUBLES LOCATIFS "Pré-de-la-Croix 6-8"</b>  |                       |                   |                     |                              |                    |                     |       |                   |                        |
| 22.02.07      | Banque Cantonale de Genève   | 23.05.2022            | 4 110 000         | 4 110 000           |                              |                    | 4 110 000           | 1.50% | trim.             | 62 677                 |
|               |  |                       | <b>4 110 000</b>  | <b>4 110 000</b>    |                              |                    | <b>4 110 000</b>    |       |                   | <b>62 677</b>          |
| <b>IV</b>     | <b>QUADRILATÈRE - COLLONGE CENTRE</b>  |                       |                   |                     |                              |                    |                     |       |                   |                        |
| 29.06.15      | UBS SA   | 31.01.2020            | 10 950 000        | 10 950 000          |                              | -10 950 000        | -                   | 0.25% | trim.             | 27 527                 |
| 29.06.15      | UBS SA   | 15.09.2023            | 10 950 000        | 10 950 000          |                              |                    | 10 950 000          | 0.25% | trim.             |                        |
|               |  |                       | <b>21 900 000</b> | <b>21 900 000</b>   |                              | <b>-10 950 000</b> | <b>10 950 000</b>   |       |                   | <b>27 527</b>          |
| <b>V</b>      | <b>TOTAL GENERAL</b>   |                       | <b>37 466 500</b> | <b>36 047 000</b>   |                              | <b>-11 033 500</b> | <b>25 013 500</b>   |       |                   | <b>181 944</b>         |

## Bilans comparés aux 31.12.2019 et 31.12.2020

|  | 31.12.2019         | 31.12.2020         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIF</b>   |                    |                    |
| <b>Patrimoine financier</b>  | <b>193 648 785</b> | <b>178 832 809</b> |
| Disponibilités et placements à court terme                                     | 45 192 664         | 39 529 562         |
| Créances   | 14 460 937         | 14 317 335         |
| Actifs de régularisation   | 627 082            | 1 353 350          |
| Marchandises, fournitures et travaux en cours                                  | 18 550             | 15 624             |
| Placements financiers  | 2 366 345          | 1 957 740          |
| Immobilisations corporelles PF   | 129 646 017        | 120 410 195        |
| Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers       | 1 337 191          | 1 249 003          |
| <b>Patrimoine administratif</b>  | <b>48 163 648</b>  | <b>51 832 522</b>  |
| Immobilisations corporelles du PA  | 45 390 650         | 45 672 126         |
| Immobilisations incorporelles  | 1                  | 1                  |
| Participations, capital social   | 10 396 099         | 26 212 699         |
| Subventions d'investissements  | 16 372 546         | 16 863 447         |
| Amortissements complémentaires cumulés   | -23 995 649        | -36 915 751        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>   | <b>241 812 433</b> | <b>230 665 331</b> |
|  |                    |                    |
| <b>PASSIF</b>  |                    |                    |
| <b>Capitaux de tiers</b>   | <b>48 837 602</b>  | <b>32 196 501</b>  |
| Engagements courants   | 7 531 199          | 3 413 205          |
| Passifs de régularisation  | 684 403            | 770 827            |
| Provisions à court terme   | 1 047 564          | 422 166            |
| Engagements financiers à long terme  | 36 047 000         | 25 013 500         |
| provisions à long terme  | 706 000            | 278 337            |
| Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers | 2 821 436          | 2 298 466          |
| <b>Capital propre</b>  | <b>192 974 831</b> | <b>198 468 830</b> |
| Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)                          | 21 726 338         | 19 190 374         |
| Réserve de politique budgétaire  | 26 317 916         | 28 986 116         |
| Excédent/découvert du bilan  | 144 930 577        | 150 292 341        |
| <b>TOTAL PASSIF</b>  | <b>241 812 433</b> | <b>230 665 331</b> |



## Compte de résultats au 31 décembre 2020

|   | <b>Budget<br/>2020</b> | <b>Comptes<br/>2020</b> |
|---|------------------------|-------------------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>                                     | <b>31 908 880</b>      | <b>30 053 529</b>       |
| 30 Charges de personnel   | 8 175 575              | 7 662 205               |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations | 9 293 158              | 8 286 544               |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif                     | 2 253 335              | 2 000 306               |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux                | 1 000                  | 54                      |
| 36 Charges de transfert   | 12 185 812             | 12 104 420              |
| 37 Subventions redistribuées                                      | 0                      | 0                       |
|   |                        |                         |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                     | <b>27 469 771</b>      | <b>34 418 132</b>       |
| 40 Revenus fiscaux  | 25 103 009             | 31 996 473              |
| 41 Patentes et concessions  | 0                      | 0                       |
| 42 Taxes  | 1 457 921              | 1 448 954               |
| 43 Revenus divers   | 1 000                  | 13 724                  |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux            | 66 000                 | 59 836                  |
| 46 Revenus de transfert   | 841 841                | 899 144                 |
| 47 Subventions à redistribuer                                     | 0                      | 0                       |
|   |                        |                         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                    | <b>-4 439 109</b>      | <b>4 364 603</b>        |
| 34 Charges financières  | 1 906 769              | 2 256 529               |
| 44 Revenus financiers   | 6 590 384              | 16 306 027              |
|   |                        |                         |
| <b>Résultat financier</b>   | <b>4 683 615</b>       | <b>14 049 498</b>       |
|   |                        |                         |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                                      | <b>244 506</b>         | <b>18 414 101</b>       |
|   |                        |                         |
| 38 Charges extraordinaires  | 0                      | 12 920 103              |
| 48 Revenus extraordinaires  | 0                      | 0                       |
|   |                        |                         |
| <b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>                                    | <b>0</b>               | <b>-12 920 103</b>      |
|   |                        |                         |
| <b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>                      | <b>244 506</b>         | <b>5 493 998</b>        |

## Compte des investissements au 31 décembre 2020

| Comptes | Dépenses d'investissements                    | Budget            | Comptes           |
|---------|---|-------------------|-------------------|
| 50      | <b>Immobilisations corporelles</b>            | <b>8 870 300</b>  | <b>2 852 783</b>  |
|         | Services généraux                             | 30 000            | 11 184            |
|         | Scolarité obligatoire                         | 884 000           | 248 616           |
|         | Culture, autres                               | 13 000            | 0                 |
|         | Sports et loisirs                             | 1 720 000         | 662 066           |
|         | Famille et jeunesse                           | 460 000           | 1 016 869         |
|         | Circulation routière                          | 3 152 300         | 530 035           |
|         | Traitement des eaux usées                     | 571 000           | 60 001            |
|         | Gestion des déchets                           | 1 890 000         | 208 094           |
|         | Aménagement du territoire                     | 50 000            | 115 918           |
|         | Agriculture                                   | 100 000           | 0                 |
|         |   |                   |                   |
| 55      | <b>Participations et capital social</b>       | <b>23 916 600</b> | <b>15 816 600</b> |
|         | Administration de la fortune et de la dette   | 23 916 600        | 15 816 600        |
|         |   |                   |                   |
| 56      | <b>Subventions d'investissements propres</b>  | <b>1 634 700</b>  | <b>1 569 647</b>  |
|         | Services généraux                             | 714 700           | 714 700           |
|         | Sports et loisirs                             | 880 000           | 400 000           |
|         | Soins ambulatoires                            | 0                 | 120 000           |
|         | Circulation routière                          | 40 000            | 0                 |
|         | Télécommunications                            | 0                 | 334 947           |
|         |   |                   |                   |
|         | <b>Total dépenses d'investissements</b>       | <b>34 421 600</b> | <b>20 239 030</b> |
|         |   |                   |                   |
| Comptes | Recettes d'investissements                    |                   |                   |
| 63      | <b>Subventions d'investissements acquises</b> | <b>0</b>          | <b>571 000</b>    |
|         | Sports et loisirs                             | 0                 | 375 000           |
|         | Famille et jeunesse                           | 0                 | 196 000           |
|         |   |                   |                   |
| 65      | <b>Transfert de participations dans le PF</b> | <b>0</b>          | <b>2</b>          |
|         | Service du feu                                | 0                 | 1                 |
|         | Circulation routière                          | 0                 | 1                 |
|         |   |                   |                   |
|         | <b>Total recettes d'investissements</b>       | <b>0</b>          | <b>571 002</b>    |

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

# Crèche « L'île aux Mômes »

COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT DE REVISION

Etats financiers

31 décembre 2020

## Bilan au 31 décembre 2020 et 2019

|  | 2020                | 2019                |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                                   |                     |                     |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                         |                     |                     |
| Liquidités                                     | 697 365.31          | 370 154.05          |
| Pop e poppa, trop versé                        | 217 329.98          | 597 817.94          |
| Commune Anières subventions                    | 37 344.57           | -                   |
| Commune de Corsier subventions                 | 29 045.78           | -                   |
| Commune deHermance subventions                 | 16 597.58           | -                   |
| Acomptes fournisseurs                          | 95 541.00           | -                   |
| <b>Total de l'actif circulant</b>              | <b>1 093 224.22</b> | <b>967 971.99</b>   |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                        |                     |                     |
| Machines, informatique et buanderie CHF        | 98 922.53           | 98 922.53           |
| Amortissement CHF                              | -96 022.68          | -86 516.58          |
| Agencement de cuisine et d'espace CHF          | 233 313.50          | 211 392.80          |
| Amortissement CHF                              | -163 731.08         | -150 528.38         |
| Matériel pédagogique et mobilier CHF           | 12 726.05           | 88 957.29           |
| Amortissement CHF                              | -39.00              | -88 957.29          |
| Mobilier CHF                                   | 198 112.83          | 198 112.83          |
| Amortissement CHF                              | -194 989.51         | -193 427.91         |
| <b>Total de l'actif immobilisé</b>             | <b>88 292.64</b>    | <b>77 955.29</b>    |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                        | <b>1 181 516.86</b> | <b>1 045 927.28</b> |
| <b>PASSIF</b>                                  |                     |                     |
| <b>FONDS ETRANGERS A COURT TERME</b>           |                     |                     |
| Fournisseurs créanciers                        | 6 588.26            | 16 673.15           |
| Charges à payer                                | 103 104.10          | 12 330.00           |
| Commune de Collonge-Bellerive                  | 430.19              | 4.05                |
| <b>Total des fonds étrangers à court terme</b> | <b>110 122.55</b>   | <b>29 007.20</b>    |
| <b>FONDS PROPRES</b>                           |                     |                     |
| Capital de dotation                            | 655 400.00          | 655 400.00          |
| Collonge-Bellerive CHF                         | 384 519.00          | 384 519.00          |
| Corsier CHF                                    | 93 147.00           | 93 147.00           |
| Anières CHF                                    | 129 582.00          | 129 582.00          |
| Hermance CHF                                   | 48 152.00           | 48 152.00           |
| Fortune du Groupement                          | 228 117.06          | 228 117.06          |
| Résultat de l'exercice                         | 187 877.25          | 133 403.02          |
| <b>Total des fonds propres</b>                 | <b>1 071 394.31</b> | <b>1 016 920.08</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                         | <b>1 181 516.86</b> | <b>1 045 927.28</b> |

## Compte de résultat

### pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

|   | 2020                 | 2019                 |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>PRODUITS</b>   |                      |                      |
| Subventions des communes et de l'OFAS                             | 2 781 814.02         | 2 468 209.00         |
| Autres produits et dons   | -                    | -                    |
| <b>Total produits</b>   | <b>2 781 814.02</b>  | <b>2 468 209.00</b>  |
| <b>CHARGES</b>  |                      |                      |
| Coût de l'exploitation de la crèche par l'association Pop e poppa | -2 232 565.59        | -1 987 091.35        |
| Loyer et charges d'immeuble                                       | -299 367.07          | -279 564.40          |
| Mobilier, informatique  | -11 086.51           | -15 091.85           |
| Jetons de présence et frais de représentation                     | -9 140.00            | -6 880.00            |
| Frais d'animation, de matériel et de gestion                      | -3 442.95            | -7 300.20            |
| Frais généraux d'administration                                   | -7 676.05            | -3 724.75            |
| Honoraires professionnels   | -6 061.20            | -6 431.20            |
| Amortissements  | -24 309.40           | -27 433.27           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                           | <b>-2 593 648.77</b> | <b>-2 333 517.02</b> |
| <b>Produits/(charges) financières</b>                             |                      |                      |
| Produits financiers   |                      |                      |
| Charges financières   | -288.00              | -288.00              |
|   | <b>-288.00</b>       | <b>-288.00</b>       |
| <b>RESULTAT NET</b>   | <b>187 877.25</b>    | <b>134 403.98</b>    |
| Allocation à la fortune du Groupement                             | -                    | -                    |
| <b>RESULTAT AU BILAN</b>  | <b>187 877.25</b>    | <b>134 403.98</b>    |

**GAS Global Audit Services SA, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRECHE INTERCOMMUNALE –  
CRECHE ILE AUX MOMES, COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 12 avril 2021

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

*Responsabilité du Bureau du groupement intercommunal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**GAS Global Audit Services SA**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Catherine Minder-Reynard  
Expert réviseur agréée

### **Annexes**

*Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe*

# GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

## EXERCICE 2020





## Bilan au 31 décembre 2020

|           |  | 31.12.19          | 31.12.20         |
|-----------|--|-------------------|------------------|
|           |  | CHF               | CHF              |
| <b>1</b>  | <b>ACTIF</b>                               |                   |                  |
| <b>10</b> | <b>Patrimoine financier</b>                |                   |                  |
| 100       | Disponibilités et placements à court terme | 101 554.28        | 48 639.14        |
| 101       | Créances                                   | 2 233.31          | 25 724.20        |
|           | Envers la commune de Meinier               | -                 | 18 433.10        |
|           | Envers la commune de Collonge-Bellerive    | 1 642.81          | 6 700.60         |
|           | Autres créances                            | 590.50            | 590.50           |
|           |  | <b>103 787.59</b> | <b>74 363.34</b> |
| <b>14</b> | <b>Patrimoine administratif</b>            |                   |                  |
| 140       | Immobilisations corporelles du PA          | 3.00              | 3.00             |
|           |  | <b>3.00</b>       | <b>3.00</b>      |
|           |  |                   |                  |
|           | <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                    | <b>103 790.59</b> | <b>74 366.34</b> |
|           |  |                   |                  |
| <b>2</b>  | <b>PASSIF</b>                              |                   |                  |
| <b>20</b> | <b>Capitaux de tiers</b>                   |                   |                  |
| 200       | Engagements courants                       | 35 648.14         | 17 166.34        |
|           | Envers la commune de Meinier               | 35 648.14         | -                |
|           | Autres engagements courants                | -                 | 17 166.34        |
| 204       | Passifs de régularisation                  | 18 142.45         | 7 200.00         |
|           |  | 53 790.59         | 24 366.34        |
| <b>29</b> | <b>Capital propre</b>                      |                   |                  |
| 291       | Capital de dotation                        | 50 000.00         | 50 000.00        |
|           |  | <b>50 000.00</b>  | <b>50 000.00</b> |
|           |  |                   |                  |
|           | <b>TOTAL DU PASSIF</b>                     | <b>103 790.59</b> | <b>74 366.34</b> |

## Compte de résultats par nature pour l'exercice 2020

|  | Réalisé 2019        | Budget 2020         | Réalisé 2020        |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
|  | CHF                 | CHF                 | CHF                 |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>  |                     |                     |                     |
| <b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>        |                     |                     |                     |
| 310 Charges de matériel et de marchandises                                     | (1 243.50)          | (2 200.00)          | (433.95)            |
| 311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                          | (3 969.90)          | (7 500.00)          | -                   |
| 312 Alimentation et élimination, bien-fonds PA                                 | (44 940.49)         | (54 500.00)         | (35 610.77)         |
| 313 Prestations de services et honoraires                                      | (24 866.63)         | (39 550.00)         | (47 143.55)         |
| 314 Travaux d'entretien  | (219 900.03)        | (230 000.00)        | (151 338.56)        |
| 315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles               | (40 577.50)         | (68 000.00)         | (22 909.70)         |
| 316 Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation                              | (448 397.00)        | (450 000.00)        | (448 397.00)        |
| <b>Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>(783 895.05)</b> | <b>(851 750.00)</b> | <b>(705 833.53)</b> |
| <b>36 Charges de transfert</b>   |                     |                     |                     |
| 363 Subventions à des collectivités et à des tiers                             | (204.50)            | (1 000.00)          | -                   |
| <b>Total des charges de transfert</b>  | <b>(204.50)</b>     | <b>(1 000.00)</b>   | <b>-</b>            |
| <b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>  | <b>(784 099.55)</b> | <b>(852 750.00)</b> | <b>(705 833.53)</b> |
| <b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>  |                     |                     |                     |
| <b>46 Revenus de transfert</b>   |                     |                     |                     |
| 461 Dédommagements de collectivités publiques                                  | 754 849.55          | 821 750.00          | 692 833.53          |
| Participation Collonge-Bellerive - charges transformation                      | -                   | -                   | 18 688.00           |
| Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)                        | 113 227.43          | 123 262.50          | 99 597.12           |
| <b>Total participation Collonge-Bellerive</b>                                  | <b>113 227.43</b>   | <b>123 262.50</b>   | <b>118 285.12</b>   |
| Participation Meinier - charges transformation                                 | -                   | -                   | 10 164.75           |
| Participation Meinier - fonctionnement (85%)                                   | 641 622.12          | 698 487.50          | 564 383.66          |
| <b>Total participation Meinier</b>   | <b>641 622.12</b>   | <b>698 487.50</b>   | <b>574 548.41</b>   |
| <b>Total des revenus de transfert</b>  | <b>754 849.55</b>   | <b>821 750.00</b>   | <b>692 833.53</b>   |
| <b>TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION</b>  | <b>754 849.55</b>   | <b>821 750.00</b>   | <b>692 833.53</b>   |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   | <b>(29 250.00)</b>  | <b>(31 000.00)</b>  | <b>(13 000.00)</b>  |
| <b>44 Revenus financiers</b>   |                     |                     |                     |
| 447 Produits des biens-fonds PA  | 29 250.00           | 31 000.00           | 13 000.00           |
| <b>Total des revenus financiers</b>  | <b>29 250.00</b>    | <b>31 000.00</b>    | <b>13 000.00</b>    |
| <b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>                                   | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>-</b>            |

## Compte de résultats par fonction pour l'exercice 2020

|          |   | Réalisé 2019        | Budget 2020         | Réalisé 2020        |
|----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|
|          |   | CHF                 | CHF                 | CHF                 |
| <b>3</b> | <b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b> |                     |                     |                     |
| 3410     | Sports                                    | -                   | -                   | -                   |
|          |   |                     |                     |                     |
|          | <b>Total des charges</b>                  | <b>(784 099.55)</b> | <b>(852 750.00)</b> | <b>(705 833.53)</b> |
|          |   |                     |                     |                     |
| 3410.0   | Charges administratives et loyer          | (467 807.48)        | (484 750.00)        | (490 102.95)        |
| 3410.1   | Installations sportives                   | (124 874.05)        | (141 000.00)        | (113 611.80)        |
| 3410.2   | Bâtiments et parking                      | (191 418.02)        | (227 000.00)        | (102 118.78)        |
|          |   |                     |                     |                     |
|          | <b>Total des revenus</b>                  | <b>784 099.55</b>   | <b>852 750.00</b>   | <b>705 833.53</b>   |
|          |   |                     |                     |                     |
| 3410.2   | Bâtiments et parking                      | 29 250.00           | 31 000.00           | 13 000.00           |
| 3410.2   | Dédommagements des communes               | 754 849.55          | 821 750.00          | 692 833.53          |
|          |   |                     |                     |                     |
|          | <b>TOTAL DES CHARGES</b>                  | <b>(784 099.55)</b> | <b>(852 750.00)</b> | <b>(705 833.53)</b> |
|          |   |                     |                     |                     |
|          | <b>TOTAL DES REVENUS</b>                  | <b>784 099.55</b>   | <b>852 750.00</b>   | <b>705 833.53</b>   |
|          |   |                     |                     |                     |
|          | <b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>            | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>-</b>            |

# Berney Associés

Genève, le 16 mars 2021

## Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2020

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Bureau du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

## Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Marina CHRISTE  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien BRON  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 2/2

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne  
Rue Étraz 4  
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry  
Rue Arthur Parchet 1  
+41 58 234 90 20

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

## ORGANISME RÉGIONAL DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

**EXERCICE 2020****BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019**

|                                     |            | 31.12.2020        |            | 31.12.2019        |
|-------------------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                        |            |                   |            |                   |
| Caisse                              |            | 1 012.55          |            | 530.90            |
| PostFinance                         |            | 215 682.06        |            | 190 217.14        |
| Banque Raiffeisen d'Arve et Lac     |            | 21 698.58         |            | 21 687.74         |
| Actifs transitoires                 |            | 93 540.00         |            | 24 055.00         |
| <b>Total de l'actif</b>             |            | <b>331 933.19</b> |            | <b>236 490.78</b> |
|                                     |            |                   |            |                   |
| <b>PASSIF</b>                       |            |                   |            |                   |
| Passifs transitoires                |            | 82 334.15         |            | 81 785.40         |
| Fortune nette                       |            |                   |            |                   |
| Solde reporté                       | 154 705.38 |                   | 116 056.39 |                   |
| Excédent / (Insuffisance) de revenu | 94 893.66  | 249 599.04        | 38 648.99  | 154 705.38        |
| <b>Total du passif</b>              |            | <b>331 933.19</b> |            | <b>236 490.78</b> |

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

POUR LES PÉRIODES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020  
AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

|  | 31.12.2020        | 31.12.2019        |
|--|-------------------|-------------------|
|  | Réalisé           | Réalisé           |
| <b>REVENUS</b>                             |                   | .                 |
| Subventions Anières                        | 19 434.47         | 19 474.27         |
| Subventions Collonge-Bellerive             | 64 862.95         | 62 870.10         |
| Subventions Cologny                        | 43 680.30         | 42 410.97         |
| Subventions Corsier                        | 16 757.11         | 15 981.06         |
| Subventions Hermance                       | 8 465.18          | 7 963.60          |
| Subventions cours                          | 93 540.00         | 3 990.00          |
| Recettes diverses                          | 1 200.00          | 20 065.00         |
| Intérêts bancaires et ccp                  | 10.84             | 10.84             |
| <b>Total des revenus</b>                   | <b>247 950.85</b> | <b>172 765.84</b> |
| <b>CHARGES</b>                             |                   |                   |
| Salaires                                   | 75 602.00         | 73 101.00         |
| Charges sociales                           | 17 984.45         | 15 887.90         |
| Fournitures de bureau                      | 644.25            | 985.65            |
| Frais de véhicules                         | 12 340.00         | 3 658.20          |
| Frais de véhicule - carburant              | 1 180.55          |                   |
| Frais de véhicule - entretien              | 183.00            |                   |
| Frais de véhicule - impôts                 | 346.75            |                   |
| Frais de véhicule - assurances             | 585.75            |                   |
| Frais de véhicule - acquisitions           | 10 043.95         |                   |
| Frais de cours                             | 22 202.90         | 11 604.60         |
| Frais divers                               | 23 083.59         | 25 129.50         |
| Frais divers                               | 3 194.29          |                   |
| Frais divers - frais bancaires             | 126.00            |                   |
| Frais divers - frais télécommunications    | 4 775.95          |                   |
| Frais divers - acquisitions matériels      | 5 291.75          |                   |
| Frais divers - entretien matériels         | 2 695.60          |                   |
| Frais divers - location locaux             | 7 000.00          |                   |
| Frais de réception                         | 0.00              | 2 550.00          |
| Frais de fiduciaire                        | 1 200.00          | 1 200.00          |
| <b>Total des charges</b>                   | <b>153 057.19</b> | <b>134 116.85</b> |
| <b>Excédent / (Insuffisance) de revenu</b> | <b>94 893.66</b>  | <b>38 648.99</b>  |

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020  
à la commission de l'Organisme Régional de  
Protection Civile « Lac »**

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisme Régional de Protection Civile « Lac », comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

*Responsabilité de la commission*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la commission. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir que les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'il n'existe pas de système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 7 mai 2021

FIDUCIAIRE PRIVÉE SA



Marc BERNET

Réviser responsable

Expert-réviser agréé

### Annexe : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe



## FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

### EXERCICE 2020



### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

|   | 31.12.20             | 31.12.19            |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>1 ACTIF</b>  | <b>80 769 386.33</b> | <b>2 757 319.55</b> |
| <b>10 PATRIMOINE FINANCIER</b>                        | <b>80 769 386.33</b> | <b>2 757 319.55</b> |
| <b>100 Disponibilités et placements à court terme</b> | <b>1 206 771.71</b>  | <b>203 884.05</b>   |
| 1002 Banques  | 1 206 771.71         | 203 884.05          |
| <b>101 Créances</b>                                   | <b>160 552.01</b>    | <b>2 143 502.50</b> |
| 1011 Compte courant avec un tiers                     | 6 433.65             | -                   |
| 1013 Acompte à un tiers                               | 149 352.00           | 2 142 210.00        |
| 1019 Autres créances                                  | 4 766.36             | 1 292.50            |
| <b>104 Actifs de régularisation</b>                   | <b>31 443.05</b>     | <b>-</b>            |
| 1040 Charges de personnel                             | 3 973.05             | -                   |
| 1044 Charges financières/revenus financiers           | 27 470.00            | -                   |
| <b>108 Immobilisations corporelles PF</b>             | <b>79 370 619.56</b> | <b>409 933.00</b>   |
| 1084 Bâtiments PF                                     | 79 370 619.56        | 409 933.00          |

| <i>(Bilan - Suite)</i>   | 31.12.20             | 31.12.19            |
|--|----------------------|---------------------|
| <b>2 PASSIF</b>  | <b>80 769 386.33</b> | <b>2 757 319.55</b> |
| <b>20 CAPITAUX DE TIERS</b>  | <b>56 012 464.39</b> | <b>64 493.95</b>    |
| <b>200 Engagements courants</b>                                    | <b>344 327.36</b>    | <b>51 493.95</b>    |
| 2001 Comptes courants avec des tiers                               | 344 327.36           | 51 493.95           |
| <b>201 Engagements financiers à court terme</b>                    | <b>286 768.00</b>    | -                   |
| 2014 Part à court terme d'engagements à long terme                 | 286 768.00           | -                   |
| 204 Passif de régularisation                                       | 104 905.03           | 13 000.00           |
| 2041 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 20 739.10            | 13 000.00           |
| 2044 Charges financières / revenus financiers                      | 84 165.93            | -                   |
| <b>206 Engagements financiers à long terme</b>                     | <b>55 276 464.00</b> | -                   |
| 2060 Hypothèques   | 37 726 464.00        | -                   |
| 2063 Emprunts  | 17 550 000.00        | -                   |
| <b>29 CAPITAL PROPRE</b>   | <b>24 756 921.94</b> | <b>2 692 825.60</b> |
| <b>291 Fonds enregistrés comme capital propre</b>                  | <b>24 266 600.00</b> | <b>2 902 143.00</b> |
| 2910 Fonds enregistrés comme capital propre                        | 24 266 600.00        | 2 902 143.00        |
| <b>299 Excédent/découvert du bilan</b>                             | <b>490 321.94</b>    | <b>-209 317.40</b>  |
| 2990 Résultat annuel   | 699 639.34           | (104 897.20)        |
| 2999 Résultat cumulé des années précédentes                        | (209 317.40)         | (104 420.20)        |

## COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020

POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

|  | 31.12.20            | 31.12.19            |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>                                    | <b>(399 019.58)</b> | <b>(106 778.65)</b> |
| 30 Indemnités des membres et charges de personnel                | (250 872.05)        | (65 406.85)         |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | (148 147.53)        | (41 371.80)         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>(399 019.58)</b> | <b>(106 778.65)</b> |
| 34 Charges immobilières  | (2 152 794.52)      | -                   |
| 44 Produit des biens fonds du PF                                 | 3 232 327.29        | -                   |
| 430 Autres revenus financiers                                    | 19 126.15           | -                   |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>1 098 658.92</b> | -                   |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                                     | <b>699 639.34</b>   | <b>(106 778.65)</b> |
| 48 Revenus extraordinaires                                       | -                   | 1 881.45            |
| <b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>                                   | -                   | <b>1 881.45</b>     |
| <b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>                     | <b>699 639.34</b>   | <b>(104 897.20)</b> |

## COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020 (FF.NN)

POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

|   | 31.12.20              | 31.12.19            |
|---|-----------------------|---------------------|
| <b>Total F 01 et F 02</b>                                     | <b>(399 019.58)</b>   | <b>(104 897.20)</b> |
| <b>F 01 Législatif et exécutif (0110, 0120)</b>               |                       |                     |
| <b>0120 Conseil de fondation</b>                              | <b>(91 323.90)</b>    | <b>(55 288.95)</b>  |
| 30 Indemnités des membres                                     | (91 323.90)           | (55 288.95)         |
| <b>F 02 Services généraux (0210, 0220, 0290)</b>              |                       |                     |
| <b>0210 Administration générale</b>                           | <b>(307 695.68)</b>   | <b>(49 608.25)</b>  |
| 301 Salaires  | (140 564.25)          | (8 788.00)          |
| 305 Charges sociales  | (18 983.90)           | (1 329.90)          |
| 31020 Frais de publications                                   | (1 309.56)            | (871.95)            |
| 31300 Frais administratif                                     | (31 222.36)           | (2 925.04)          |
| 31320 Honoraires de tiers                                     | (101 333.84)          | (24 920.06)         |
| 317 Frais de représentation                                   | (2 773.39)            | -                   |
| 3439 Autres charges   | (11 508.38)           | (12 654.75)         |
| 48 Revenus extraordinaires                                    | -                     | 1 881.45            |
| <b>Total F 96 Administration de la fortune et de la dette</b> | <b>1 098 658.92</b>   | -                   |
| <b>963 Biens-fonds du patrimoine financier (PF)</b>           | <b>1 696 505.28</b>   | -                   |
| <b>Charges des immobilisations PF</b>                         | <b>(1 554 948.16)</b> | -                   |
| 3430 Travaux d'entretien bien-fonds & PF                      | -                     | -                   |
| 3431 Entretien courant bien-fonds & PF                        | (654 672.15)          | -                   |
| 34395 Prestations de services & honoraires                    | (732 331.40)          | -                   |
| 3439 Autres charges bien-fonds & PF                           | (167 944.61)          | -                   |
| Revenus des immobilisations PF                                | 3 251 453.44          | -                   |
| 443 Produits des biens-fonds PF                               | 3 232 327.29          | -                   |
| 430 Autres revenus financiers                                 | 19 126.15             | -                   |
| <b>Résultat financiers</b>                                    | <b>(597 846.36)</b>   | -                   |
| 340 Charges financières                                       | (597 846.36)          | -                   |
| <b>TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT</b>                            | <b>699 639.34</b>     | <b>(104 897.20)</b> |

# Berney Associés

Genève, le 1<sup>er</sup> avril 2021

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de Fondation Communale Immobilière de Collonge-Bellerive, Collonge-Bellerive

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au règlement d'organisation accepté par le Conseil municipal de la Commune de Collonge-Bellerive, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

## Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA



Franco LUVISOTTO  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Caroline JINDRA  
Expert-réviseur agréée

Annexes : bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Page 2/2  
FL/LM/202053/A3

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne  
Rue Étraz 4  
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry  
Rue Arthur Parchet 1  
+41 58 234 90 20

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com



FONDATION  
DE LA PALLANTERIE  
COLLONGE-BELLERIVE  
MEINIER

# Etats financiers 2020



# Organisation

Période du 01.01.2016 au 31.12.2020

## CONSEIL DE FONDATION

*Nommé(e)s par :*

*La commune de Meinier*

Moreno SELLA\*, Président

*La commune de Collonge-Bellerive*

Corine ROSSET\*, Vice-Présidente

*La commune de Meinier*

Olivier MORZIER\*, Secrétaire

*La commune de Collonge-Bellerive*

Michel BONNEFOUS\*, élu membre du Bureau le 2 avril 2019

*La commune de Meinier*

Alexandre SCHWAB

Pierre-Yves BRUN

Christophe BERTHELET

Etienne MURISIER

*La commune de Collonge-Bellerive*

Jérôme BENE

Olivier CERUTTI

Francine de PLANTA

Jérôme PONTI

\*forment le Bureau du Conseil

## COMMISSIONS

### Juridique

**Présidente : Corine ROSSET**

Membres : Moreno SELLA, Olivier CERUTTI, Alexandre SCHWAB

### Technique

**Président : Olivier MORZIER**

Membres : Jérôme BENE, Etienne MURISIER, Jérôme PONTI, Christophe BERTHELET

### Finances

**Président : Moreno SELLA**

Membres : Jérôme BENE, Jérôme PONTI, Pierre-Yves BRUN, Michel BONNEFOUS

### Marketing & com.

**Président : Pierre-Yves BRUN**

Membres : Christophe BERTHELET, Francine de PLANTA, Moreno SELLA

## Direction

Masha-Hélène ALIMI / Directrice

Khaterah PANSCHIRI / Collaboratrice administrative

Rafael MATEUS FERREIRA / Collaborateur administratif

René HOLLIGER / Ingénieur civil

Annick LIMAT / Architecte

Yvan SCHRUTT-PILLER / Intendant

Route de Compois 11

1252 Meinier

## Organe de Contrôle

Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A

SFER SA

Rue Agasse 45

1208 Genève



## Remarques préliminaires

Le patrimoine immobilier, tant financier qu'administratif, a augmenté, respectivement par l'acquisition des terrains nécessaires à la viabilisation de la zone, la construction de nouvelles infrastructures (Pallanterie-Sud) et par l'acquisition de terrains à bâtir. Ces investissements ont été financés par les emprunts prévus pour les travaux d'extension. Le résultat d'exploitation, hors opérations imprévues, est conforme au budget. La situation sanitaire liée à la Covid-19 n'a entraîné aucune exposition financière matérielle pour la Fondation. Conformément à la directive du Service des affaires communales (ci-après « SAFCO »), le bilan a été établi de manière plus détaillée.

## Bilan

|           | <b>BILAN</b>  | Clôture au<br>31.12.2019 | Clôture au<br>31.12.2020 | Variations          | Notes |
|-----------|---|--------------------------|--------------------------|---------------------|-------|
| <b>1</b>  | <b>ACTIF</b>  | <b>47 218 583.83</b>     | <b>51 469 503.58</b>     | <b>4 250 919.75</b> |       |
| <b>10</b> | <b>PATRIMOINE FINANCIER</b>   | <b>45 151 306.76</b>     | <b>48 845 682.94</b>     | <b>3 694 376.18</b> |       |
| 100       | Disponibilités et placements à court terme                          | 281 919.90               | 394 648.86               | 112 728.96          | 1     |
| 1000      | Caisse principale   | 577.30                   | 154.95                   | -422.35             |       |
| 1002      | Banques   | 281 342.60               | 394 493.91               | 113 151.31          |       |
| 1004      | Cartes de débit et de crédit  | 0.00                     | 0.00                     | 0.00                |       |
| 1009      | Autres disponibilités   | 0.00                     | 0.00                     | 0.00                |       |
| 101       | Créances  | 9 946.96                 | 12 032.42                | 2 085.46            | 2     |
| 1010      | Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers | 4 308.00                 | 10 269.20                | 5 961.20            |       |
| 1011      | Comptes courants avec tiers   | 5 637.40                 | 1 763.22                 | -3 874.18           |       |
| 1015      | Comptes courants internes   | 0.00                     | 0.00                     | 0.00                |       |
| 1019      | Autres créances   | 1.56                     | 0.00                     | -1.56               |       |
| 104       | Actifs de régularisation  | 30 073.65                | 14 652.50                | -15 421.15          | 3     |
| 1041      | Charges de biens, services et autres charges d'exploitation         | 30 073.65                | 0.00                     | -30 073.65          |       |
| 1044      | Charges financières et revenus financiers                           | 0.00                     | 14 652.50                | 14 652.50           |       |
| 106       | Marchandises, fournitures et travaux en cours                       | 0.00                     | 0.00                     | 0.00                |       |
| 107       | Placements financiers   | 200.00                   | 200.00                   | 0.00                | 4     |
| 1070      | Actions et parts sociales   | 200.00                   | 200.00                   | 0.00                |       |
| 108       | Immobilisations corporelles PF                                      | 44 829 166.25            | 48 424 149.16            | 3 594 982.91        | 5     |
| 1080      | Terrains PF   | 6 611 512.70             | 10 173 170.15            | 3 561 657.45        |       |
| 1084      | Bâtiments PF  | 38 099 178.88            | 38 099 178.88            | 0.00                |       |
| 1087      | Installations en construction PF                                    | 118 474.67               | 151 800.13               | 33 325.46           |       |
| <b>14</b> | <b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>                                     | <b>2 067 277.07</b>      | <b>2 623 820.64</b>      | <b>556 543.57</b>   |       |
| 140       | Immobilisations corporelles du PA                                   | 2 067 277.07             | 2 623 820.64             | 556 543.57          | 6     |
| 1400      | Terrains PA non bâtis   | 0.00                     | 6 731.93                 | 6 731.93            |       |
| 1401      | Routes / Voies de communication                                     | 1 580 205.09             | 2 042 968.17             | 462 763.08          |       |
| 1402      | Aménagement des eaux  | 487 071.98               | 574 120.54               | 87 048.56           |       |
| 146       | Subventions d'investissements                                       | 0.00                     | 0.00                     | 0.00                |       |
| <b>2</b>  | <b>PASSIF</b>   | <b>47 218 583.83</b>     | <b>51 469 503.58</b>     | <b>4 250 919.75</b> |       |
| <b>20</b> | <b>CAPITAUX DE TIERS</b>  | <b>37 026 054.67</b>     | <b>40 727 093.93</b>     | <b>3 701 039.26</b> |       |
| 200       | Engagements courants  | 158 928.84               | 143 266.61               | -15 662.23          | 7     |
| 2000      | Engagements courants provenant de livraisons et de prestations      | 153 533.89               | 123 859.87               | -29 674.02          |       |
| 2002      | Dettes fiscales de la TVA   | 5 394.95                 | 19 406.74                | 14 011.79           |       |

|           | (Suite)  | Clôture au<br>31.12.2019 | Clôture au<br>31.12.2020 | Variations        | Notes |
|-----------|--|--------------------------|--------------------------|-------------------|-------|
| 201       | Engagements financiers à court terme                         | 958 605.29               | 411 392.76               | -547 212.53       | 8     |
| 2014      | Part à court terme d'hypothèques                             | 472 700.00               | 200 000.00               | -272 700.00       |       |
| 2019      | Autres engagements financiers à court terme envers des tiers | 485 905.29               | 211 392.76               | -274 512.53       |       |
| 204       | Passifs de régularisation                                    | 172 520.54               | 191 034.56               | 18 514.02         | 9     |
| 2040      | Charges de personnel   | 16 972.16                | 0.00                     | -16 972.16        |       |
| 2041      | Charges de biens, services et autres charges d'exploitation  | 34 000.00                | 0.00                     | -34 000.00        |       |
| 2044      | Charges financières et revenus financiers                    | 121 548.38               | 191 034.56               | 69 486.18         |       |
| 205       | Provisions à court terme                                     | 0.00                     | 0.00                     | 0.00              |       |
| 206       | Engagements financiers à long terme                          | 35 736 000.00            | 39 981 400.00            | 4 245 400.00      | 10    |
| 2060      | Hypothèques  | 13 252 300.00            | 17 525 000.00            | 4 272 700.00      |       |
| 2064      | Prêts et reconnaissances de dettes                           | 21 965 000.00            | 21 965 000.00            | 0.00              |       |
| 2069      | Autres engagements financiers à long terme                   | 518 700.00               | 491 400.00               | -27 300.00        |       |
| 208       | Provisions à long terme                                      | 0.00                     | 0.00                     | 0.00              | 11    |
| <b>29</b> | <b>CAPITAL PROPRE</b>  | <b>10 192 529.16</b>     | <b>10 742 409.65</b>     | <b>549 880.49</b> |       |
| 290       | Engagements ou avances sur financements spéciaux             | 0.00                     | 0.00                     | 0.00              |       |
| 291       | Fonds enregistrés comme capital propre                       | 1 175 000.00             | 1 200 000.00             | 25 000.00         | 12    |
| 2910      | Fonds enregistrés comme capital propre                       | 1 175 000.00             | 1 200 000.00             | 25 000.00         |       |
| 299       | Excédent/découvert du bilan                                  | 9 017 529.16             | 9 542 409.65             | 524 880.49        | 13    |
| 2990      | Résultat annuel  | -3 029 052.18            | 524 880.49               | 3 553 932.67      |       |
| 2999      | Résultats cumulés des années précédents                      | 12 046 581.34            | 9 017 529.16             | -3 029 052.18     |       |

## Compte de résultats

| Compte de résultats              |   | Année 2019           | Budget 2020         | Année 2020          | notes     |
|----------------------------------|---|----------------------|---------------------|---------------------|-----------|
| <b>Charges d'exploitation</b>    |   | <b>1 047 100.72</b>  | <b>890 329.00</b>   | <b>995 181.43</b>   |           |
| 30                               | Charges de personnel  | 969 845.30           | 814 053.00          | 888 905.19          | 14        |
| 31                               | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 0.00                 | 0.00                | 30 020.82           | 15        |
| 36                               | Charges de transfert  | 77 255.42            | 76 276.00           | 76 255.42           | 16        |
| <b>Revenus d'exploitation</b>    |   | <b>0.00</b>          | <b>0.00</b>         | <b>113.71</b>       | <b>17</b> |
| 42                               | Taxes   | 0.00                 | 0.00                | 113.71              |           |
| 43                               | Revenus divers  | 0.00                 | 0.00                | 0.00                |           |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   |   | <b>-1 047 100.72</b> | <b>-890 329.00</b>  | <b>-995 067.72</b>  |           |
| 34                               | Charges financières   | 967 263.42           | 863 271.00          | 977 321.99          | 18        |
| 44                               | Revenus financiers  | 3 012 815.16         | 2 430 525.00        | 2 497 270.20        | 19        |
| <b>Résultat financier</b>        |   | <b>2 045 551.74</b>  | <b>1 567 254.00</b> | <b>1 519 948.21</b> |           |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>     |   | <b>998 451.02</b>    | <b>676 925.00</b>   | <b>524 880.49</b>   |           |
| 38                               | Charges extraordinaires                                       | 4 040 647.85         | 0.00                | 0.00                | 20        |
| 48                               | Revenus extraordinaires                                       | 13 144.65            | 0.00                | 0.00                | 21        |
| <b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>   |   | <b>-4 027 503.20</b> | <b>0.00</b>         | <b>0.00</b>         |           |
| <b>TOTAL COMPTE DE RESULTATS</b> |   | <b>-3 029 052.18</b> | <b>676 925.00</b>   | <b>524 880.49</b>   |           |

### Commentaire général

L'abandon du projet de surélévation du P6, pour un montant de CHF 118'474.67, ainsi que la facture finale de raccordement aux SIG, pour un montant de CHF 34'600, expliquent l'écart entre le résultat opérationnel budgété de CHF 676'925 et le résultat opérationnel réalisé de CHF 524'880.49.

## Investissements du patrimoine administratif

| Dépenses d'investissement PA    |                                 | Clôture au 31.12.2019 | Investissements 2020 | Clôture au 31.12.2020 |
|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Travaux de viabilisation</b> |                                 |                       |                      |                       |
| F34                             | Sports et loisirs               |                       |                      |                       |
| 500                             | Terrains non bâtis              | 0.00                  | 6 731.93             | 6 731.93              |
| F61                             | Circulation routière            |                       |                      |                       |
| 501                             | Routes / voies de communication | 1 580 205.09          | 462 763.08           | 2 042 968.17          |
| F72                             | Traitement des eaux usées       |                       |                      |                       |
| 502                             | Aménagement des eaux            | 487 071.98            | 87 048.56            | 574 120.54            |
|                                 |                                 |                       |                      |                       |
| <b>Total</b>                    |                                 | <b>2 067 277.07</b>   | <b>556 543.57</b>    | <b>2 623 820.64</b>   |

| Dépenses d'investissement PA           | PDZIA - DD          | Charges financières | Ressources internes ZIAP | Terrains          | Mandataires      | Total               |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| <b>Terrains non bâtis</b>              | -                   | -                   | -                        | -                 | <b>6 731.93</b>  | <b>6 731.93</b>     |
| Investissements jusqu'au 31.12.2019    | -                   | -                   | -                        | -                 | -                | -                   |
| Investissements 2020                   | -                   | -                   | -                        | -                 | 6 731.93         | 6 731.93            |
| <b>Routes / voies de communication</b> | <b>1 430 183.95</b> | <b>62 494.48</b>    | <b>275 586.44</b>        | <b>262 311.29</b> | <b>12 392.01</b> | <b>2 042 968.17</b> |
| Investissements jusqu'au 31.12.2019    | 1 413 642.55        | 50 850.49           | 94 955.90                | 20 756.15         |                  | 1 580 205.09        |
| Investissements 2020                   | 16 541.40           | 11 643.99           | 180 630.54               | 241 555.14        | 12 392.01        | 462 763.08          |
| <b>Aménagement des eaux</b>            | <b>446 002.98</b>   | <b>19 519.25</b>    | <b>86 075.60</b>         | -                 | <b>22 522.71</b> | <b>574 120.54</b>   |
| Investissements jusqu'au 31.12.2019    | 441 531.41          | 15 882.43           | 29 658.14                | -                 | -                | 487 071.98          |
| Investissements 2020                   | 4 471.57            | 3 636.82            | 56 417.46                | -                 | 22 522.71        | 87 048.56           |
| <b>Total</b>                           | <b>1 876 186.93</b> | <b>82 013.73</b>    | <b>361 662.04</b>        | <b>262 311.29</b> | <b>34 914.72</b> | <b>2 623 820.64</b> |

### Commentaire général

L'essentiel des dépenses d'investissement du PA concernent l'acquisition de terrains destinés à la viabilisation de l'extension et l'activation des ressources internes dédiées au pilotage du projet.

Le transfert du PF au PA des terrains destinés à la viabilisation de l'extension est réalisé au moment de la mutation parcellaire. Dans l'intervalle, les terrains figurent dans un compte d'attente dans le PF.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020  
au Conseil de fondation de la

### ***Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie***

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

---

Etats financiers 2020 de la Fondation de la Pallanterie

 Membre d'EXPERTSuisse

rue agas:45  
case post: 6237  
1201 Genève 6

t. +41 22 737 89 89  
f. +41 22 737 89 88  
sfer@fidusfer.ch



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

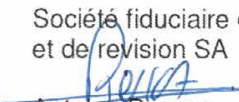
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 12 mars 2021

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

  
Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Valentin Savigny  
Expert-réviseur agréé

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

**RAPPORT ADMINISTRATIF  
COMPTE RENDU FINANCIER  
2020**



**Mairie de Collonge-Bellerive**

chemin du Château-de-Bellerive 1  
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :  
case postale 214  
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception  
Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00  
Jeudi : 11h00 - 18h30  
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50  
Fax: 022 722 11 66

[www.collonge-bellerive.ch](http://www.collonge-bellerive.ch)  
[info@collonge-bellerive.ch](mailto:info@collonge-bellerive.ch)